UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES ENJEUX IDENTITAIRES ET SÉCURITAIRES DE LA MISSION DU CANADA EN AFGHANISTAN

MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR MALORIE FLON

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Je tiens à remercier Dan O'Meara pour le travail de direction,
Paul pour les minutieuses relectures,
Édith pour son support de chaque instant,
François pour sa confiance et ses encouragements.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ p. v
Introduction
Problématiquep. 1
Question de recherche p. 7
Méthodologie p. 14
CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE
1.1. Approche postmoderne p. 18
1.1.1. L'identité comme fonction du rapport à l'autre
1.1.2. La perception de la menace : généalogie de l'identité souveraine p. 20
1.1.3. L'application de la théorie à l'étude des stratégies de légitimation de la mission canadienne en Afghanistan
1.2. APPROCHE CONSTRUCTIVISTE CRITIQUE
1.2.1. La construction sociale de l'identité nationale
1.2.2. Le constructivisme conventionnel versus le constructivisme critique p. 28
1.2.4. L'application de la théorie à l'étude des conditions d'énonciation de la politique de sécurité du Canada en Afghanistan
CHAPITRE II: ANALYSE DES DISCOURS DE LÉGITIMATION DE LA MISSION DU CANADA EN AFGHANISTAN DANS UNE PERSPECTIVE POSTMODERNE
2.1. Les quatres pôles justificatifs
2.1.1. La menace du terrorisme international
2.1.2. La responsabilité de protéger
2.1.3. L'Afghanistan, un État « défaillant »
2.1.4 La thèse de la paix démocratique n. 54

2.2. Conclusions analytiques
2.2.1. La recomposition des notions de territorialité et de souveraineté dans la théorie et la pratique des relations internationales contemporaines p. 61
2.2.2. Forces et faiblesses de l'approche postmoderne
Chapitre III : Analyse de la politique de sécurité du Canada en Afghanistan dans une perspective constructiviste critique p. 66
3.1. Les trois axes thématiques de l'imaginaire sécuritaire canadien p. 66
3.1.1. Le poids de la relation canado-américaine
3.1.1.1. L'approche multilatéraliste du gouvernement de Jean Chrétien p. 67
3.1.1.2. Le rôle du Canada en Afghanistan
3.1.2. L'internationalisme canadien
3.1.2.1. L'approche « 3-D » du gouvernement de Paul Martin
3.1.2.2. La confrontation du modèle de « maintien de la paix »
3.1.3. La place du Canada dans l'OTAN
3.1.3.1. La revitalisation de l'armée canadienne par le gouvernement de Stephen Harper
3.1.3.2. La reformulation du mandat de l'OTAN
3.2. CONCLUSIONS ANALYTIQUES
3.2.1. Le rapprochement du militarisme et du « développementalisme » dans l'imaginaire sécuritaire canadien
3.2.3. Forces et faiblesses de l'approche constructiviste critique
Conclusion P. 99
BIBLIOGRAPHIE n. 10

RÉSUMÉ

Ce mémoire interroge l'identité nationale au cœur du processus de définition de la sécurité nationale canadienne. Il s'agit plus précisément de déterminer si cette identité peut encore être appréhendée en termes d'internationalisme.

Pour ce faire, la présente étude se penche sur les termes et les circonstances dans lesquels le gouvernement canadien a construit et légitimé, d'octobre 2001 à mars 2007, la politique de sécurité du Canada en Afghanistan. Deux approches théoriques des Relations internationales sont mobilisées : l'approche postmoderne et l'approche constructiviste critique. Il s'agit de deux approches qui, au tournant du XXIe siècle, ont démontré un intérêt croissant pour l'étude du rôle de l'identité nationale dans la mise en vigueur des politiques de sécurité nationale. Dans un premier temps, l'approche postmoderne vise la problématisation des stratégies discursives par lesquelles l'identité canadienne est constituée, protégée et reproduite à travers les discours des représentants de l'État sur la sécurité nationale. Dans un deuxième temps, l'approche constructiviste interroge le contexte politique et les conditions d'énonciation de ces discours, de manière à offrir une vue globale des intérêts du Canada dans le monde et à voir comment ces intérêts influencent le processus de définition de la sécurité. Appliquées côte-à-côte, ces approches font apparaître que la politique de sécurité canadienne se fonde sur une définition de l'identité nationale participant d'un imaginaire sécuritaire particulier, marqué par un internationalisme en évolution.

MOTS CLÉS: SÉCURITÉ, IDENTITÉ, CANADA, AFGHANISTAN

INTRODUCTION

Problématique

En automne 2001, le Canada s'engage dans une campagne d'intervention militaire et humanitaire d'envergure internationale en Afghanistan. Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, l'armée américaine envahit l'Afghanistan pour renverser le régime taliban hôte de l'organisation terroriste Al-Qaeda. Une résolution du Conseil de sécurité l'invoque le droit de chaque État à la légitime défense, tel qu'enchâssé dans l'article 51 de la Charte des Nations Unies, comme fondement légal de l'opération Enduring Freedom. Dès le mois d'octobre 2001, le Canada envoie 2000 militaires en appui aux États-Unis dans le cadre de la mission Apollo². Le 20 décembre de la même année, la résolution 1386 du Conseil de Sécurité crée la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) pour aider l'Autorité intérimaire afghane à maintenir la sécurité à Kaboul et dans les environs. Contrairement au mandat de la mission Enduring Freedom, qui s'occupe de contre-terrorisme en pourchassant les Talibans et autres insurgés affiliés à Al-Qaeda, la mission de la FIAS se concentre sur des opérations de stabilisation et de reconstruction, notamment par la formation de nouvelles forces afghanes de défense et de sécurité. Bien qu'elle soit autorisée par une résolution du Conseil de sécurité, la FIAS n'est pas dirigée par l'ONU. Les pays qui participent de cette coalition volontaire en partagent le commandement tous les six mois jusqu'à ce que l'OTAN prenne le relais en août 2003, puis en septembre 2006 pour l'ensemble du territoire afghan.

La mission en Afghanistan marque un moment important dans l'évolution de la politique étrangère canadienne puisqu'il s'agit du déploiement le plus substantiel de l'armée canadienne depuis la guerre de Corée. Après l'envoi d'unités spéciales dans

¹ Nations Unies, « Résolution 1373 », adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4345^e séance, le 28 septembre 2001. Document disponible en ligne : http://www.un.org/french/docs/sc/2001/res1373f.pdf ² J. Coulon (dir.), « Le Canada s'engage en Afghanistan », *Guide du maintien de la paix 2004*, Montréal, Athéna, 2003, p. 78.

le cadre de la mission Apollo, le premier déploiement de troupes régulières en Afghanistan s'effectue en février 2002 pour une durée de six mois. Les militaires canadiens se chargent alors principalement de sécuriser l'aéroport de Kandahar³. La phase suivante de l'engagement canadien commence à l'été 2003 et coïncide avec le refus du gouvernement canadien d'appuyer les États-Unis dans leur guerre contre l'Irak. Deux milles militaires canadiens sont envoyés à Kaboul dans le cadre de l'opération Athéna, la contribution canadienne à la FIAS. En octobre 2003, la mission de la FIAS, désormais passée sous le contrôle de l'OTAN, est élargie à l'extérieur des environs de Kaboul. C'est un Canadien, le général Rick Hillier, qui s'en voit confier le commandement entre février et août 2004. En août 2005, les Forces canadiennes quittent Kaboul pour s'établir dans la région de Kandahar, une province du sud en proie à la rébellion talibane et échappant presque entièrement au pouvoir central afghan. Les soldats canadiens à Kandahar sont sous la responsabilité de l'opération Enduring Freedom jusqu'à ce que l'OTAN prenne le commandement de l'ensemble des opérations militaires sur le sol afghan en septembre 2006. Depuis la transition vers Kandahar, l'armée canadienne est au cœur de violences croissantes. Entre 2002 et 2004, 8 militaires sont décédés de manière essentiellement accidentelle. Au cours de l'année 2006 seulement, 36 militaires sont tués, la plupart à la suite d'attentats suicides ou au cours de confrontations avec les insurgés⁴.

Parallèlement aux opérations de la coalition internationale, le processus politique afghan suit son cours. En juin 2002, la *Loya Jirga*, assemblée traditionnelle, investit un gouvernement de transition. Dix mois plus tard, une Constitution est adoptée et, en octobre 2004, le Pachtoune Hamid Karzaï est élu président de la République. Enfin,

M. Boivin et C. Létourneau, « L'Afghanistan fait irruption sur la scène politique canadienne »,
 Annuaire du Québec 2007: Le Québec en panne ou en marche ?, Montréal, FIDES, 2006, pp. 372-378.
 Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM), « Le Canada en Afghanistan »,

http://www.cerium.ca/mot366.html

en 2005, les élections législatives ont lieu dans des circonstances contestées⁵. Aujourd'hui, les résultats de ce processus d'institutionnalisation politique et juridique se font toujours attendre. La majeure partie du pays échappe au contrôle du pouvoir central, des difficultés économiques croissantes ont plongé des zones entières dans la plus grande pauvreté et l'insurrection s'est intensifiée dans les provinces du sud. Dans ces circonstances, la participation du Canada à la « stabilisation » de l'Afghanistan est de plus en plus débattue sur la scène politique intérieure. Des dissensions importantes divisent la Chambre des communes lors d'un vote tenu en mai 2006 sur la prolongation de la mission de février 2007à février 2009. 149 députés (du Parti conservateur et du Parti libéral) approuvent la prolongation contre 145 (du Parti libéral, du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique). La présence du Canada en Afghanistan est aussi l'objet de plus en plus d'hostilité de la part de l'opinion publique canadienne :

Au cours de 2006, le taux d'approbation de la mission n'a jamais dépassé les 43% au Québec, tandis qu'il a frôlé la barre des 60% dans le reste du Canada. Or, plus la population se dit renseignée sur les activités des FC, plus le taux d'approbation de la mission diminue.

L'appui à la mission en Afghanistan s'estompe globalement au sein de la population canadienne au fil de l'année 2006. Cette tendance est encore plus évidente au Québec. À la fin juillet, 71% des Québécois désapprouvaient cette mission, tandis que le reste des Canadiens étaient beaucoup plus divisés : 51% d'entre eux s'y opposaient et 44% l'entérinaient ⁶.

En raison du volet explicitement guerrier des opérations de combats menées par les Forces canadiennes contre les Talibans, plusieurs analystes politiques ont interprété l'engagement militaire en Afghanistan comme le moment d'une transformation du rôle traditionnel de gardien de la paix que le Canada s'est donné

.

⁵ Human Rights Watch Backgrounder, « Afghanistan on the Eve of the Parliamentary and Provincial Elections: Key Areas of Concern. The Threat from Taliban and other Insurgent Forces », August 2005, http://hrw.org/backgrounder/asia/afghanistan0905/3.htm

⁶ M. Boivin et C. Létourneau, op. cit., p. 377.

sur la scène internationale depuis la création des Nations unies⁷. Au centre des débats sur la validité et les implications de cette affirmation, les deux questions suivantes : comment le Canada, un pays privilégiant traditionnellement un règlement pacifique des conflits internationaux, s'est-il engagé dans une invasion armée et un changement de régime en Afghanistan ? La mission en Afghanistan marque-t-elle le moment d'une rupture de la politique étrangère internationaliste du Canada, ou en constitue-t-elle la suite logique en honorant la tradition de solidarité transatlantique enchâssée dans le traité de l'OTAN?

En effet, depuis la Deuxième Guerre mondiale, la politique étrangère canadienne est guidée par la doctrine de « l'internationalisme», aussi appelé « internationalisme pearsonien ». Cette doctrine rassemble une série de principes et d'objectifs politiques, dont celui de faire entendre la voix du Canada dans le monde, le besoin de contrer l'unilatéralisme américain, celui d'entretenir une solidarité transatlantique, celui de renforcer les institutions multilatérales et celui de promouvoir le respect du droit international en privilégiant la résolution pacifique des conflits internationaux⁸. Depuis 1956, année mythique de la constitution, à l'initiative du gouvernement de St-Laurent, d'une force de l'ONU empêchant la crise de Suez de dégénérer en conflit mondial, le Canada s'est construit la réputation d'une force de médiation active sur la scène internationale, pour le renforcement de la sécurité collective, dans le respect du droit international et par le truchement des grandes institutions multilatérales. Les gouvernements de St-Laurent à Mulroney, en passant par Pearson et Trudeau, ont tous, avec des réticences plus ou moins grandes et à des degrés divers, adopté la théorie et la pratique de l'internationalisme et contribué à son intégration dans l'imaginaire sécuritaire canadien, au point d'en faire un prisme fondamental au

⁷ Voir J. Coulon (dir.), *op. cit.*; C. Létourneau et J. Massie, « Les Casques bleus canadiens : une espèce en voie de disparition », *Le Devoir*, 29 mai 2006; A. Castonguay, « De gardiens de paix à combattants, les Forces canadiennes se métamorphosent », *Le Devoir*, 1 juillet 2006.

⁸ S. Roussel et C. Robichaud, « L'État postmoderne par excellence ? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada », *Études internationales*, Québec, Presses de l'Université Laval, volume XXXV, no 1, mars 2004, p. 151-152.

travers duquel s'appréhendent les questions de sécurité internationale en politique canadienne⁹.

La prégnance de l'approche internationaliste sur la politique étrangère canadienne peut être expliquée de diverses manières. Comme l'indiquent Stéphane Roussel et Chantale Robichaud : « Il y a certainement des raisons géostratégiques et historiques, liées au fait que le pays n'est ni défendable, ni menacé. (...) Il y a peut-être aussi une conscience d'un lien étroit entre la prospérité de cet État marchand et la stabilité globale du système international » 10. Mais le succès de la doctrine internationaliste peut également être expliqué par l'important rôle de pôle de ralliement identitaire qu'elle joue pour la société canadienne.

L'internationalisme permet en effet de répondre au problème spécifique de l'identité nationale. Comme tous les États nations, le Canada ne possédait pas d'identité stable préalable à son acte de fondation par les Pères de la Confédération. L'identité nationale canadienne relève d'un processus définitionnel en continuel mouvement depuis l'indépendance vis-à-vis de la Couronne britannique. En témoigne l'histoire des querelles fédérales-provinciales en matière constitutionnelle. Depuis 1867, au moins deux visions du Canada n'ont cessé de s'affronter : celle d'un Canada unitaire au pouvoir central puissant auquel les provinces sont également subordonnées dans l'intérêt national, et celle d'une fédération décentralisée octroyant d'importants pouvoirs législatifs aux provinces. En dépit du rapatriement de la Constitution en 1982, les conflits entre ces deux visions du fédéralisme canadien ne se sont jamais apaisés. En témoigne le cas de la province de Québec et l'histoire de ses revendications pour la reconnaissance de son statut particulier dans le fédéralisme canadien — un statut qui garantirait les pouvoirs jugés nécessaires au développement

⁹ Voir l'analyse historique de C. Létourneau et J. Massie, « Un symbole à bout de souffle ? Le maintien de la paix dans la culture stratégique canadienne », *Études internationales*, Québec, vol. 37, no. 4, décembre 2006, pp. 47-573.

¹⁰ S. Roussel et C. Robichaud, op. cit., p. 150.

du peuple francophone. Dans ce contexte, les ambitions des tenants d'une plus grande centralisation ont toujours commandé un effort gigantesque de construction d'une identité canadienne forte. Pour ce faire, une stratégie du gouvernement central a été de miser sur la promotion d'une identité nationale fondée sur l'affirmation des valeurs libérales d'un héritage philosophique humaniste et pragmatique. Cette affirmation fut judiciarisée par l'ajout de la Charte des droits et liberté de la personne à la Constitution canadienne en 1982. Cette identité interne, fondée sur une série de principes libéraux dont la non-discrimination des minorités, le respect des droits de la personne, de la diversité culturelle et religieuse, etc., fut aussi solidifiée par la projection de ces mêmes principes en politique étrangère, soit au niveau de l'identité externe du pays. Dans cette perspective, identité interne et externe, de même que identité nationale et internationalisme canadien sont intimement liés. C'est ainsi qu'un David Campbell peut interpréter la politique étrangère comme une pratique de renforcement de l'identité interne. La citation suivante pourrait aussi bien s'appliquer au cas canadien qu'au cas états-unien :

After all, America, like all states, is an inherently paradoxical entity; devoid of a prediscursive, stable identity, and unable to reveal the performative nature of its identity, it thereby relies on the regulated and stylized repetition of practices like Foreign Policy to contain contingency and secure the self ¹¹.

La question de l'identité nationale est donc au cœur de la culture politique canadienne. Dans la foulée des débats sur l'unité de la nation, la tradition de politique étrangère héritée de Lester B. Pearson, l'internationalisme libéral, s'est avéré un puissant pôle de ralliement identitaire et s'est peu à peu ancré dans l'imaginaire collectif canadien¹². Selon Albert Legault et Manon Tessier, le rôle de gardien de la paix que l'approche internationaliste octroie aux Forces canadiennes est d'ailleurs le

¹² S. Roussel et C. Robichaud, op. cit.

¹¹ D. Campbell, Writing security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity, Minneapolis, Minnesota University Press, 1998., 2e éd., p. 197.

seul qui fasse consensus au sein des communautés tant francophones qu'anglophones au pays¹³.

Question de recherche

À l'issu de ces considérations, notre question de recherche se formule comme suit : l'identité nationale canadienne peut-elle encore être définie en termes d'internationalisme? C'est par l'étude d'un cas brûlant d'actualité, celui de la politique de sécurité canadienne en Afghanistan, que notre mémoire se penchera sur cette question. Partant du postulat d'un rapport fondamental entre identité et sécurité nationales, nous aborderons la problématique de l'identité canadienne en répondant à un certain nombre d'interrogations parallèles, à la fois d'ordre politique et théorique : comment le gouvernement canadien légitime-t-il la mission en Afghanistan? À quel enjeu de sécurité réfère cette légitimation? En quoi cette légitimation s'inscrit-elle en rupture ou en continuité historique avec la politique de sécurité des gouvernements précédents? Quels sont les effets de l'évolution du concept de sécurité dans les dernières décennies sur la formulation de la politique étrangère canadienne actuelle? Comment la définition de la sécurité nationale participe-t-elle d'un processus de construction de l'identité nationale canadienne, et inversement, comment l'identité nationale influence-t-elle la définition de la sécurité nationale?

Pour répondre à ces questions, notre démarche de recherche se fonde sur l'idée d'Ole Weaver selon laquelle la définition de la sécurité constitue un « acte de langage ». Ce concept, que Waever emprunte à la théorie du langage du philosophe J.L. Austin, lui permet de formuler la notion de « sécurisation » :

The distinguishing feature of securitization is a specific rhetorical structure. (...) In security discourse, an issue is dramatized and presented as an issue of supreme priority; thus labeling it as *security*, an agent claims a need for and a right to treat it

¹³ A. Legault et M. Tessier, *Le Canada et le maintien de la paix. Trois grands débats*. Clemensport, Centre canadien international Lester B. Pearson, 1999, p. 70.

by extraordinary means. For the analyst to grasp this act, the task is not to assess some objective threats that "really" endanger some object to be defended or secured; rather, it is to understand the process of constructing a shared understanding of what is to be considered and collectively responded to as threat. The process of securitization is what in language theory is called a speech act¹⁴.

En d'autres termes, la sécurisation est le processus par lequel un acteur détenteur d'une autorité socialement reconnue construit la sécurité par la désignation d'une menace existentielle et des moyens à prendre pour y faire face. Bien sûr, le processus de sécurisation ne relève pas uniquement de l'autorité du locuteur :

A discourse that takes the form of presenting something as an existential threat to a referent object does not by itself create securitization — this is a securitizing move, but the issue is securitized only if and when the audience accepts it as such¹⁵.

Ainsi, la définition de la sécurité dépend parallèlement de l'imaginaire sécuritaire auquel elle se rapporte et qui rend son énonciation possible. Un imaginaire sécuritaire peut être défini comme « a structure of well-established meanings and social relations out of which representations of the world of international relations are created » 16. Autrement dit, le tissu de repères et de significations de l'imaginaire sécuritaire confère sens et résonance à l'acte de définition de la sécurité en le précédant. Néanmoins, la puissance et l'efficacité de cette énonciation restent largement dépendantes de l'autorité du locuteur, liée à son rôle social. Dans le cas de la définition de la politique de sécurité du Canada, les locuteurs qui sont dotés de la plus puissante forme d'autorité socialement reconnue sont, en l'occurrence, les représentants de l'État, centre officiel de l'action collective du pays au niveau international. Comme le résume bien William E. Connolly:

¹⁵ *Ibid.*, p. 25. (Souligné dans le texte)

¹⁴ B. Buzan, O. Waever et J. De Wilde, Security. A New Framework for Analysis, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1998, pp. 25-26. (Souligné dans le texte)

¹⁶ J. Weldes, Constructing National Interests. The United States and the Cuban Missile Crisis, Minneapolis, Minnesota University Press, 1999, p. 10.

It [the state] is the institution of last recourse and highest appeal, the one that symbolizes what we are, for better or worse, and the one that enacts what we seek to be through its institutions of accountability and effectivity. It is the sovereign place within which the highest internal laws and policies are enacted and from which strategies toward external states and non state peoples proceed. It is the site of the most fundamental division between inside and outside, us and them, domestic and foreign, the sphere of citizen entitlements and that of strategic responses¹⁷.

Il s'agit donc de reconnaître une importance primordiale aux discours des représentants étatiques dans la définition de la politique de sécurité canadienne. Pour être vraiment complète, notre démarche de recherche aurait exigé un travail plus audacieux d'enquête sur tous les autres acteurs de l'appareil sécuritaire canadien, en interrogeant les hauts fonctionnaires, les firmes spécialisées, les universitaires et autres acteurs civils ou médiatiques pertinents. Notre mémoire se dote néanmoins de plus modestes prétentions en limitant son champ d'investigation aux propos des trois principaux « experts » socialement autorisés à s'exprimer de façon définitive en matière de sécurité, soit le Premier ministre, le ministre de la Défense et celui des Affaires étrangères. Selon l'approche développée par Weaver, mais aussi, plus largement, dans les perspectives théoriques postmoderne et constructiviste, le pouvoir d'un acteur de la sécurité est celui d'un savoir particulier, d'une expertise. Dans le processus de définition de la menace, ou, en d'autres termes, de « sécurisation », le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense sont garants d'un grand pouvoir d'énonciation en tant que principaux responsables et experts de la sécurité nationale. Leurs « actes de langage » incarnent l'autorité et la légitimité de l'État, dont le fondement et la raison d'être sont contenus dans le contrat social mythique selon lequel la fonction première de l'État est d'assurer la sécurité de tous ses citoyens. C'est pourquoi ces ministres sont, de tous les experts et acteurs de la sécurité nationale, ceux qui ont le plus de d'autorité pour fixer la définition de la sécurité et de l'identité canadienne.

¹⁷ W. E. Connolly. *Identity / Difference*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2002, p. 217.

Une fois admise l'existence de ce processus de définition de la sécurité canadienne par les acteurs de sécurisation que sont les dirigeants étatiques, ce mémoire interroge l'identité nationale canadienne à travers les discours de légitimation de la mission militaire en Afghanistan. Selon la posture théorique adoptée, l'identité nationale canadienne est connaissable et saisissable en tant qu'objet référent de la sécurité nationale canadienne.

Cette interrogation naît d'un contexte théorique particulier. En théorie des relations internationales, le concept de sécurité nationale réfère à la protection de la population d'une nation ou d'un État¹⁸. Traditionnellement, cette protection impliquait le plus souvent une menace de type militaire à l'intégrité physique ou territoriale de l'État en question. Le référent de la sécurité était alors l'État national dans ses frontières physiques. Or au tournant du XXI^e siècle, après l'effondrement des affrontements Est-Ouest, le concept de sécurité a subi un élargissement majeur pour inclure, entre autres, des questions de développement international, de démographie, d'environnement, ainsi que de défense des droits des personnes et des collectivités. La menace de la prolifération nucléaire, un sujet d'inquiétude traditionnellement réaliste, n'a certes pas totalement disparu. Néanmoins, plusieurs universitaires s'entendent désormais pour dire que les nouvelles insécurités concernent moins les rivalités entre grandes puissances que des questions de dignité humaine liées à la perception de menaces et de vulnérabilité identitaire 19. Dans ce contexte d'élargissement du concept de sécurité, la notion d'identité devient un référent privilégié de la sécurité collective. Cette tendance s'incarne de manière exemplaire dans les travaux de B. Buzan, O. Weaver et J. De Wilde lorsqu'ils

¹⁸ Les deux derniers termes seront utilisés dans le présent travail de manière interchangeable, même si nous admettons qu'ils peuvent aussi référer à deux réalités très différentes.

¹⁹ Voir par exemple Y. Lapid et F. Kratochwill (eds.), *The Return of Culture and Identity in IR Theroy*, London, Lynne Rienner, 1996.

soutiennent que la menace existentielle à la survie d'une collectivité réside dans le dépérissement de son identité²⁰.

Alex Macleod, Isabelle Masson et David Morin résument bien l'intimité de la relation entre les concepts de sécurité et d'identité nationales :

Régulièrement invoquées au travers des discours sur la sécurité, [les] composantes de l'identité deviennent, particulièrement en temps de guerre, un outil puissant de légitimation destiné à mobiliser la société. Dans l'un des ouvrages les plus cités en théorie des relations internationales, David Campbell soutient la thèse selon laquelle la politique étrangère des États-Unis au cours de la Guerre froide serait fondée, avant tout, sur la défense de l'identité nationale américaine²¹.

Cette célèbre thèse issue d'une approche théorique postmoderne des relations internationales pourrait-elle aussi s'appliquer au fondement de la politique étrangère du Canada en Afghanistan? Notre mémoire s'interroge sur cette possibilité. Selon le postulat de base du cadre théorique adopté, la mission en Afghanistan se fonde sur une entreprise de construction et de défense d'une identité nationale canadienne. L'objectif de notre recherche est d'examiner les étapes de cette entreprise, pour voir si cette identité nationale peut (encore) être définie en terme d'internationalisme. Précisons que par le concept d'identité nationale, nous entendons « l'interprétation selon laquelle la nation canadienne constitue une entité cohésive et un pôle d'appartenance pour sa population. » En ce sens, le concept d'identité est ici principalement traité dans sa dimension *interne*, mais nous verrons qu'elle interagit constamment avec sa dimension *externe*²².

²⁰ B. Buzan, O. Waever et J. De Wilde, op. cit.

²¹ A. Macleod, D. Morin et I. Masson, « Avant-propos », dans Macleod et Morin (dir.), *Numéro spécial : sécurité et identité nationale*, *Études internationales*, Québec, volume XXXV, no 1, mars 2004, p. 11.

²² La dimension *interne* de l'identité nationale décrit la cohésion d'un État-nation qui se manifeste par le degré d'appartenance et de fidélité à cet État-nation, et s'oppose à sa dimension *externe*, qui réfère plutôt au caractère distinct de l'État par rapport aux autres États-nations. Nous nous permettons toutefois d'émettre des doutes sur la fécondité d'une telle distinction qui est présentée dans *ibid.*, p. 9. À notre avis, plutôt que de préciser le sens de la notion d'identité, cette division interne/externe le

Notre mémoire permettra donc de mesurer, à travers l'étude de la politique de sécurité canadienne en Afghanistan, la valeur de l'hypothèse théorique selon laquelle l'identité nationale est au cœur du processus de définition de la sécurité nationale. Pour procéder à cette évaluation, nous avons choisi d'examiner les discours de légitimation de la mission en Afghanistan. Cet examen se fait en suivant les grilles analytiques de deux approches critiques de la théorie des relations internationales : le postmodernisme et le constructivisme critique. Il s'agit de deux approches qui soulignent l'importance de l'identité nationale, mais qui lui octroient un rôle et un statut variable. L'approche postmoderne insiste sur la construction discursive de l'identité comme fonction de l'altérité, et donc sur la définition de la sécurité comme incidence d'un rapport à l'autre fondamental. L'approche constructiviste critique nuance la position postmoderne, en refusant de mettre l'identité en amont du processus de définition de la sécurité, et en insistant plutôt sur le processus de coconstitution des identités et des intérêts matériels des États, tels qu'issus des « modes de raisonnement » des acteurs politiques. C'est ce que nous verrons dans le premier chapitre du présent mémoire, dédié à la présentation des fondements et de l'appareil conceptuel des approches postmoderne et constructiviste critique respectivement.

L'objectif du deuxième chapitre est ensuite de procéder à l'analyse qualitative, dans une perspective théorique postmoderne, des discours de légitimation de la mission en Afghanistan. La perspective postmoderne permet de circonscrire et de caractériser le type de menace et d'insécurité que perçoivent les gouvernements qui se sont succédés à Ottawa depuis 2001 — les gouvernements Chrétien, Martin et Harper — et qui justifie la participation canadienne au renversement du régime taliban et à la « reconstruction » de l'Afghanistan. Quatre grands axes thématiques

confond dans la mesure où ces deux dimensions de l'identité ne peuvent pas être appréhendées séparément. Voir R. J. B. Walker., *Inside/Outside : International relations as Political Theory*, Cambridge University Press, 1993.

responsabilité de protéger ; le problème des « État défaillants » et la thèse de la paix démocratique. Il s'agira de déconstruire chacun de ces axes thématiques pour en faire apparaître les présupposés et pour dévoiler, dans un deuxième temps, comment ceux-ci reproduisent et s'appuient sur une interprétation de soi et de l'autre particulière, qui nous renseignera sur le sens de l'identité nationale canadienne en jeu. Cette grille d'analyse vise, autrement dit, la problématisation des stratégies discursives par lesquelles l'identité canadienne est constituée, protégée et reproduite à travers les discours des représentants de l'État sur la sécurité nationale. À terme, cette démarche découvre la recomposition des notions de souveraineté et de territorialité au cœur de la définition de l'identité et de la sécurité nationale canadienne.

À son tour, le troisième chapitre procèdera à l'analyse constructiviste critique des discours gouvernementaux de légitimation de la mission en Afghanistan. Selon cette approche théorique, nous déborderons de l'analyse discursive pour interroger le contexte politique et les conditions d'énonciation des discours, de manière à offrir une vue globale des intérêts du Canada dans le monde. Il s'agira d'examiner les circonstances dans lesquelles le gouvernement canadien a construit et légitimé, depuis l'automne 2001, la politique de sécurité canadienne en Afghanistan en se fondant sur une définition de l'identité nationale canadienne qui dépend d'un imaginaire sécuritaire particulier. Celui-ci est marqué par trois grands axes thématiques : la transatlantique l'OTAN relation canado-américaine. l'alliance l'internationalisme dont participent les opérations de maintien de la paix. À terme, nous verrons que l'imaginaire sécuritaire que définissent ces trois axes thématiques l'existence d'un contradictoire militarisme soulève rapport entre et « développementalisme », marquant l'évolution de la politique étrangère canadienne dans le sens d'un internationalisme plus interventionniste.

Méthodologie

Cette recherche s'appuie sur une théorie de la « sécurisation » comme acte de langage, c'est-à-dire sur une conception de la sécurité relevant d'un processus de définition essentiellement discursif. Le discours, d'un point de vue de sociolinguistique, s'appréhende comme « un ensemble de composantes d'une inscription sociale et sémantique polymorphe, destinées à structurer la complexité d'un rapport au monde pour une collectivité »²³. Dans le cas qui nous occupe, cette théorie de la sécurisation comme acte de langage signifie que la définition de la sécurité nationale canadienne qui sous-tend l'engagement militaire en Afghanistan relève de la pratique discursive d'acteurs politiques forts d'un pouvoir d'énonciation. Ce pouvoir est lié à l'autorité de leur savoir et du rôle social qu'ils occupent. Ce pouvoir assure non seulement une légitimité, mais aussi une certaine hégémonie à leur définition de la sécurité. Dans cette optique, la meilleure façon de circonscrire l'enjeu sécuritaire de la mission militaire en Afghanistan consiste en l'analyse qualitative des discours de légitimation des principaux acteurs politiques de la sécurité canadienne (le Premier ministre, le ministre de la Défense et celui des Affaires étrangères).

Le corpus des discours soumis à l'examen est catalogué dans la bibliographie du mémoire. La division de ce corpus en trois parties, pour les trois gouvernements qui se sont succédés à Ottawa depuis 2001, répond à un critère chronologique d'organisation des textes pour en ordonner la lecture. Les textes retenus constituent un échantillon représentatif des prises de parole politiques sur la sécurité nationale depuis 2001. Il s'agit pour la plupart de discours oraux retranscrits par les institutions gouvernementales émettrices. (Bureau du Conseil Privé, Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Défense, etc.) Nous avons également inclus au corpus un certain nombre de publications gouvernementales textuelles ayant valeur de discours public.

²³ D. Maingueneau, *Genèse du discours*, Bruxelles, Pierre Mardaga, coll. « Philosophie et Langage », 1984, pp. 206-207.

Tous les textes à l'étude, variant de trois à huit pages, ont été sélectionnés en raison de leur participation explicite au processus de définition de la sécurité nationale canadienne en ce qui a trait à l'engagement en Afghanistan.

Ce corpus est destiné à une analyse de contenu, soit une analyse de type thématique. Comme l'exprime Laurence Bardin :

Faire une analyse thématique consiste à repérer des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi [...] Le thème est utilisé généralement comme unité d'enregistrement pour des études de motivations, d'opinions, d'attitudes, de valeurs, de croyances, de tendances, etc.²⁴

L'objectif est donc de décrire les contenus des discours des dirigeants gouvernementaux au moyen d'une caractérisation thématique de leur propos. Le but d'une telle analyse de contenu est d'extraire du texte les conceptions des locuteurs, qui, organisées en système, composent une représentation du monde (et de la sécurité nationale canadienne) originale.

1. Préanalyse

Une analyse de contenu débute tout d'abord avec une préanalyse, qui consiste en une première lecture, une « lecture flottante »²⁵ permettant au chercheur de se familiariser avec son matériel de recherche. La préanalyse permet la consolidation du corpus et doit déboucher sur la formulation des hypothèses de recherche. Dans notre cas, il s'agit plutôt d'une question de recherche : l'identité nationale en jeu dans le processus de définition de la politique de sécurité canadienne en Afghanistan peut-elle être traitée en termes d'internationalisme ?

²⁵ *Ibid.*, p. 125.

²⁴ L. Bardin, L'analyse de contenu, Paris, PUF, 6^e éd., 1991, p. 255.

2. Analyse

L'objectif est d'explorer le corpus selon les dimensions analytiques prévues par le cadre théorique. L'analyse de contenu est fondée sur des opérations de découpage du texte en fonction d'unités de signification particulières (les thèmes) et sur des opérations de classification de ces thèmes selon les visées analytiques de chaque approche théorique, et non dans le but d'épuiser la totalité des significations discursives. Il s'agit, selon Bardin, de «l'analyse catégorielle», analyse dont l'ensemble tend à dessiner une représentation générale et caractéristique des principaux axes thématiques des textes à l'étude. L'opération de décodage du sens procède par le classement des données informationnelles spécifiques qui sont contenues dans les discours. À chaque thème s'attache une série de champs lexicaux servant à décortiquer le texte et permettant de repérer facilement les arguments qui s'y rapportent. La catégorisation des thèmes est possible par l'identification des régularités et des variations thématiques entre les trois parties de notre corpus, c'està-dire entre les discours des trois mandats gouvernementaux à l'étude. Les axes thématiques retenus rendent compte des régularités argumentatives des discours. Ils permettent de caractériser la représentation de la sécurité qui est proposée par les dirigeants politiques du gouvernement canadien depuis 2001, en plus de mettre en lumière le rôle et le statut de l'identité au sein de cette représentation. Voici les résultats de cette catégorisation thématique pour les approches postmoderne et constructiviste critique respectivement :

Chapitre 2	Chapitre 3
Approche analytique postmoderne	Approche analytique constructiviste
	critique
Quatre axes thématiques des discours de	Trois axes thématiques actifs dans la
légitimation de la politique de sécurité	configuration de l'imaginaire sécuritaire
canadienne en Afghanistan:	canadien :
- La menace du terrorisme international	- La relation avec les États-Unis
- Le principe de la responsabilité de protéger	- Le rôle de l'OTAN
- Le thème des « États défaillants »	- L'internationalisme
- La thèse de la paix démocratique	

Une fois la catégorisation des axes thématiques effectuée, une deuxième phase analytique débute, par la mise en application des couples conceptuels dictés par les approches théoriques postmoderne et constructiviste critique. Les principaux sont les couples *identité/altérité*, *interne/externe*, *savoir/pouvoir*, *et imaginaire sécuritaire*. Nous détaillerons l'opérationnalisation de ces outils conceptuels dans le prochain chapitre de présentation du cadre théorique.

CHAPITRE 1 CADRE THÉORIQUE

Dans le contexte d'élargissement du champ d'étude et du concept de sécurité, les approches critiques du paradigme rationaliste en théorie des relations internationales ont porté une attention accrue à la question de l'identité nationale, définie comme une conceptualisation de la perception de soi comme entité nationale cohésive. Parmi les approches ayant participé à ce saut théorique, le postmodernisme et le constructivisme critique sont des plus importantes. Mais au-delà de leur intérêt commun pour la question de l'identité et de son articulation avec la sécurité, ces approches déploient un outillage conceptuel distinct et s'appuient sur des postulats ontologiques et épistémologiques différents que les pages suivantes synthétisent.

1.1. L'APPROCHE POSTMODERNE

L'approche postmoderne dérive d'une pensée européenne inspirée de Nietzsche et raffinée au cours de la deuxième moitié du XXe siècle par les contributions de divers philosophes français comme Michel Foucault, Jacques Derrida, Julia Kristeva, etc. Vers la fin des années 1980, ce sont des auteurs comme Richard Ashley, Jim George, James Der Derian, Michael Shapiro et David Campbell qui reprennent les postulats et méthodes d'analyse postmoderne, telles la déconstruction, l'intertextualité et la généalogie pour les appliquer au champ des relations internationales.

Suivant une épistémologie antifondationnaliste, le postmodernisme postule la relativité du savoir humain et rejette toute prétention positiviste à l'acquisition d'une connaissance objective sur le monde. Le savoir est plutôt conçu comme étant circulairement lié à des rapports de pouvoir qui le produisent et le soutiennent, et à des effets de pouvoir qu'il induit et qui le reconduisent. Le postmodernisme dénonce

tout énoncé de vérité comme étant avant tout « tenu pour vrai » — dans une société et dans une période historique données — et montre comment les luttes pour le pouvoir se déclinent principalement en luttes pour le monopole de la vérité ou du sens légitime. Cette mise en évidence des rapports entre savoir et pouvoir est permise par l'ontologie postmoderne, qui conçoit le monde comme le résultat de pratiques discursives ou langagières. L'analyse postmoderne consiste en l'identification et en l'historicisation de ces pratiques, de manière à dénaturaliser les « régimes de vérités » qui les traversent, pour faire apparaître les rapports de domination qui les supportent et qui sont supportés par elles.

Dans le domaine des relations internationales, la première tâche des théoriciens postmodernes en est une de déconstruction des théories dominantes issues du paradigme rationaliste. L'objectif est de permettre à la pensée politique contemporaine de dépasser son orthodoxie. Cette démarche requiert d'abord la dénonciation des intérêts de pouvoir que ces théories dominantes permettent de protéger et sur lesquels elles s'appuient, en privilégiant certaines représentations du monde participant de leur propre légitimation.

1.1.1. L'identité comme fonction du rapport à l'autre

Cet effort de déconstruction des théories dominantes exige ensuite la mise en évidence de la façon dont la discipline des relations internationales s'est construite dans le sillage de toute la tradition philosophique et politique occidentale. Cette discipline s'est fondée sur des oppositions métaphysiques dont elle a privilégié l'un des pôles : l'identité sur la différence, l'interne sur l'externe, la souveraineté sur l'anarchie, etc. Dans le cadre des études sur les questions de sécurité, le dévoilement de cette structure de pensée dualiste permet de réfléchir sur la construction discursive de l' « ennemi ». Celui-ci est associé aux pôles dépréciés par des chaînes associatives (l'autre, l'externe, le chaos, etc.), tandis que le « nous » est associé aux pôles privilégiés (l'identité, l'interne, la stabilité, etc.). Ce cadre dichotomique de

représentation du monde s'ancre dans la tradition philosophique dualiste de l'Occident, que la pensée politique moderne a consolidée en fondant le principe de la souveraineté étatique sur la peur du chaos. Cette fondation est tautologique puisqu'il revient par la suite au pouvoir souverain de déterminer qui est l'ennemi, quelle est la menace qui, à l'origine, motive et légitime son pouvoir. En ce sens, l'ennemi est essentiel à l'exercice du pouvoir, puisqu'en l'absence d'ennemi, l'exercice de la souveraineté n'a plus de légitimité.

Ces considérations expliquent pourquoi la menace n'existe iamais objectivement. La tradition rationaliste appréhendait la menace comme le résultat de faits objectifs issus de conditions matérielles comme la distribution de la puissance dans un système international anarchique. La perspective postmoderne démontre au contraire que la définition de la menace ne relève pas d'un exercice neutre d'observation des faits, mais est toujours fonction d'un rapport à l'autre fondamental. Elle est toujours le résultat d'une interprétation subjective de la part d'un pôle identitaire porteur d'un sentiment d'unité face au chaos. Cette unité n'existe cependant que par la négation des conflits et des différences internes à ce pôle. Selon David Campbell, ce processus d'exclusion narrative lié à la perception identitaire n'est pas simplement caractéristique d'un type de pratique politique, mais est constitutif du système d'État-nations moderne en tant que tel : « the boundaries of the state [system have] long been the result of domesticating the self through the transfer of differences within society to the inscription of differences between societies »²⁶.

1.1.2. La perception de la menace : généalogie de l'identité souveraine

L'historique intolérance à l'autre dans la civilisation occidentale moderne peut être comprise comme relevant de l'asymétrie, faussement perçue comme naturelle, de ces oppositions constitutives. C'est en montrant par quelles pratiques discursives,

_

²⁶ D. Campbell, op. cit., p. 278.

sociales, culturelles et historiques ces oppositions sont construites et entretenues que le postmodernisme s'emploie à récuser cette « naturalité ». Ainsi :

La question de l'État et de la souveraineté dans la littérature postmoderne ne concerne pas tant la recherche d'autres référents ou acteurs internationaux que la [dénonciation de la] tendance des néoréalistes et des néolibéraux à les présenter comme non problématiques et hors contexte²⁷.

En réponse à cette exigence, R. J. B. Walker historicise la naissance du concept d'identité souveraine en remontant au dilemme auquel étaient confrontés les premiers théoriciens modernes :

They [Machiavel et Hobbes] had to come to terms with the collapse of universalistic account of political, religious and metaphysical hierarchies. It was for this reason that their texts remain significant for contemporary thinking about world politics, and not because these texts capture eternal verities about *real politik* or international anarchy. (...)

Specifically, the principle of state sovereignty offers both a spatial and a temporal resolution to questions about what political community can be, given the priority of citizenship and particularity over all universalist claims to a common identity²⁸.

En d'autres termes, pour Walker, le principe d'identité souveraine naît comme réponse spatio-temporelle au problème ontologique spécifique de la relation entre l'universel et le particulier qui émerge avec l'avènement de la Modernité. Walker lit, au cœur de cette réponse spatio-temporelle, la genèse d'une dichotomie analytique qui est au fondement de la discipline des relations internationales : *Inside/Outside*. Ce couple conceptuel particularise un aspect du couple identité/altérité par la formalisation d'un rapport d'inclusion et d'exclusion territoriale. Il permet à Walker d'interpréter la théorie des relations internationales comme un discours qui réifie, de manière systématique, une ontologie spatiale historique et spécifique.

²⁷ A. Macleod, « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures et Conflits*, n°54 2/2004, pp.13-51. Disponible en ligne : http://www.conflits.org/document1525.html

²⁸ R. J. B. Walker, op. cit., p. 16 et 62.

Cette démarche analytique est « généalogique » dans la mesure où elle s'intéresse à l'histoire de la genèse d'un certain ordre de penser et de catégorisation, pour identifier les luttes sociales et politiques à l'origine de son implantation. La méthode généalogique procède par la mise en évidence du processus par lequel une interprétation historique devient suffisamment unifiée et dominante pour donner naissance à un « régime de vérité ». Comme le résume Richard Devetak, « A genealogical approach is anti-essentialist in orientation, affirming the idea that all knowledge is situated in a particular time and place and issues from a particular perspective » 29. Dans sa quête des origines d'un régime de vérité, la méthode généalogique est liée à l'étude de l'intertextualité. L'intertextualité est un concept postmoderne qui renvoie aux non-dits, aux présupposés ou aux contradictions d'une représentation. Par la mise en évidence de l'omission discursive de ces non-dits, la méthode généalogique éprouve la stabilité et la cohérence interne de la représentation en question. Cette méthode dévoile que chaque représentation dominante s'appuie sur la répression de ses tensions internes par la marginalisation de récits concurrents.

L'analyse généalogique et intertextuelle bouleverse ainsi le sens commun donné à la notion d'identité. Cette dernière n'apparaît non plus comme une substance ou une essence dont il s'agit de saisir l'authenticité, mais bien comme le produit de processus relationnels au cours desquels certains thèmes sont exclus ou passés sous silence, tandis que d'autres sont surévalués ou se voient accorder une importance démesurée. L'identité est en ce sens « performative », puisqu'elle remplit une fonction de production du sujet. C'est-à-dire qu'elle donne une forme au sujet, une définition, qui relève d'une interprétation politique particulière. Le problème engendré par l'identité idéale de l'individu moderne, celle d'un être rationnel et souverain, est précisément qu'elle se consolide par l'expression d'un ressentiment envers ceux qui

²⁹ R. Devetak, « Postmodernism », dans S. Burchill et A. Linklater (dir.), *Theories of International Relations*, New York, St-Martin's Press, 1996, p. 185.

en dévient significativement. William Connolly formule cet embarras de la manière suivante :

On this interpretation, the modern ideal of the unambiguous agent is one of the costs we pay for the demand that there be an ethical life without paradox (...) The 'authoritarian personality' is thus not merely a personality type that threatens liberal tolerance. It is also an internal product of the individualist demand for a fixed and pure fundamental identity³⁰.

Les auteurs féministes en théorie des relations internationales sont parmi celles qui ont le plus significativement participé à l'entreprise généalogique postmoderne. Elles ont démontré que plusieurs concepts clés de ce champ d'étude (le pouvoir, la souveraineté, l'autonomie, l'anarchie, la sécurité, etc.) ainsi que les unités d'analyse privilégiées que sont l'homme, l'État et le système international, sont inséparables d'une vision patriarcale du monde fondée sur et reproduisant une division ontologique entre les sphères publique et privée, elles-mêmes calquées sur une division primitive des tâches entre l'homme et la femme. Cette perspective dénonce le leurre de la description du monde « tel qu'il est » dont se targuent les tenants des approches dominantes en relations internationales, dans la mesure où elle met en lumière la dévalorisation de tout un pan de l'expérience humaine qui participe de cette description. En d'autres termes, la lunette analytique féministe révèle que le modèle de l'État national moderne s'est construit, historiquement et discursivement, sur celui de l'homme rationnel et souverain. Jacqui True exprime les conséquences de cette idée sur le rapport homme/femme et sur le rapport à l'autre :

Nationalisms and national identities are gendered in so far as they privilege masculine representations of the nation in war/sacrifice/heroism, and legitimize men's control over women's bodies on the basis that they are the mothers of the nation and the embodiment of male national honor. Women are biological and social reproducers, as well as cultural signifiers of group identity. They are thus central to the construction of national boundaries and vulnerable of masculine control over their sexuality and reproductive labor. The naturalization of gender

-

³⁰ W. E. Connolly, op. cit., p. 80.

hierarchy inside nations commonly prefigures the legitimate domination of 'others'/foreigners outside national boundaries³¹.

Autrement dit, le féminisme procure un éclairage particulier sur la division Inside/Outside que J. R. Walker identifie au fondement de la discipline des relations internationales, en montrant comment cette division ontologique s'accompagne d'une exclusion de la femme de la vie politique. Les féministes postmodernes utilisent donc surtout la notion d'identité pour commenter la construction sociale des genres féminin et masculin, ainsi que l'interdépendance définitionnelle de ces derniers :

Just as the sovereign man depends on the female other for his identity, so the state secures its identity through its relationship to identities of devalued and dangerous others, both inside its boundaries³².

En se référant aux travaux de J. Ann Tickner, Christine Sylvester ajoute :

While these notions (of identity) are new to American IR, she reminds us that they are not new to feminists, who have shown consistent concern with understanding the ways that gender identity affects the world IR sees and women's opportunities within it³³.

Finalement, la déconstruction discursive de l'identité exclut la possibilité d'un statut ontologique propre au sujet, en dehors des discours qui le performent et des relations de pouvoir qui en limitent ou en contrôlent le sens. En prenant soin de faire valoir la contingence du processus de formation historique des interprétations dominantes, la démarche postmoderne témoigne d'un engagement proprement normatif. En effet, la mise en lumière des possibilités interprétatives d'un discours politique stimule la pensée critique par l'ouverture de l'espace réflexif sur des horizons de sens autres, débordant des horizons dominants.

³¹ J. True, « Feminism » dans S. Burchill et A. Linklater (dir.), op. cit., p. 231.

³² J. A. Tickner, « Identity in IR Theory: Feminist Perspective » dans J. Lapid et F. Kratochwil (dir.), op. cit., p. 148.

³³ C. Sylvester, Feminist International Relations: An Unfinished Journey, Cambridge University Press, 2002, p. 47.

1.1.3. L'application de la théorie à l'étude des stratégies de légitimation de la mission canadienne en Afghanistan

Le programme postmoderne engage une problématisation des stratégies par lesquelles des identités constituées se protègent et se reproduisent à travers un processus de transformation de la différence en altérité, puis, dans un deuxième temps, en ennemi. Nous procéderons donc à l'analyse postmoderne des discours de légitimation sur l'engagement canadien en Afghanistan à l'aide de deux principaux couples conceptuels : identité/altérité et interne/externe. Ceux-ci nous permettront de voir comment la définition de l'identité canadienne mise de l'avant par les représentants du gouvernement se consolide par la construction discursive de soi et de l'autre, par l'exploitation de la peur de l'altérité, ainsi que par l'exportation des aires de conflits en dehors des frontières du territoire national. Nous croyons que ces catégories conceptuelles nous permettront de déconstruire les principaux axes thématiques auxquels puise le gouvernement canadien pour légitimer la mission en Afghanistan. Il s'agira autrement dit d'en faire apparaître les visées et présupposés, ainsi que les rapports de pouvoir qui les supportent et qui sont supportés par eux. Deux méthodes principales seront utilisées dans le cadre de cette déconstruction. La première, la méthode généalogique, consiste en l'historicisation de ces thèmes. Il s'agit de les replacer dans l'économie des discours et des pratiques qui les ont vu naître, de manière à en « dénaturaliser » les postulats. La deuxième, l'étude de l'intertextualité, commande la prise en compte des non-dits des discours, soit l'identification des omissions éloquentes, des évènements cachés ou maquillés susceptibles de dévoiler les incohérences du discours, ses contradictions internes.

1.2. L'APPROCHE CONSTRUCTIVISTE CRITIQUE

La thèse centrale de l'approche constructiviste consiste en l'affirmation du caractère « socialement construit » de la réalité. Issue de la sociologie³⁴, cette thèse est introduite dans le domaine des relations internationales au cours des années 1980, par les travaux d'auteurs dont John Ruggie, Nicholas Onuf, Alexander Wendt et Friedrich Kratochwill. Le contexte théorique est alors marqué par la domination des approches néoréalistes et néolibérales. Ces dernières assument un matérialisme ontologique contraignant l'action des États et fixant leurs intérêts nationaux. En comparaison, le courant constructiviste propose une ontologie innovatrice : le monde n'est pas une donnée strictement matérielle, mais relève d'un processus relationnel d'interprétation culturelle. En d'autres termes, l'état des relations internationales n'est pas « naturel », mais il est plutôt créé et reproduit par le réseau des croyances, des règles, des savoirs et des pratiques intersubjectives que tissent les interactions sociales des êtres humains.

1.2.1. La construction sociale de l'identité

Cette nouvelle ontologie bouleverse le traitement de la définition des intérêts des acteurs au sein du système international, une question cruciale dans le champ des études sur la sécurité. Plutôt que de considérer, à la manière des néoréalistes et néolibéraux, que les intérêts des États nationaux relèvent de dispositions matérielles observables et quantifiables (par exemple de la distribution de la puissance sur la scène internationale), l'approche constructiviste considère que ces intérêts relèvent de dispositions *identitaires*. Alexander Wendt donne un bon exemple de cette nuance en soutenant qu'une seule tête de missile située en Corée du Nord est bien davantage menaçante pour l'Amérique que ne peuvent l'être cent têtes de missiles situées en

³⁴ P. L. Berger et T. Luckmann, *The Social Cosntruction of Reality : A Treatise in the Sociology of Knowledge*, New York, Doubleday, 1966.

Angleterre³⁵. Autrement dit, ce n'est pas la quantité de missiles qui rend la Corée du Nord menaçante, mais bien la perception américaine de la nature de la relation qu'elle entretient avec les États-Unis. Les données matérielles n'ont pas de valeur en soi en dehors du contexte relationnel et intersubjectif qui module l'interprétation de leur existence. La méthode constructiviste procède ainsi par l'analyse des pratiques représentationnelles qui participent du processus de construction des identités sociales des acteurs de la politique mondiale, pour comprendre leurs intérêts et leurs comportements.

Dans The Culture of National Security, le concept d'identité est défini comme suit :

The concept of 'identity' thus functions as a crucial link between environmental structures and interests. The term comes from social psychology, where it refers to the images of individuality and distinctiveness ('selfhood') held and projected by an actor and formed (and modified over time) through relations with significant 'others'. Thus the term (by convention) references mutually constructed and evolving images of self and other.

Appropriation of this idiom for the study of international relations may seem forced, since states obviously do not have immediately apparent equivalents to 'selves'. But nations do construct and project collective identities and states operate as actors. A large literature on national identity and state sovereignty attests to this important aspect of international politics. We employ the language of identity to mark these variations.

For the purpose of this project, more specifically, we employ 'identity' as a label for the varying construction of nationhood and statehood. Thus we refer to both (A) the nationally varying ideologies of collective distinctiveness and purpose (nationalism), and (B) country variation in state sovereignty, as it is enacted domestically and projected internationally ³⁶.

Cet extrait illustre clairement que pour les auteurs de cet ouvrage, le concept d'identité s'applique à un référent bien précis : l'État national. Ontologiquement, ces auteurs conservent l'État comme unité d'analyse privilégiée, et reportent par le fait

-

A. Wendt, « Constructing International Politics », *International Security*, vol. 20, no. 1, 1995, p. 78.
 P. J. Katzenstein, (dir.), *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996, p. 59.

même la distinction analytique traditionnelle entre la scène intérieure et la scène internationale. Par contre, l'État est conçu comme une entité socialement construite, et non, comme dans l'ontologie rationaliste traditionnelle, comme un acteur statique aux intérêts fixes et intemporels.

1.2.2. Le constructivisme conventionnel versus le constructivisme critique

Il y a lieu, à la suite d'Alex Macleod, de faire une distinction entre deux types de constructivisme : le constructivisme conventionnel et le constructivisme critique³⁷. Le premier, thématiquement présenté dans The Culture of National Security, s'inscrit dans la tradition conventionnelle de la théorie des relations internationales pour des raisons théoriques et contextuelles. En effet, même si les prémisses de la construction sociale de la réalité vont à l'encontre de l'individualisme méthodologique ayant cours dans la pensée politique américaine, la lutte pour l'acceptation de l'approche au sein de la communauté académique exigea qu'elle transforme son érudition théorique en un programme de recherche empirique susceptible d'être compris dans le langage rationaliste des néoréalistes et des néolibéraux. Ce besoin de reconnaissance provoqua un certain désengagement du constructivisme par rapport à d'autres théories critiques en vertu d'un rapprochement avec les théories dominantes, par l'adoption de leur épistémologie positiviste. Le constructivisme critique, en revanche, réfère à la posture théorique des constructivistes qui se montrent sceptiques face à la possibilité de marier le principe d'une explication causale et objective de la réalité aux prémisses ontologiques constructivistes. L'approche constructiviste critique partage ainsi avec l'approche postmoderne un même scepticisme à l'égard du paradigme rationaliste en relations internationales, c'est-à-dire à l'égard de ceux « qui mettent l'accent sur la nécessité d'adopter une approche « scientifique » pour l'étude d'un monde essentiellement matériel, fondée sur une épistémologie empiriste, sur la

³⁷ A. Macleod, op. cit.

séparation entre faits et valeurs, et sur la recherche de régularités dans le comportement d'acteurs (États) autonomes »³⁸.

Avant d'examiner de plus près les distinctions entre le constructivisme critique et le postmodernisme, précisons que le constructivisme conventionnel se distingue du postmodernisme sur deux points essentiels : le statut du discours et la question de la performativité. Pour les postmodernes, la réalité sociale est le résultat d'une représentation essentiellement discursive. C'est-à-dire que le monde est le produit des discours qui le « performent », qui en constituent la réalité. Les constructivistes n'adhèrent pas à une remise en question aussi radicale de la réalité. Plutôt que de mettre l'accent sur les représentations linguistiques au cœur du processus de définition de la réalité sociale, ils centrent leur attention sur le processus relationnel de construction des « structures idéationnelles », c'est-à-dire sur le processus par lequel les significations collectives s'élaborent et des identités sociales prennent forme. Plutôt que le discours, c'est le processus interactif des relations sociales qui est l'objet de l'analyse constructiviste. Tandis que la méthode postmoderne tend à occulter le rôle de l'agence humaine au profit de l'analyse des structures sociales contraignantes, le constructivisme insiste sur le processus de « co-constitution » des agents et des structures sociales, soit :

Le processus continu d'interactions entre les agents et la structure, dans lequel les actions des agents influencent les significations partagées qui à leur tour structurent, contraignent ou façonnent les comportements des agents - en même temps que cette structure est en train d'être re-légitimée, modifiée ou transformée par les comportements des agents³⁹.

Malgré cette reconnaissance du rôle de l'agence dans le processus de construction de la réalité, les travaux des tenants du constructivisme conventionnel restent peu précis

38 Ihid

³⁹ D. O'Meara, « Le constructivisme. Sa place, son rôle, sa contribution et ses débats», dans A. Macleod et D. O'Meara (dir.), Théories des relations internationales: contestations et résistances, Montréal, Athéna, 2007, pp. 205-206.

sur la manière dont l'agence joue son rôle. L'approche de Wendt et de Katzenstein reste globalement très empreinte de structuralisme et leur analyse se limite souvent à l'examen du rôle des normes dans le processus de socialisation des acteurs et de construction des significations collectives. Dans cette optique, le monde des relations internationales et le comportement des acteurs étatiques peuvent être appréhendés par la dynamique suivante : l'environnement culturel module les identités des acteurs, qui à leur tour génèrent et façonnent les intérêts. Le constructivisme critique semble quant à lui plus à même de rendre la complexité du processus de co-constitution entre les agents et la structure en portant une attention explicite au rôle de l'agent, c'est-àdire aux conflits politiques par lesquels des interprétations individuelles, ou des actes de langage, se transforment en règles ou en normes sociales. L'acte de langage est un concept constructiviste qui réfère à la formulation d'une affirmation à propos d'un aspect de la vie sociale ou d'une situation particulière, qui participe de la construction de la réalité qu'elle décrit. Nicholas Onuf répertorie trois types d'actes de langage : les actes de langage déclaratoires, les actes de langage directifs et les actes de langage engageants⁴⁰.

Le constructivisme critique se distingue ainsi du constructivisme conventionnel par un rapprochement avec l'ontologie postmoderne. Sans être « performatif », le langage joue un rôle prioritaire dans le processus de co-constitution des agents et de la structure. Le constructivisme critique concède au langage sa fonction constitutive et exclut l'existence d'une réalité objective. Cette dernière est toujours le produit des pratiques représentationnelles des acteurs, c'est-à-dire de la vision du monde qui motive et qui encadre leurs comportements. En accord avec la perspective postmoderne, le constructivisme critique débusque les relations de pouvoirs qui sont au cœur de ces pratiques représentationnelles. Tandis que les tenants de l'approche postmoderne travaillent avec le couple conceptuel savoir/pouvoir — dont l'intérêt est

⁴⁰ N. Onuf, « Constructivism: a User's Manual », dans Kubálková, Vendulka, N. Onuf et P. Kovert (eds), *International Relations in a Constructed World*, New York, M. E. Sharpe, 1998.

de faire valoir le pouvoir que confère l'autorité d'un savoir particulier, et inversement, la légitimité d'interprétation que confère une situation de pouvoir — la démarche des constructivistes critiques prend la forme de l'étude des « modes de raisonnement » des acteurs, c'est-à-dire de la manière dont certaines représentations du monde, des intérêts et des problèmes politiques sont possibles, en soulignant le caractère intersubjectif plutôt qu'individuel de ces modes de raisonnement⁴¹. Cette étude implique l'utilisation du concept d' « articulation » :

The term "articulation" refers to the process through which meaning is produced out of extant cultural raw materials or linguistic resources. Meaning is created and temporarily fixed by establishing chains of connotations among different linguistic elements. In this way, different terms and ideas come to connote or to "summon" one another, to be welded into associative chains that make up an identificable, if not logically consistent, whole. (...) With their successful repeated articulation, these linguistic elements come to be seem as though they are inherently or necessarily connected, and the meanings they produce come to seem natural, comme to seem an accurate description of reality ⁴².

Ce processus d'articulation est complété par celui de l' « interpellation » :

Interpellation refers to a dual process whereby subject positions or identities are created and concrete individuals are interpelled by, or "hailed" into, those subject positions. (...) Each subject position or identity carries with it particular ways of functioning in the world, is located within specific power relations, and is characterized by particular interests⁴³.

L'examen du double processus d'articulation et d'interpellation permet deux choses. D'une part, il caractérise le mode de raisonnement que sous-tend le comportement de chaque acteur étatique en identifiant les thèmes auxquels ce raisonnement se rapporte. D'autre part, il donne un aperçu des mécanismes rhétoriques actifs dans le processus plus large de construction de la menace à la sécurité nationale.

_

⁴¹ J. Weldes, « Bureaucratic Politics : A Critical Constructivist Assessment », *Mershon International Studies Review*, no 42, 1998, pp. 205-255.

⁴² *Ibid.*, pp. 98-99.

⁴³ *Ibid.*, pp. 103-104.

En outre, l'apport particulier de la variante critique du constructivisme a été de transposer l'interprétation du rapport entre agence et structure en termes de co-constitution à l'interprétation du rapport entre identité et intérêt. En effet, pour les tenants du constructivisme conventionnel, les intérêts sont déterminés par les identités en suivant le principe d'une relation pratiquement causale. Là où le constructivisme critique se démarque à la fois du constructivisme conventionnel et du postmodernisme, c'est par la remise en question de la linéarité de cette relation et par la précision du rôle des intérêts dans le processus de construction des identités. C'est dans cette optique que Bill McSweeney⁴⁴ reproche au constructivisme dominant l'exagération du facteur identitaire pour l'explication des comportements des États :

[Dans la théorie constructiviste conventionnelle] the cognitive is stressed to the point that they lose sight of an essential material feature of all questions of security and identity-formation. This concerns the place of interests in the perception of security and in the management and transformation of collective identity. (...) It may seem logically correct to prioritize identity over interests in this way. This may, however, be a necessity imposed by language. The "I", or subject, who formulates preferences, wants, interests, is linguistically placed prior to the action satisfying them. What kind of entity I am is made to determine what kind of wants I have. What we want follows from what we are. This is an anti-behaviourists way of expressing the issue.

Philosophically, however, it is not clear that the causal connection is unidirectional.

The range of interests available to us can cause us to reinvent the social identity appropriate to them. (...) The collective self is, similarly, defined in relation to what it does and, conversely, constrained in what it does by how it is defined. (..) We are who we want to be. (...) The relation between identity and interests is probably best conceptualized as *recursive*, following the logic of structure and agency⁴⁵.

Ces critiques s'appliquent au courant constructiviste conventionnel et au courant postmoderne de manière symétrique, dans la mesure où ceux-ci mettent la même emphase sur la « structurance » du facteur identitaire. En effet, l'ontologie postmoderne, plus radicalement linguistique et discursive que l'ontologie

_

⁴⁴ B. McSweeney, *Security, Identity and Interests. A Sociology of International Relations*, New York, Cambridge University Press, 1999.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 126-127.

constructiviste, tend tout autant à occulter le rôle de la matérialité dans la construction identitaire et à placer l'identité en amont de la définition des intérêts matériels. C'est notamment le cas des analyses de David Campbell sur la façon dont l'identité américaine, en mal d'ennemi depuis la Guerre Froide, serait la grande responsable de la Guerre du Golfe, comme le remarque très justement Yosef Lapid⁴⁶. Selon McSweeney, la seule façon d'éviter le piège de la sous-estimation de l'importance des intérêts matériels dans la théorisation du processus de construction des identités collectives consiste en l'analyse empirique de cas particuliers :

To what extent that the weight of history, habit, or imbalance of power constrains our capacity to choose who we want to be (and who we want to be against) or what material interests we want to pursue can only be inferred imprecisely through interpretative analysis of empirical evidence⁴⁷.

La force d'une telle perspective est qu'elle écarte l'hypothèse selon laquelle un problème de sécurité résulte immanquablement d'une absence ou d'un manque de convergence identitaire au sein d'un même ou entre plusieurs État-nations :

The security problem is not there just because people have separate identities; it may be the case that they have separate identities because of the security problem. (...) Identity is not to be taken as an independent variable, tout court; it is often the outcome of a labeling process which reflects a conflict of interests at the political level⁴⁸.

Cet ajustement apporté aux perspectives constructiviste et postmoderne a le mérite d'invalider la thèse de l'inéluctabilité de la concurrence identitaire⁴⁹. La fécondité heuristique du concept d'identité tient en ce qu'il témoigne de la contingence et de l'agonistique qui le constitue. Comme le formulent Yosef Lapid et Friedrich Kratochwill:

⁴⁶ Y. Lapid and F. Kratochwill (eds.), op. cit., p. 210.

⁴⁷ B. McSweeney, op. cit.., p. 218.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 73.

⁴⁹ S. Huntington, « The clash of civilizations? », Foreign Affairs, été 1993, pp. 22-49.

Collectivities come in many varieties; simply relabelling them as « identities » or « selves » (rather than as states, ethnicities, nations, civilizations, and so on) is, at best, a promising point of departure, but hardly an acceptable point of arrival in our uphill struggle against reification in social inquiry. To reiterate, the point of this definitional excursus is to highlight the risks involved in implementing an IR theory move toward culture and identity without a corresponding move away from categorical, essentialist, and unitary understanding of these concepts. That this is not an idle concern is indicated, for instance, by the fact that Huntington's influential « clash of civilisation » thesis represent precisely such a disabling combination of moves. (...)

Huntington superficially disengages political realism from its notorious state centrism, only to recreate in his next move a reified world of pregiven cultural agents with inherently conflicting interests (civilizations). Far from being the rare exception, Huntington's failure simply confirms that reification is an epistemical problem not easily vanquished, for it pervades the rhetorical and conceptual apparatus of our scientific world-view⁵⁰.

Cet extrait souligne un point commun des approches postmoderne et constructiviste critique : en plus de leur attention respective portée aux rapports de pouvoir et à la façon dont ces derniers privilégient ou marginalisent certaines représentations de soi et de ses intérêts, les deux approches prônent la dénaturalisation des représentations dominantes, voire la remise en question de leur dominance par l'affirmation de nouvelles possibilités représentatives. C'est la dimension ouvertement normative de ces deux approches théoriques.

1.2.3. L'application de la théorie à l'étude des conditions d'énonciation de la politique de sécurité du Canada en Afghanistan

Les identités et les intérêts de l'État en matière de sécurité sont à la fois vecteurs et fonctions d'un *imaginaire sécuritaire* qui permet d'appréhender leur articulation en termes de co-constitution. Dans cette optique, une argumentation pro-guerre mobilise et nourrit un certain *imaginaire sécuritaire* qu'il s'agit de définir, de manière à caractériser l'interprétation identitaire qu'elle mobilise. L'examen constructiviste

_

⁵⁰ Y. Lapid et F. Kratochwill, op. cit., p. 8.

critique des discours gouvernementaux de légitimation de la mission canadienne en Afghanistan, doit donc s'appliquer à faire ressortir les éléments de cet imaginaire sécuritaire auquel puisent et réfèrent les acteurs de la sécurité. Il s'agira plus précisément de circonscrire les thèmes qui modulent leur vision des intérêts globaux du Canada dans l'environnement sécuritaire contemporain, et la manière dont ces intérêts entrent en relation avec une identité nationale internationaliste. Autrement dit, la tâche est de définir les modes de raisonnement à la base des pratiques représentationnelles des acteurs de la politique de sécurité du Canada en Afghanistan.

CHAPITRE 2

ANALYSE DES DISCOURS DE LÉGITIMATION DE LA MISSION DU CANADA EN AFGHANISTAN DANS UNE PERSPECTIVE POSTMODERNE

2.1. LES QUATRE PÔLES JUSTIFICATIFS

L'objectif de ce chapitre est de procéder à l'analyse qualitative des discours de légitimation du gouvernement canadien en ce qui a trait à la mission en Afghanistan. La perspective théorique postmoderne engage à la circonscription et à la caractérisation discursive du type de menace et d'insécurité construit par le gouvernement canadien depuis 2001, et qui justifie la participation du Canada au renversement du régime taliban et à la « reconstruction » de l'Afghanistan. Nous avons identifié quatre grands axes thématiques de justification rhétorique de la mission : la menace du terrorisme international ; la responsabilité de protéger ; le problème des « États défaillants » et la thèse de la paix démocratique. Il s'agit de déconstruire ces axes thématiques pour en faire apparaître les visées et les présupposés, ainsi que de dévoiler, dans un deuxième temps, comment ceux-ci reproduisent et s'appuient sur une interprétation particulière de l'identité nationale canadienne. Cette grille d'analyse vise autrement dit la problématisation des stratégies discursives par lesquelles l'identité canadienne est constituée, protégée et reproduite à travers les discours des représentants de l'État sur la sécurité nationale.

2.1.1. La menace du terrorisme international

En 2001, à la veille de l'envoi des premières troupes canadiennes au côté des Américains pour la mission *Enduring Freedom*, le Premier ministre Jean Chrétien situe l'offensive militaire en Afghanistan dans le cadre de la lutte contre la menace du terrorisme international :

Nous étions tous ciblés par les attentats commis aux États-Unis. Et si l'objectif de nos agresseurs était clair le matin du 11 septembre, il l'est encore davantage aujourd'hui. Au nom d'une idéologie perverse, ils veulent s'attaquer aux fondements de nos sociétés. En perturbant nos économies. En ébranlant nos institutions. En suscitant la méfiance et des affrontements entre communautés, entre religions et entre citoyens. Une telle attaque contre nos sociétés exige une réplique. Une réplique ferme. Une réplique juste. Qui exprime d'un geste franc notre refus catégorique de céder au chantage et à la peur⁵¹.

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 constituent la base à partir de laquelle se sont construites les légitimations de l'invasion de l'Afghanistan. L'imbrication de l'enjeu sécuritaire et de l'enjeu identitaire auquel ces attentats donnent forme est clairement indiquée dans ce discours préliminaire de Jean Chrétien à l'engagement militaire canadien en Afghanistan : les édifices visés lors des attentats de New York étaient symboliques; il s'agissait d'une attaque « aux fondements de nos sociétés », incarnés par « nos économies » et « nos institutions ». C'est en ce sens que la menace terroriste excède le domaine du physique pour englober le domaine de l'idéologie et de l'identité culturelle. Ce sont les fondements pratiques et théoriques « de nos sociétés » qui sont visés. En suscitant « méfiance et affrontements entre communautés », « l'idéologie perverse » menace l'existence et le développement des sociétés de droits. Une conception très blanche de l'identité nationale canadienne ressort de ces discours : le Canada paraît comme un pays démocratique, juste, ordonné, organisé, etc., contrastant avec la désorganisation, l'injustice, l'autoritarisme et la méchanceté du régime taliban. Les gouvernements Chrétien, Martin et Harper consolideront tous cette idée d'une menace à l'ordre et à la stabilité internationale en ayant recours à une stratégie discursive qui consiste à peindre un tableau blanc et noir du fossé des valeurs entre « nous », les Canadiens, et les « sympathisants des terroristes », les Talibans. Cette stratégie s'appuie autrement dit sur l'opposition

⁵¹ J. Chrétien, « Allocution à l'occasion du départ des Navires canadiens de Sa Majesté Preserver, Iroquois et Charlottetown dans le cadre de l'Opération Apollo », 17 octobre 2001, Halifax, Bureau du Conseil Privé, http://www.pco-bcp.gc.ca.

constitutive entre identité et altérité pour construire la menace talibane comme une menace existentielle.

En avril 2004, dans un discours à la base militaire de Gagetown, Paul Martin réitère que le but ultime de la participation canadienne à la mission *Enduring Freedom* et à celle de la FIAS en Afghanistan est de prévenir la (re)chute du pays aux mains des islamistes extrémistes susceptibles d'offrir refuge aux organisations terroristes de ce monde :

Le 11 septembre nous a également appris que nous ne pouvons pas protéger nos citoyens chez nous en veillant seulement à la défense de la moitié nord de l'Amérique du Nord.

Nous devons être prêts à affronter nos adversaires n'importe où dans le monde, en étroite collaboration avec nos alliés. Il ne fait aucun doute qu'en aidant à porter la paix, la stabilité et la prospérité dans des pays comme l'Afghanistan, nous contribuons grandement à accroître la sécurité de la population canadienne sur notre territoire⁵².

Les termes des deux extraits de discours précédents méritent d'être déconstruits d'entrée de jeu : « nous », « nos sociétés », « nos alliés », « la population canadienne » d'un côté, ainsi que « nos adversaires » et « nos agresseurs » de l'autre. L'emploi de ces pronoms et de ces noms s'avèrent problématique si on les examine de plus près. Ils réfèrent à des entités remarquablement abstraites. Qui sommes « nous » ? S'agit-il des « sociétés de droits » ? De la « Communauté internationale » ? Ces sociétés forment-elles un tout cohérent ? Dans quelle mesure respectent-elles vraiment ces droits dont elles se portent garantes? Le lien d'identité supposé unir les nations des pays industrialisés est ténu. Leurs politiques étrangères sont souvent incompatibles, comme c'est le cas de manière flagrante dans le domaine de l'environnement. Et qui sont « nos alliés » ? Les mésententes entre les pays d'Amérique et d'Europe sur le bien-fondé de la guerre contre l'Irak prouvent que les

-

⁵² P. Martin, « Allocution à la bas des Forces canadiennes de Gagetown », Nouveau-Brunswick, 14 avril 2004, Bureau du Conseil Privé, http://www.pco-bcp.gc.ca.

alliances entre nations sont toujours en mouvement et que ces dernières peuvent suivre des impératifs de distinction autant que d'affinité identitaire. Les alliances ne sont donc ni fixes, ni inconditionnelles, ni naturelles, comme le laisse entendre la chaîne de connotation qui tend à souder « nous », « nos sociétés », « nos alliés » en un tout indifférencié.

La même chose peut être dite des « adversaires ». Les alliés d'aujourd'hui peuvent être les adversaires de demain, comme les Islamistes politiques afghans changèrent de statut au lendemain de leur victoire sur les forces soviétiques. Les termes « agresseurs » et « adversaires », utilisés dans le contexte des citations précédentes, sont tout aussi imprécis et fourre-tout. Ils ne portent aucun nom et ne sont situés en aucun lieu puisqu'on doit les poursuivre « n'importe où dans le monde ». Ils ne sont définis que par leur opposition au « nous » dont il est question.

À son tour, la référence à « la population canadienne » mérite d'être mise en perspective. Sortie d'un contexte d'analyse sociologique quantitative, cette notion s'avère spéculaire et consensuelle. Elle permet de légitimer des actions gouvernementales au nom d'un tout dont on peut à la fois douter de la représentativité et du consensus quant à la question de la sécurité nationale. Prise comme catégorie englobante et uniforme, en négation des tensions socio-politiques qui la constituent, « la population canadienne » génère, autant qu'elle présuppose, une recomposition homogène du spectre institutionnel, théorique, économique et politique. Elle vise un consensus qui suppose de minimiser les désaccords et de sous-estimer les discordances. Cette déconsidération des divergences internes entre les groupes qui composent la « population canadienne » résulte en l'incapacité d'analyser les conflits d'intérêt susceptibles d'opposer ces différents groupes, par exemple entre les intérêts des élites politiques et/ou économiques, et ceux d'autres secteurs moins nantis dont la représentativité est restreinte. Il s'agit, dans les termes de R. J. B. Walker, d'une stratégie de renforcement de l'identité nationale par le déni des divisions au niveau

interne et la projection d'une unité au niveau externe⁵³. Dans cette perspective. aucune attention n'est dirigée vers les luttes politiques intérieures qui influencent les décisions de politique étrangère. Par exemple, aucun cas n'est fait du facteur québécois dans la décision de Jean Chrétien de ne pas aller en guerre contre l'Irak, soit du risque électoral considérable qu'il aurait pris en participant à une guerre décriée par la grande majorité de la deuxième province la plus populeuse du pays.

La portée analytique des catégories « nous », « nos alliés », « nos adversaires » et « la population canadienne » se limite finalement à la formation de parties et d'oppositions mutuellement constitutives, dans la tradition de la pensée politique classique. Ces catégories reformulent un vieux dualisme philosophique, le couple ami/ennemi, dont la valeur analytique est amputée par la négation des problématiques internes de ses pôles conceptuels. Cela étant dit, il semble que les discours gouvernementaux sur la menace du terrorisme international, à laquelle est identifiée la menace talibane, soient proprement incapables de se passer de ces catégories. Les représentants des trois gouvernements canadiens en poste depuis 2001 y font un recours soutenu et continu.

La citation de Paul Martin qui nous inspire ce commentaire rompt néanmoins avec la pensée politique classique sur un point. La notion de territorialité y est télescopée par l'extension du champ de la sécurité nationale à la scène mondiale, grâce au principe de la légitime défense en contexte de mondialisation : « Nous ne pouvons pas protéger nos citoyens chez nous en veillant seulement à la défense de la moitié nord de l'Amérique du Nord. Nous devons être prêts à affronter nos adversaires n'importe où dans le monde »54. Cette déclaration bouleverse complètement le sens de la notion «hobbésienne» de territorialité et élargit considérablement la portée du principe de souveraineté. En clamant l'obligation pour

⁵³ R. J. B. Walker, *op. cit.* ⁵⁴ *Ibid.*

l'État de protéger son territoire et sa population en dehors de ses frontières nationales, les opérations défensives menées à l'étranger ne peuvent plus être définies en termes de conquêtes, mais ne peuvent pas non plus être classées comme de strictes opérations défensives. Les implications analytiques de ce télescopage sont significatives. Il brouille complètement la distinction entre les opérations « offensives » et « défensives » en disqualifiant la frontière nationale comme repère traditionnel. Parmi les conséquences de cette confusion, notons la désorientation et l'atteinte à la crédibilité des institutions garantes du droit international. Ces dernières doivent désormais prendre acte d'une reformulation du principe de souveraineté davantage axée sur les pouvoirs que sur les limitations à la capacité d'action de l'État dans l'espace. Avec l'avènement de la menace du terrorisme international, le temps où la « communauté internationale » se faisait un devoir de respecter les souverainetés territoriales paraît bel et bien révolu.

2.1.2. La responsabilité de protéger

Le thème de la responsabilité de protéger les populations en danger est à mettre en parallèle avec la proclamation du droit d'ingérence humanitaire au cours des années 1990. Habilitant la communauté internationale à intervenir à l'intérieur des États même sans leur permission en cas de catastrophe (désastre naturel, répression politique, massacre, génocide anticipé, etc.), le droit d'ingérence se heurte à de nombreuses réticences, en premier lieu de la part de pays sous-développés qui craignent que ce principe ne légitime le renouvellement d'ambitions colonialistes de la part des puissances industrialisées. En avril 2000, 77 pays du sud réitèrent leur avis selon lequel : « l'assistance humanitaire doit être entreprise dans le strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États

concernés et qu'elle ne peut être déclenchée qu'en réponse à une demande et qu'avec l'approbation des États concernés » 55.

Le droit d'ingérence est dans une position ambiguë du point de vue du droit international, qui repose sur la souveraineté étatique et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Bien qu'il constitue le fondement implicite d'un nombre croissant d'opérations internationales, le droit d'ingérence n'est consacré par aucun texte général, le consensus établi privilégiant au contraire l'égalité souveraine des États. En septembre 2005, le Sommet mondial des Nations Unies, réuni à New York pour débattre des suites des travaux du Comité des Sages et de la réforme de l'organisation mondiale, a longuement discuté du droit d'ingérence humanitaire. Le document final exprime très bien les prudences de la communauté des États devant cette question, affirmant plus volontiers le devoir de « protéger des populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité ». Le document rappelle « la responsabilité première des États : il incombe à l'État souverain de protéger sa population ». Dans le cas où « les autorités nationales n'assurent manifestement pas la protection de leurs populations » contre les crimes ou les menaces, « une action collective résolue » peut et doit être entreprise conformément aux procédures de la Charte des Nations Unies⁵⁶.

Davantage consensuel, le thème de la responsabilité de protéger a donc progressivement succédé à celui du droit d'ingérence humanitaire. En ce qui concerne la politique étrangère canadienne, l'expression de « la responsabilité de protéger » est entérinée dès la publication, à la fin de l'année 2001, du rapport de la Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté étatique mise sur pied à l'initiative

55 « Déclaration du sommet du Groupe de 77 réuni à la Havane », 10-14 avril 2000. www.dd-rd.ca/site/publications/index.php?lang=fr&subsection=catalogue&id=1275&page=16

⁵⁶ « Document final du Sommet mondial des Nations Unies », New York, septembre 2005. www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/N0551131.pdf

du gouvernement de Jean Chrétien ⁵⁷. À partir de ce moment, les références au thème de la responsabilité de protéger se multiplient au gré des discours. Selon les conclusions de cette commission indépendante, la souveraineté étatique relève autant d'une responsabilité que d'un droit. Cette perspective centre le principe de souveraineté sur les responsabilités plutôt que sur les droits des entités étatiques, incitant la communauté internationale à intervenir pour la protection des populations étrangères, de manière à prévenir et à éviter des catastrophes telles que celle du Rwanda en 1994. Cette manière de résoudre les tensions historiquement handicapantes entre les principes d'intervention et de souveraineté — dans la mesure où l'autorisation du pays hôte n'est théoriquement plus nécessaire à la légitimité de l'intervention — intervient largement en faveur de la présence internationale en Afghanistan. Les membres du gouvernement de Jean Chrétien, qui peuvent se vanter d'avoir parrainé la constitution de cette Commission, en citent régulièrement les conclusions entre 2001 et 2003, par exemple dans cet extrait du discours de Jean Chrétien à l'occasion de l'ouverture de la 58^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies:

C'est en pensant à nos échecs collectifs en Bosnie et au Rwanda que le Canada a parrainé la création de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États. La Commission a accompli un travail admirable. Dans son rapport, elle soutient que la souveraineté confère des devoirs aussi bien que des droits. Le devoir le plus fondamental d'un État consiste à protéger ses citoyens. Lorsqu'un gouvernement omet de le faire, par impuissance ou par manque de volonté, la responsabilité de les protéger devient provisoirement une responsabilité collective de la communauté internationale. (...) Nous sommes convaincus, à l'instar de la Commission, que devant des pertes de vie sur une grande échelle ou un nettoyage ethnique, la communauté internationale a la responsabilité morale de protéger les plus vulnérables. L'objectif primordial doit être de prévenir la souffrance humaine et d'y mettre fin⁵⁸.

⁵⁷ ICISS, « The Responsability to Protect », Report of the International Commission of Intervention and State Sovereignty, December 2001. www.iciss.ca/pdf/Commission-Report.pdf

⁵⁸ J. Chrétien, « Allocution à l'ouverture de la 58^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies », 23 septembre 2003, New York. Bureau du Conseil Privé, http://www.pco-bcp.gc.ca (Nous soulignons)

Le leadership canadien pour l'inscription de la responsabilité de protéger dans une vision globale de la sécurité humaine comme responsabilité collective des États industrialisés est en partie le résultat de la contribution personnelle du ministre des Affaires étrangère Lloyd Axworthy. Pour ce dernier, les ressources principales dont dispose Canada dans le contexte international de la mondialisation et de l'après Guerre froide relèvent de sa capacité d'exercer un « soft power » plutôt que d'une capacité coercitive. La puissance canadienne est autrement dit davantage axée sur une force diplomatique et sur la promotion active des valeurs canadiennes que sur une force militaire. Suivant cette interprétation de la spécificité canadienne, qui s'inscrit dans la tradition internationaliste, le leadership du Canada pour la promotion de la responsabilité de protéger s'impose comme élément clef du processus de construction de l'identité nationale au tournant du XXI^e siècle.

En octobre 2003, une nouvelle résolution du Conseil de sécurité prolonge la mission de la FIAS pour un an, tout en élargissant son mandat au maintien de la sécurité « en dehors de Kaboul et de ses environs » ⁵⁹, signe que la situation sécuritaire globale en Afghanistan ne s'améliore guère. Les rapports périodiques que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité à partir de 2002 réitèrent tous sans exception que malgré des progrès ponctuels concernant le renforcement des nouvelles institutions afghanes, l'obstacle majeur à l'atteinte des objectifs de la FIAS demeure la détérioration du climat de sécurité ⁶⁰. Le prolongement du conflit armé stimule alors la concentration de l'attention médiatique canadienne sur les conséquences humanitaires de la mission en Afghanistan. Dans ce contexte, les

-

⁵⁹ Nations Unies, « Résolution 1510 », adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4840^e séance, le 13 octobre 2003. Document disponible en ligne sur le site du Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, Université de Montréal,

 $[\]underline{http://www.operationspaix.net/IMG/pdf/NUCS_resolution1510_13oct2003_.pdf}$

Documents disponibles en ligne sur le site du Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, http://www.cerium.ca/rop. Soit les rapports suivants : 21/10/02 ; 18/03/03 ; 23/07/03 ; 03/12/03 ; 19/03/04 ; 12/08/04 ; 26/11/04 ; 18/03/05 ; 12/08/05 ; 06/03/06 ; 11/09/06.

discours des dirigeants canadiens misent de plus en plus sur le thème de la nécessité de protéger les Afghans. Bien que chronologiquement second au thème de la nécessité de protéger les Canadiens de la menace du terrorisme international, les représentants du gouvernement situent la responsabilité de protéger au cœur de leur politique étrangère. En mai 2006, lors d'un débat en Chambre sur le prolongement de la mission jusqu'en 2009, le ministre des Affaires étrangères, Peter MacKay, déclare :

Notre société est fondée notamment sur la nécessité de protéger les gens et de veiller à ce qu'ils puissent avoir un foyer sûr, la chance de s'instruire, sans être victimes d'une forme quelconque d'exploitation ou, pire, de violence et de mauvais traitements, et sur la volonté de renforcer la démocratie. Pourquoi ne voudrions-nous pas partager ces valeurs avec les Afghans?

Le Canada aide à libérer les gens de la peur, ce qui permettra aux Afghans ordinaires d'avoir une vie quotidienne sans crainte⁶¹.

Si la menace du terrorisme international constitue le fondement explicite de la mission du Canada en Afghanistan, la responsabilité de protéger les populations en danger en constitue le fondement implicite. La défense des droits des femmes et l'amélioration du sort des Afghanes viennent d'ailleurs en tête de liste des objectifs déclarés de la mission en Afghanistan. Une perspective féministe postmoderne dévoile cependant la reproduction d'un rapport de genre à l'origine de l'adoption de la responsabilité de protéger comme principe de droit international. Considérons l'extrait de discours suivant avant d'élaborer cette idée :

Y a-t-il quelque chose de plus conforme à nos valeurs que de vouloir s'assurer que de jeunes femmes ont la possibilité de fréquenter l'école, d'être instruites et de mener une vie productive?

En réduisant notre présence en Afghanistan ou en nous en retirant avant que le gouvernement de ce pays en ait pleinement pris les commandes, nous inviterions les Talibans et Al-Qaïda à reprendre du service, ce qui aurait pour effet d'annuler ce que nous avons réussi à accomplir jusqu'à aujourd'hui. (...) Nous ne pouvons pas nous permettre de succomber aux efforts de déstabilisation et de projeter l'image d'un pays qui ne respecte pas sa parole et qui n'est pas à la hauteur de sa réputation. Dans l'adversité, le Canada ne se

-

⁶¹ P. MacKay, Débat à la Chambre des communes, 39^e Législature, 1^{ère} session, Hansard révisé no 025, 17 avril 2006. http://www2.parl.gc.ca/HousePublications. (Nous soulignons)

défile pas. Dans les périodes troubles, aux endroits où la sécurité est menacée, le Canada est toujours là. Nous répondons à l'appel, nous intervenons, nous faisons notre juste part, nous ne perdons pas espoir et nous tenons parole⁶².

Cet extrait révèle l'existence d'une relation asymétrique entre l'identité canadienne militaire et l'altérité des femmes afghanes qu'il s'agit de protéger du régime islamiste taliban. Les référents mobilisés pour la description du rôle de l'armée canadienne en Afghanistan participent d'un discours typiquement masculiniste en projetant l'image d'un Canada fort et fidèle, venant en aide à une population faible et incapable de veiller à ses propres intérêts. Christine Sylvester caractérise l'asymétrie de cette relation :

the unequal roles of protector and protected, assigned to men and women respectively, render women second-class citizens and reinforce national identities that prioritize war and conflict. These masculinized, militarized national identities, which depend on their relationship to devalued characteristics associated with femininity, have been important for states in legitimating their foreign policies. (...)

Protection, or the attribution of characteristics to outside others that render them incapable of caring for themselves, has provided an important legitimator of Western imperialism. The «civilizing» mission, epitomized in the concept of the White Man's Burden, demonstrates the tensions that occur at the intersection of race and gender⁶³.

L'identité militaire canadienne à laquelle l'extrait de discours précédent se rapporte est constituée en tant que force (masculine) protectrice, contrastant avec la vulnérabilité (féminine) de la population afghane. La protection des Afghanes est, en ce sens, à la fois le symbole et l'objet de la force militaire canadienne, selon la dynamique d'une opposition constitutive entre protecteur et protégé(e). Dans les termes de Peter MacKay, la poursuite de la mission en Afghanistan n'est pas seulement une question de défense nationale canadienne. Elle soulève aussi l'enjeu

.

⁶² Ibid.

⁶³ C. Sylvester, op. cit., p. 156.

de l' « honneur » et de la « réputation » du pays, soit de la reproduction d'une identité canadienne militaire et de l'altérité vulnérable des femmes afghanes.

En s'intéressant aux non-dits, à l'intertextualité, des discours de légitimation de la mission, la méthode postmoderne permet également la mise en évidence de l'instrumentalisation du droit des femmes à des fins de légitimation par la coalition internationale. Par exemple, il convient de se rappeler qu'en armant les Moudjahiddins contre les communistes en 1979, le droit des femmes était loin des préoccupations états-uniennes, ce droit étant théoriquement bien mieux assuré dans le cadre de l'idéologie communiste qu'islamiste. À l'époque, nonobstant leur attitude envers les femmes, les Moudjahiddins étaient présentés au public occidental comme étant avant tout des combattants pour la liberté nationale. Ce revirement qualificatif illustre à merveille la transformation de l'image de l'autre au fil du temps et de la conjoncture internationale.

Un deuxième non-dit des discours de légitimation concerne la détérioration concrète de la qualité de vie des femmes sur le terrain afghan depuis 2001. Si les dirigeants canadiens tendent à se féliciter des avancées du droit des femmes et si la nouvelle constitution afghane défend ce droit dans ses textes⁶⁴, plusieurs rapports d'organismes indépendants contredisent la réalité de ces avancées, dénoncent l'inefficacité des nouvelles juridictions et démontrent l'inadéquation de ces juridictions avec les mentalités locales. Comme l'observe Amnistie internationale, même lorsqu'une femme est en mesure de se mettre en rapport avec la police ou avec les tribunaux pour exercer ses nouveaux droits, elle est confrontée à une très forte discrimination : « actuellement, le système de justice pénale se montre tout simplement réticent ou incapable de remédier à la question de la violence contre les

⁶⁴ Voir le site de gouvernement canadien « Protéger les canadiens et reconstruire l'Afghanistan », http://geo.international.gc.ca/cip-pic/afghanistan/menu-fr.aspx

femmes. (...) Pour l'instant, il est plus enclin à bafouer les droits des femmes qu'à les protéger et les faire respecter »⁶⁵.

Le paradoxe du rapport entre protecteur et protégé(e) au cœur de la légitimation de l'action militaire en Afghanistan est donc la contradiction selon laquelle on protège les populations au sacrifice de leur vie, en les stigmatisant à la fois comme victimes et enjeux du conflit. Cette contradiction est sans doute la conséquence de l'élargissement du champ d'application du principe de la responsabilité de protéger. Originairement centrée sur l'action internationale en situation d'urgence, telle une catastrophe naturelle ou un génocide, l'intervention humanitaire adopte, au cours des années 1990, une approche axée sur la prévention. Dans le cas de la mission en Afghanistan, il convient de se rappeler qu'elle n'a cependant pas été enclenchée pour la protection de la population afghane mais bien pour faire face à la menace terroriste internationale. Cette mission déborde la portée d'une intervention humanitaire classique caractérisée par une situation d'urgence. Néanmoins, le recours à la responsabilité de protéger comme fondement implicite de l'intervention contribue à la reproduction de l'altérité par la mise en opposition de « nous », forts et fidèles, et d'« eux », faibles et victimes. Le droit de juger des États incapables de veiller sur leur propre population et d'y intervenir est la chasse-gardée de certains États seulement. Qui est détenteur de ce droit et selon quels critères ? L'examen de la problématique des États « défaillants » offre une réponse à cette dernière question.

⁶⁵ Amnesty International, « Afghanistan : Justice denied to Women » 6 octobre 2003, http://www.web.amnesty.org/library/index/engasa110232003

2.1.3. L'Afghanistan, un État « défaillant » 66

En septembre 2003, deux ans après le renversement du régime taliban, l'Afghanistan est toujours plongé dans l'instabilité. Le gouvernement provisoire d'Hamid Karzaï est en fonction mais son pouvoir est très limité. La FIAS est maintenant sous le commandement officiel de l'OTAN. Le gouvernement canadien réaffirme que la menace talibane est à l'origine de son engagement, par la bouche du ministre de la Défense nationale, John McCallum :

Sans la présence des forces internationales, le pays risquerait de retomber aux mains des Talibans et de redevenir un refuge pour les organisations terroristes comme Al-Qaeda. C'est un risque que nous ne pouvons pas nous permettre de courir. En envoyant des soldats en Afghanistan, le Canada aidera à empêcher que des terroristes et leurs organisations jouissent du soutien actif du gouvernement en Afghanistan⁶⁷.

Au sein du gouvernement Martin, tous les responsables de la sécurité font régulièrement référence au modèle de l'État défaillant comme expression exemplaire du défi que pose l'Afghanistan au maintien de la sécurité nationale et internationale contemporaine. À l'occasion d'une allocution au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), Bill Graham, le ministre de la Défense nationale, offre une définition du concept d'État défaillant :

Les États en situation d'échec ou défaillants présentent un double défi pour le Canada. Dans un premier cas, la souffrance qu'ils engendrent est un affront aux valeurs canadiennes, et ils font également naître des menaces pour la sécurité régionale et mondiale. (...) L'approche « 3-D » du gouvernement du Canada dans le domaine des opérations internationales, c'est-à-dire l'intégration de la défense, de la diplomatie et de l'aide au développement, est parfaitement adaptée à une politique centrée sur les états défaillants. Cette approche globale et intégrée donne au Canada la capacité d'atteindre ses objectifs sur le terrain, qu'il s'agisse de la sécurité et de la stabilisation, de

⁶⁶ Le terme « défaillant » reprend la terminologie privilégiée des discours de légitimation du gouvernement canadien pour parler des États marqués par diverses carences fonctionnelles et administratives. D'autres termes sont fréquemment utilisés pour rendre compte de cette même « réalité », dont ceux d'État « en déliquescence », d'État « en déroute », et d'État « fragile ».
⁶⁷ J. McCallum, « Allocution à l'Université de la Défense nationale de Chine », 10 septembre 2003, Beijing. Gouvernement du Canada, http://www.beijing.gc.ca/beijing/fr/574/575/861.htm

l'aide humanitaire, du renforcement des institutions ou du développement économique.

C'est pour ces raisons que le gouvernement du Canada a décidé de placer les états défaillants au cœur de sa nouvelle politique étrangère et de sa nouvelle politique de défense. C'est dans notre intérêt national, et c'est conforme à notre désir d'aider les peuples les plus en difficulté. C'est dans ces pays que le Canada peut le plus contribuer à changer le cours des choses.

Et Afghanistan — où les forces canadiennes sont présentes depuis 2002 dans le cadre de diverses missions — est l'État défaillant par excellence depuis une décennie, quels que soient la définition ou les critères utilisés ⁶⁸.

La notion d'État défaillant au cœur de la politique étrangère canadienne appelle un commentaire critique. Tout d'abord, quelques mots sur le contexte d'apparition de cette terminologie dans le domaine des relations internationales au cours des années 1990. Cette période est marquée, comme nous l'avons vu dans la section précédente sur la responsabilité de protéger, par l'augmentation des demandes d'intervention de la Communauté internationale pour la résolution de conflits et de crises humanitaires. Une conséquence de cette augmentation fut la saturation des ressources exécutives de l'appareil onusien, en partie responsable des épisodes tragiques du Rwanda et de la Somalie vers le milieu des années 1990. Il apparaît par ailleurs que, trop souvent, les signes avant-coureurs de conflits ou de crises humanitaires auraient pu être décelés. Le terreau est alors fertile pour que le principe de prévention s'implante au cœur des nouvelles stratégies d'aide publique au développement. Les réflexions sur la conduite d'interventions d'urgence pour le rétablissement de la paix, auxquelles participent les pays bailleurs de fonds, s'orientent désormais vers une action privilégiant la prévention, laquelle est davantage coordonnée par les agences d'aide au développement. C'est dans ce contexte qu'émerge la problématique des États défaillants.

Les évènements du 11 septembre 2001 donnent toutefois une nouvelle ampleur à la notion d'État défaillant. Avant cette date, depuis les années 1980 et encore tout au

•

⁶⁸ B. Graham, « Allocution au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) », 22 septembre 2005, Montréal. Disponible en ligne sur le site de la Défense nationale et des Forces canadiennes : http://www.forces.gc.ca (Nous soulignons)

long des années 1990, les États bailleurs de fonds pour le développement international récompensaient les États selon leur performance. C'est-à-dire qu'ils donnaient la priorité au financement de programmes de développement pour les meilleurs élèves de la Banque mondiale (BM) et du Fond monétaire international (FMI), soit pour les pays démontrant le plus de sincérité et d'efficacité dans la mise en place de normes de libéralisation politique et économique. Or depuis le 11 septembre 2001, l'attention des pays bailleurs de fond s'est tournée vers d'autres types de pays, moins performants et davantage susceptibles de poser une menace à la sécurité internationale, tel que l'Afghanistan. Une théorie très médiatisée stipule que c'est l'abandon ou l'oubli du pays par la Communauté internationale qui est en grande partie responsable de l'état de déliquescence qui a suivi la victoire des Moudjahiddins contre les Soviétiques. L'Afghanistan sans ressources aurait progressivement sombré dans des luttes de pouvoir fratricides à l'origine de la prise du pouvoir politique par les Talibans. Cette analyse, qui insiste sur la responsabilité de la Communauté internationale dans l'implantation d'un régime politique lié au terrorisme islamiste en Asie centrale, tourne l'attention des politiciens, mais aussi celle des universitaires, des médias et des agences de développement, vers le concept d'États défaillants. Ce dernier permet d'articuler deux problèmes fondamentaux des relations internationales contemporaines : celui de l'efficacité de l'aide au développement et celui de la sécurité internationale au tournant du XXIe siècle. Il est intéressant de mentionner que l'expression « État fragile » est entérinée en mars 2005 lors d'une réunion de l'OCDE sur l'harmonisation de l'aide au développement. Cette réunion de haut niveau définissait les États fragiles comme « les pays caractérisés par un manque d'engagement politique et/ou une faible gouvernance »⁶⁹.

Alain Antil et de Aline Leboeuf tracent les contours de la vision du monde particulière de laquelle participe la catégorie d'État fragile :

-

⁶⁹ B. Daviron et T. Giordano, «"États fragiles": à propos de la construction d'un consensus international » dans Châtaigner et Magro (dir.), *États et Sociétés fragiles*, Paris, Karthala, 2007, p. 25.

Il convient de garder à l'esprit [l'] image [...] d'un système international perçu comme espace dual, divisé entre les « intégrés » et les « non-intégrés » ou entre les espaces « développés » et les « marges » ou la « périphérie », parce que cette inversion du dilemme classique de sécurité permet de rappeler que le débat sur les États « fragiles » prend racine à la fois dans un environnement géostratégique précis (celui d'un système international hiérarchisé et inégalitaire) mais aussi dans une vision du monde construite par ceux qui se définissent comme les « intégrés » 70.

En effet, la catégorie d'État fragile ou d'État défaillant se superpose assez nettement à celle d'État « sous-développé ». En fait, le concept d'État défaillant est utilisé pour parler à la fois des États qui en sont à un stade de développement peu ou pas avancé, et des États qui posent problème. À quoi et à qui posent-t-ils problème ? À la sécurité des pays que l'on dit développés, bien sûr. Derrière l'opposition entre les pays fragiles et les pays solides, se profilent donc celles entre eux et nous, entre protecteurs et protégés, entre capables et incapables, entre les forts et les faibles. À la manière d'une chaîne de connotation, ces termes s'interpellent les uns les autres pour la reproduction d'une représentation du monde fondée sur une dichotomie binaire. Finalement, le concept d'État défaillant rajoute une connotation de danger à une catégorie (le sous-développement) déjà exclusive.

Or l'idée selon laquelle les États fragiles sont plus menaçants que d'autres pour la stabilité internationale, ou celle qui traduit un lien serré entre ces États et le terrorisme, est loin de faire consensus. À travers une étude de cas de la présence d'Al-Qaeda en Afrique subsaharienne, Alain Antil et de Aline Leboeuf démontrent qu'il n'y a guère de lien systématique et univoque entre terrorisme et États fragiles. Selon leur recherche, « le savoir empirique accumulé est insuffisant pour pouvoir toujours justement évaluer la portée de ces liens », et « la catégorie « États fragiles » n'est certainement pas l'outil conceptuel le plus pertinent pour comprendre le rapport au

⁷⁰ A. Leboeuf et A. Antil, « États fragiles et terrorisme, un lien ambigu », dans États et Sociétés fragiles, ibid., p. 192.

territoire et à l'État que peut avoir un acteur non étatique ayant recours à une stratégie terroriste »⁷¹. Les auteurs donnent pour preuve le fait que les implantations les plus importantes des bases d'Al-Qaeda ne peuvent pas être mises sur le compte de la fragilité : dans le cas de l'Afghanistan et du Soudan, par exemple, c'était à l'invitation des gouvernements taliban et soudanais qu'a pu s'installer Ben Laden. On ne peut donc pas conclure que ce dernier y implanta son réseau en profitant d'une fragilité ou d'une carence gouvernementale.

Tom Porteus offre une analyse qui remet en cause de manière radicale la fécondité du concept d'État défaillant, conçu par et pour les puissances occidentales⁷². Son argumentation souligne notamment que « les États dits « fragiles » n'ont pas dans le monde d'aujourd'hui, même s'ils en concentrent de nombreux attributs, le monopole de la fragilité. Les fragilités existent partout, y compris dans les pays développés, dans les banlieues et dans toutes les « Nouvelles-Orléans de ce monde » » 73. Porteus voit au cœur du concept d'État défaillant la marque d'une approche néo-colonialiste qui permet de justifier le renouvellement d'un interventionnisme au sud, en y cloisonnant les problématiques du sousdéveloppement et de l'insécurité, c'est-à-dire en y concentrant l'origine des problèmes sécuritaires internationaux. Traduite dans les termes de l'approche postcolonialiste, une approche théorique voisine de l'approche postmoderne, cette analyse remet à l'ordre du jour la notion de « désir colonial ». La théorie postcoloniale des relations internationales qualifie de désir colonial la persistance notable, au cœur de l'impérialisme contemporain, d'un désir de reproduction d'une domination colonialiste à l'égard des peuples des pays « sous-développés » ⁷⁴.

⁷¹ *Ibid.*, p. 193.

⁷² T. Porteus, « États fragiles ou faillis : une notion à dépasser», ibid., pp. 493-508.

⁷³ J-M. Châtaigner et H. Magro, « Introduction », *ibid.*, p. 11.

⁷⁴ G. Chowdhry et S. Nair (eds), *Power, Post-colonialism and International Relations : Reading Race, Gender and Class*, London, Routledge, 2002.

En bout de ligne, il apparaît que l'usage de la notion d'État défaillant concerne les décalages entre, d'une part, les fonctionnements économiques, institutionnels, sanitaires, juridiques, éducatifs, et d'autre part la représentation de ce que ces fonctionnements sont censés être, les buts qu'ils sont censés avoir, les bénéfices qu'ils sont réputés apporter à tout le monde. En ce sens, son utilisation dans la pratique et la théorie des relations internationales véhicule une vision d'ensemble des sociétés contemporaines marquée par une conception d'un monde en crise, à laquelle s'opposent des visées globalisantes, mobilisant des modèles d'humanité et de normalité. La catégorie d'État défaillant finit par produire la réalité qu'elle était supposée décrire. Son utilisation récurrente et privilégiée dans les discours sur la politique étrangère canadienne donne un exemple frappant de l'imbroglio savoir/pouvoir, c'est-à-dire de la manière dont le pouvoir politique s'appui sur un savoir particulier — ici une théorisation des États défaillants et de la menace qu'ils constituent — pour la reproduction d'une représentation du monde participant de sa propre légitimation.

2.1.4. La thèse de la paix démocratique

En septembre 2005, lors d'une allocution au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), Bill Graham saisit sans fausse modestie l'occasion de souligner à quel point la mission du Canada en Afghanistan agit en porte-étendard des valeurs de solidarité et de démocratie de la nation canadienne, tout en actualisant la « nouvelle politique de défense du Canada » :

(...) du point de vue canadien, notre mission en Afghanistan est tout à fait conforme avec la nouvelle politique internationale et la nouvelle politique de défense du Canada. En fait, c'est la première fois que ces politiques sont appliquées de façon concrète sur le terrain. Tout aussi important de plus, notre rôle en Afghanistan est tout à fait conforme à nos valeurs: nous contribuons à la reconstruction d'un pays en difficulté, et nous redonnons espoir à un peuple

qui souffre depuis longtemps. Il s'agit clairement de mettre en pratique les valeurs qui sont les nôtres⁷⁵.

Analysons plus en profondeur la nouvelle politique de défense du Canada dont il est question. Elle s'insère dans le cadre d'une approche libérale des relations internationales, qui aborde la sécurité comme devant être assurée par la diffusion de normes et de règles institutionnelles internationales. Contrairement au gouvernement de Paul Martin, le gouvernement de Stephen Harper mise plus explicitement sur l'intérêt national canadien que sur la responsabilité de protéger dans ses discours de légitimation. Malgré cela, le gouvernement conservateur exprime sa confiance en l'exportation des valeurs démocratiques en Afghanistan comme solution aux problèmes sécuritaires nationaux et internationaux. En mai 2006, lors d'un débat en Chambre sur le prolongement de la mission jusqu'en 2009, le premier ministre déclare :

Nous sommes en Afghanistan pour une simple et bonne raison: l'intérêt du Canada. (...) Les événements du 11 septembre 2001 ont été un dur rappel de la réalité pas uniquement pour les Américains, mais pour tous les habitants des pays libres et démocratiques. (...)

Depuis que nous formons une nation, nous savons que, tant que nous défendrons la liberté, la démocratie et les droits de la personne, nous ne serons pas à l'abri des attaques de ceux qui s'opposent à ces valeurs. Il n'est pas étonnant que Al-Qaeda ait ciblé le Canada ainsi que plusieurs autres pays. C'est aussi Al-Qaeda qui, avec les Talibans, a fait de l'Afghanistan, un pays en déroute et non démocratique, un refuge à partir duquel il a planifié des attaques terroristes dans le monde entier.

De l'avis du gouvernement, l'émergence d'un Afghanistan stable, sécuritaire, autosuffisant et démocratique qui ne servira plus jamais de refuge aux terroristes ou aux trafiquants en vaut la peine⁷⁶.

Une stratégie de légitimation privilégiée par le gouvernement canadien consiste ainsi à présenter la démocratie — principe phare de l'identité canadienne — comme la clef, soit de faire valoir l'exportation du modèle démocratique comme une solution

.

⁷⁵ B. Graham, « Allocution au Conseil des relations internationales de Montréal », *op. cit.* (Nous soulignons)

⁷⁶ S. Harper, Débat à la Chambre des communes, 39^e Législature, *op. cit.* (Nous soulignons)

unique et universelle aux problèmes sécuritaires contemporains. Dans cette perspective, la démocratie n'est plus seulement un référent identitaire, mais une réelle stratégie sécuritaire :

Nous nous sommes engagés à promouvoir la démocratie, pas parce que nos valeurs l'exigent, pas parce que la promotion de la démocratie est à la base de nos efforts visant à bâtir une société plus pacifique, plus sûre et plus prospère dans laquelle nous avons tous une place, mais surtout parce que la démocratie contribue directement à la sécurité des Canadiens⁷⁷.

Cette stratégie relève d'une théorie libérale connue : celle de la paix démocratique. Selon cette reformulation du projet kantien de paix perpétuelle, en grande partie associée aux écrits de Michael Doyle, Bruce Russett et Francis Fukuyama⁷⁸, les États libéraux ne tendent pas à se faire la guerre entre eux et la propagation du régime libéral démocratique est à même de pacifier les relations entre les hommes et les États. Peter MacKay place cette thèse au cœur de la politique étrangère canadienne :

Le nouveau gouvernement est convaincu que l'instauration de la démocratie et d'un régime de bonne gouvernance fait partie des valeurs qui distinguent la politique étrangère canadienne et qui confèrent au Canada son rôle de chef de file dans ce pays. La liberté, la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de la personne sont les valeurs qui définissent notre politique étrangère. (...) Toutefois, pour l'essentiel, le rayonnement de la démocratie contribue directement à la sécurité des Canadiens.

Il y a une leçon à tirer du fait que les terroristes ont peur et détestent la démocratie et sont prêts à tout pour la détruire. C'est que la démocratie est la clé. La clé pour libérer les populations, pour leur conférer le pouvoir de changer de gouvernement. D'où l'importance du travail qu'accomplit le Canada en Afghanistan. (...) Si nous sommes présents en Afghanistan c'est parce que la sécurité du Canada est en jeu. Nous assumons nos responsabilités là-bas

⁷⁸ M. Doyle et B. Russett, «On Democratic Peace», *International Security*, Vol. 19, no 4, pp. 164-184. F. Fukuyama, *La fin de l'histoire et de dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992. B. Russett, «Grasping the Democratic Peace: Principles for a Post-Cold War World», Princeton University Press, 1993.

-

⁷⁷ P. MacKay, « Pourquoi nous sommes là-bas : le rôle de premier plan du Canada en Afghanistan », Allocution devant les membres du Conseil international du Canada, Ottawa, 19 octobre 2006. http://w01.international.gc.ca/minpub/Publication

parce que nous avons le devoir de protéger et de défendre le Canada et les Canadiens⁷⁹.

Dans les termes de ce discours, défendre la sécurité nationale canadienne et aider les Afghans à construire une société ouverte et démocratique forment un tout. Stephen Harper le dit mieux : « These two actions – rebuilding a shattered society and providing a stable security environment – go hand in glove » ⁸⁰.

La thèse de la paix démocratique rencontre cependant un certain nombre de contre-arguments. Le premier souligne que les démocraties libérales peuvent être tout aussi agressives que d'autres types de régime politique. Les démocraties sont persuadées d'être structurellement pacifiques, mais elles se sont avérées historiquement très belliqueuses sur le plan international. Les États-Unis, par exemple, ont fait la guerre plus souvent et avec une plus grande intensité que tous les autres États depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale⁸¹. Un deuxième contreargument concerne la faisabilité du projet de diffusion internationale de la démocratie. Les régimes politiques démocratiques sont le résultat d'un processus historique s'étalant sur plusieurs siècles. Il est peu probable que le passage d'une société tribale à une société moderne fonctionnelle puisse se faire sur quelques années seulement. De plus, des transitions politiques forcées et trop rapides ont souvent dégénérées en conflits sociaux ou inter-ethniques, comme l'illustre actuellement le cas irakien.

_

⁷⁹ P. MacKay, « Politique étrangère canadienne et rôle de premier plan pour le Canada en Afghanistan », allocution devant le *Canadian Defense and Foreign Affairs Institute*, 30 octobre 2006, Ottawa, Ministère des Affaires étrangères et Commerce international, http://w01.international.gc.c (Nous soulignons)

⁸⁰ S. Harper, « Allocution à l'ouverture de la 61^e session de l'Assemblée Nationale des Nations Unies », *op. cit.*

⁸¹ F. Zakaria, From Wealth to Power: The Unusual Origins of America's World Role, Princeton University Press, 1998.

Les discours gouvernementaux de légitimation de la mission en Afghanistan tablent ainsi sur un certain nombre de prémisses non démontrées. Par exemple, la possibilité même de l'exportation du modèle démocratique, ou encore l'assurance selon laquelle une démocratie afghane serait gage de davantage de sécurité pour l'État canadien. Prenons pour exemple cet acte de langage déclaratoire de Paul Martin : « Il ne fait aucun doute qu'en aidant à porter la paix, la stabilité et la prospérité dans des pays comme l'Afghanistan, nous contribuons grandement à accroître la sécurité de la population canadienne sur notre territoire » ⁸². La formule rhétorique « il ne fait aucun doute » permet au locuteur de faire l'économie d'une démonstration plus serrée, et de passer outre les déclarations d'autres experts, comme ceux de l'*Oxford Research Group*, qui soutiennent au contraire que les campagnes militaires internationales en Afghanistan et en Irak ont accru, plutôt que diminué, la menace de terrorisme international pour les populations des pays occidentaux ⁸³.

La thèse de la paix démocratique contient par ailleurs la marque d'un désir colonial, comme la contenait la notion d'État défaillant. Selon les analyses post-colonialistes, les puissances mondiales ne peuvent plus imposer leur pouvoir par la conquête ou par l'annexion. Désormais, elles transforment les États pour les rendre conformes à leur vision et pour étendre leur zone d'influence dans ces pays. Tel est le projet de la coalition internationale en Afghanistan et en Irak. La reconstruction de l'Afghanistan passe en effet par l'instauration d'un modèle de société démocratique fondé sur des institutions économiques, politiques et judiciaires à l'image du modèle démocratique canadien. Une contradiction frappante traverse ainsi cet extrait de discours :

Les Canadiens ne sont pas des colonisateurs. Nous essayons d'apporter à l'Afghanistan et aux autres États où nous apportons notre aide, ce qui nous

⁸² P. Martin, « Allocution à la base des Forces canadiennes de Gagetown, op. cit.

⁸³ Oxford Reasearch Group, C. Abbott, P. Rogers and J. Sloboda, *Beyond Terror: The Truth About the Real Threats to Our World*, Rider, April 2007. http://www.oxfordresearchgroup.org.uk/

apparaît comme des valeurs universelles, soit la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Fondamentalement, c'est pour cette raison que nous sommes en Afghanistan depuis 2002, avec tous les sacrifices que cela implique. Et c'est pourquoi nous allons accroître notre présence dans ce pays, aujourd'hui et dans les années à venir⁸⁴.

Comment éloigner l'idée d'une entreprise de colonisation, tandis que l'action de la coalition internationale vise explicitement l'apport de ses valeurs universelles, la libération du peuple afghan pour lui permettre d'échapper à sa condition, et l'avancement de la société afghane selon un standard de vie et de gouvernance occidental? Sous couvert de « développement » plutôt que de « civilisation », le state-building s'avère être une opération de mise sous tutelle d'un État par la communauté internationale pour le doter d'institutions démocratiques lui permettant de passer à un stade de développement (occidental) plus élevé. Lors de la Conférence internationale sur l'Afghanistan tenue à Berlin en mars 2004, le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, annonce par ailleurs que l'argent canadien offert à l'Afghanistan constitue le programme d'aide au développement le plus important de l'histoire du pays :

Depuis septembre 2001, nous avons versé 266 millions de dollars pour aider ce pays. C'est d'ailleurs le programme d'aide au développement le plus important de notre histoire. De plus, à l'heure actuelle, les militaires des Forces canadiennes forment le contingent le plus important de la FIAS, et c'est un Canadien, le général Hillier, qui commande cette force placée désormais sous l'égide de l'OTAN. Nous avons également apporté une contribution importante à la démarche visant à inscrire les électeurs et nous avons joué un rôle clé dans la conclusion de l'entente sur l'entreposage des armes lourdes. (...)

Je tiens à dire à mes collègues que leur engagement en faveur de l'Afghanistan bénéficie d'un fort soutien au Canada en raison de l'importance que les Canadiens attachent à l'avènement d'une société libre, ouverte et démocratique dans ce pays⁸⁵.

85 B. Graham, « Allocution à l'occasion de la conférence internationale sur l'Afghanistan », 30 mars 2004, Berlin, Gouvernement du Canada, http://www.canada-afghanistan.gc.ca/afghan-donors-fr.asp

8

⁸⁴ B. Graham, « Allocution au Conseil des relations internationales de Montréal », *op. cit.* (Nous soulignons)

La légitimation de la mission canadienne en Afghanistan par l'exportation des valeurs fondamentales de liberté et de démocratie à l'étranger illustre finalement la façon dont les acteurs étatiques utilisent la logique de l'identité pour légitimer leurs actions. Selon Stephen Harper: « After all, if we fail the Afghan people, we will be failing ourselves. For this is the United Nations strongest mission and, therefore, our greatest test. Our collective will and credibility are being judged. We cannot afford to fail. We will succeed » 86. Ce processus d'identification dépasse la stricte légitimation. Si l'on considère la phrase suivante : « L'importance que les Canadiens attachent à l'avènement d'une société libre, ouverte et démocratique » en Afghanistan, il s'agit d'un acte de langage déclaratoire qui permet de procéder au renforcement de l'identité nationale, tout en situant le champ de bataille pour le triomphe de ces valeurs loin du territoire national. La grille analytique postmoderne dévoile le processus de consolidation de l'espace souverain canadien par l'internalisation de l'identité démocratique et l'externalisation du conflit identitaire dans des frontières géographiques précises et éloignées. Cette externalisation du champ de bataille permet la mise en sourdine des cris et hurlements des victimes du conflit. Si ces derniers étaient plus près, la consolidation identitaire en vaudrait peut-être moins la peine.

En terminant, soulignons qu'une définition identitaire fondée sur une communauté de valeurs n'est jamais auto référentielle. Les idées de droit et de démocratie n'ont de sens que par contraste avec celles de répression et d'autoritarisme. Parallèlement, la définition de l'identité canadienne n'a de sens que par rapport à la définition de l'altérité à laquelle elle fait face. Identité et altérité renvoient l'une à l'autre dans un jeu de miroir et ne peuvent pas être appréhendées séparément. Dans le cas qui nous occupe, la menace talibane joue ce rôle d'altérité. Le régime taliban est décrit comme l'envers du monde libre et du « bien » au sens commun et universel dont le Canada

⁸⁶ S. Harper, « Allocution à l'ouverture de la 61^e session de l'Assemblée Nationale des Nations Unies », *op. cit.*

est garant. Or on peut constater que le récit d'un Canada (et d'une communauté internationale) démocratique et libéral agissant comme force du bien pour la défense des droits humains dans le monde, n'est légitime qu'en vertu de l'exclusion d'un certain nombre de récits moins reluisants qui marquent l'histoire des puissances mondiales. La thèse de la paix démocratique participe de ce processus d'exclusion. Elle constitue un outil de reproduction d'un ordre international précis et hiérarchique, pourtant dépourvu de fondements neutres ou objectifs.

2.2. CONCLUSIONS ANALYTIQUES

2.2.1. La recomposition des notions de territorialité et de souveraineté dans la théorie et la pratique des relations internationales contemporaines

Les quatre thèmes analysés dans les pages précédente, la menace terroriste internationale, la responsabilité de protéger, le concept d'État défaillant et la thèse de la paix démocratique, s'inscrivent finalement dans une problématique d'ensemble sur la position et le rôle des États dans le système international contemporain. On peut en résumer les implications analytiques.

Dans un premier lieu, il apparaît que le thème de la responsabilité de protéger pose un défi au principe de souveraineté. Pendant la guerre froide, l'intégrité territoriale était la principale condition de la paix et de la sécurité mondiale. Désormais, la communauté internationale accorde une plus grande place à l'intégrité humaine en plaçant la responsabilité de protéger au-dessus du respect de la souveraineté des États. La catégorie des États défaillants remet elle aussi en cause le principe de souveraineté, qui présumait que les États étaient des entités autonomes et que leur déficit de gouvernance n'avait des conséquences que sur la sécurité de leur propre population, et non pas sur celle de la population des pays voisins ou éloignés. *A contrario*, une politique de sécurité fondée sur les États défaillants, telle que celle adoptée par le gouvernement canadien, postule que les menaces les plus sérieuses

dans le monde contemporain ne viennent plus de la répartition du pouvoir comme au temps de la Guerre froide, mais des régimes étatiques incapables de promouvoir un fonctionnement social stable et prospère. Comme le résument Darbon et Quantin : « Parler d'États fragiles s'inscrit dans une dynamique classique de production d'oxymores du développement, permettant par ce principe paradoxal d'affirmer et de nier dans une même expression la validité de la qualification d'États qui leur est pourtant donnée »87. En outre, si la menace du terrorisme international permet la reproduction d'un cadre dichotomique de représentation du monde qui (re)fonde le principe de la souveraineté étatique sur la peur du chaos, cette menace en étend considérablement la portée spatiale, dans la mesure où elle prend la scène mondiale comme aire de surveillance. La thèse de la paix démocratique est à la fois originaire, participante et reproductrice de cette extension concomitante des notions de souveraineté et de territorialité dans la théorie et la pratique des relations internationales. Mais le territoire d'exercice de la souveraineté s'élargit bien au-delà des frontières nationales pour certains États seulement, soit pour ceux que l'on dit intégrés, et qui se montrent juges de la défaillance des autres. On assiste donc à l'émergence de deux poids deux mesures dans l'exercice de la souveraineté : une souveraineté élargie pour certains et restreinte pour d'autres. Le droit international étant historiquement fondé sur le principe d'égalité entre des États souverains, cette situation est susceptible d'entraîner de graves conséquences pour la crédibilité et le mandat futurs des institutions internationales et de l'Organisation des Nations unies en premier lieu.

Une autre conséquence du bouleversement des notions de souveraineté et de territorialité concerne l'usage de la force et les cas où elle devient nécessaire et légitime. En effet, l'enjeu de la problématique délimitée par les thèmes de la menace terroriste internationale, de la responsabilité de protéger, des États défaillants et de la paix démocratique, est la détermination de normes et d'objectifs de politique

⁸⁷ D. Darbon et P. Quantin, « États fragiles : des États à historicité décalées », op. cit., p. 477.

étrangère en vertu desquels doit s'élaborer, entre le pouvoir et la limitation du pouvoir, la marge de manœuvre des États. L'analyse de ces thèmes a fait valoir leur manque de neutralité pour l'exercice de cette tâche fondamentale, puisqu'ils participent tous, dans une certaine mesure, à la reproduction d'un rapport de pouvoir fondamental qui divise la scène mondiale en deux camps, les États solides et les États défaillants.

La problématique globale de la position et du rôle des États dans le système international contemporain pointe finalement vers un renouvellement de l'usage de la force dans la théorie et la pratique des relations internationales. Plus précisément, ce renouvellement prend la forme d'une autorisation d'un pouvoir coercitif majeur pour certains États, au-delà de leur territoire national et au mépris de certaines autres souverainetés. À terme, cette autorisation est même susceptible de remettre en question la distinction analytique entre la notion de guerre et celle d'intervention militaire. Comme le souligne la constructiviste Martha Finnemore :

We tend to think of interventions as smaller in scale and having more limited objectives than wars; however, when the objectives are to replace whole governments, it is hard to see what is limited about the objectives except that they do not include territorial conquest and absorption. That territorial conquest is rarely a result of modern war only weakens the distinction between war and intervention. Germany and Japan were not annexed by anyone after World War II, but no one thinks of our dealing with thoses nations as "interventions" simply because the Allies failed to absorb them. Thus, objectives alone seem a weak source of distinction between the two, such that one has wars with strong states but intervenes in weaker ones, then it is difficult to see why anyone would even bother with the term "intervention" 88.

En bref, il apparaît que l'intervention militaire en Afghanistan (comme d'ailleurs celle en Irak) crée les conditions d'une « décrédibilisation » de la souveraineté comme norme internationale contraignante, et celle d'une légitimation élargie de

-

⁸⁸ M. Finnemore, *The Purpose of Intervention, Changing Beliefs About the Use of Force*, Cornell University Press, 2003, p. 9.

l'usage de la force pour satisfaire aux visées interventionnistes des pays les plus puissants.

2.2.3. Forces et faiblesses de l'approche postmoderne

L'analyse précédente a permis de répondre à la question du « pourquoi ? » et du « pour qui ? » de la mission canadienne en Afghanistan. Il s'est avéré que les quatre pôles justificatifs de cette mission ne résultent pas d'un savoir objectif sur la menace et des moyens d'y faire face, mais relève plutôt d'une interprétation du monde, historique et subjective, privilégiant le point de vue des États les plus forts et reproduisant le rapport de pouvoir qu'ils détiennent sur l'orientation des relations internationales. L'analyse et la déconstruction de ces quatre axes thématiques au cœur des stratégies de légitimation du gouvernement canadien ont par ailleurs permis de délimiter les contours d'une problématique générale du rôle de l'État dans le système international contemporain. On a ainsi reformulé les notions de souveraineté et de territorialité au profit d'une conception renouvelée de l'usage de la force dans la pratique des relations internationales.

Cette conclusion corrobore l'hypothèse postmoderne selon laquelle l'affirmation identitaire est centrale au processus de construction de la menace encourue par la nation. Est également corroborée l'hypothèse selon laquelle le propre des discours de légitimation est de mobiliser des stratégies rhétoriques pour défendre une certaine vision du monde, qui protège à son tour des intérêts de pouvoir. L'affirmation de l'identité nationale canadienne reproduit une vision du monde divisée, fracturée entre intégrés et exclus, légitimant l'action coordonnée des premiers pour faire tenter de faire accéder les deuxièmes à un modèle de normalité.

En dernier lieu, rappelons notre question de départ : l'identité nationale canadienne peut-elle encore être définie en termes d'internationalisme ? Les analyses du présent chapitre invitent à répondre par l'affirmative, moyennant quelques

nuances. Premièrement, la menace du terrorisme international renforce l'idée qu'un ordre international est à conserver et que le Canada doit prendre part à cette entreprise. Les discours sur la nature de la menace terroriste supposent la conservation d'un ordre international démocratique et réactualisent par le fait même le principe internationaliste selon lequel la préservation de la stabilité internationale est dans l'intérêt canadien. C'est ce même souci de stabilité qui est affirmé dans le concept d'État défaillant. La problématique du rôle de l'État dans le monde, dans laquelle s'insère la notion d'État défaillant, vient confirmer le rôle de l'État canadien comme force de paix (et de guerre) active sur la scène internationale, par le biais de ses politiques interventionnistes. Quant au principe de la protection des populations en danger et à la thèse de la paix démocratique, ils semblent tout aussi compatibles avec le créneau de l'internationalisme par l'affirmation de la liberté et du droit humain comme ligne politique directrice. Finalement, le corpus classique de l'internationalisme continue donc certainement d'habiter les discours du gouvernement canadien.

En se concentrant sur l'analyse du contenu des discours, la perspective postmoderne a permis un premier tour d'horizon des légitimations de la mission en Afghanistan en isolant les quatre principaux thèmes justificatifs. Elle n'a pas toutefois épuisé les possibilités analytiques de notre cadre théorique. Elle n'a pas permis de prendre en compte le processus de construction des intérêts globaux du Canada sur la scène internationale en matière d'identité et de sécurité nationales. Une telle démarche ne peut pas se limiter à une analyse du contenu des discours de légitimation, mais doit aussi examiner de manière plus attentive le contexte politique particulier du tournant du XXIe siècle. C'est donc au tour de l'approche constructiviste d'analyser ces trois axes thématiques dans l'économie des discours et des pratiques de politique étrangère du gouvernement canadien depuis 2001, soit dans l'imaginaire sécuritaire particulier qui leur donne un horizon de signification.

CHAPITRE 3:

Analyse de la politique de sécurité du Canada en Afghanistan dans une perspective constructiviste critique

3.1. LES TROIS AXES THÉMATIQUES DE L'IMAGINAIRE SÉCURITAIRE CANADIEN

L'objectif de ce chapitre est de procéder, dans une perspective constructiviste critique, à l'analyse des conditions d'énonciation de la politique de sécurité du Canada en Afghanistan. Cette perspective théorique conduit à la caractérisation du contexte politique du début du XXIe siècle, et à la circonscription de l'imaginaire sécuritaire auquel puisent et que participent à reproduire les discours de légitimation gouvernementaux. Il s'agit autrement dit de définir l'horizon de signification de la participation canadienne au renversement du régime taliban et à la reconstruction de l'Afghanistan. Nous avons identifié trois principaux axes thématiques qui infléchissent les contours de cet imaginaire sécuritaire : le poids de la relation canadoaméricaine, la tradition de l'internationalisme libéral et la place du Canada dans l'OTAN. L'objectif est de voir comment ces thèmes affectent le processus de définition de la politique de sécurité canadienne, en dévoilant les modes de raisonnement des dirigeants étatiques. Il s'agit d'autre part de voir comment ces éléments thématiques interagissent avec l'identité nationale canadienne, et plus précisément, s'ils contribuent à la reproduction d'une identité internationaliste canadienne. Chaque thème sera présenté par l'entremise de l'analyse de la politique d'un des trois gouvernements.

3.1.1. Le poids de la relation canado-américaine

3.1.1.1. L'approche multilatéraliste du gouvernement de Jean Chrétien

Le contexte international de la fin de la guerre froide est marqué par un certain nombre d'éléments dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. Il se dégage une tendance générale en faveur de l'intervention humanitaire et une préoccupation croissante pour la protection des droits de la personne. Au sein du gouvernement Chrétien, un homme incarne cette nouvelle philosophie, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy :

Pendant son mandat, entre 1996 et 2000, il lance toute une série d'initiatives internationales dont plusieurs vont susciter l'opposition des États-Unis, mais le ravissement de l'opinion publique internationale : le traité d'interdiction des mines antipersonnel ; la création de la Cour pénale internationale ; une vaste réflexion sur la protection des civils en temps de guerre et une autre sur le devoir d'ingérence lorsque les droits de la personne sont massivement violés⁸⁹.

Creusé par le ministre Axworthy, le sillage pearsonien de la politique étrangère canadienne s'axe ainsi sur l'objectif de faire du Canada un leader mondial dans les dossiers de la protection de la sécurité humaine et des droits fondamentaux. Ces dossiers interpellent les valeurs canadiennes fondamentales inscrites dans l'énoncé de politique étrangère de 1995 :

la politique étrangère du Canada doit être fortement ancrée dans un ensemble de valeurs complémentaires et dans une vision internationaliste de ses intérêts à long terme. Parmi les objectifs fréquemment mentionnés à cet égard, on peut citer la consolidation de la paix, les droits de la personne, la justice sociale et économique, le partage avec les personnes dans le besoin, la protection de l'environnement, le pluralisme démocratique et la diversité culturelle⁹⁰.

⁸⁹ J. Coulon, L'agression. Les Etats-Unis, l'Irak et le monde, Montréal, Athéna, 2004, p. 129.

⁹⁰ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Le Canada dans le monde : le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada », Cadre stratégique de la politique étrangère, des relations diplomatiques et des programmes d'aide internationale du Canada. 1995.

Les valeurs énumérées dans cet extrait servent à la fois de références identitaires et de cadre aux objectifs politiques dictés par la vision internationaliste des intérêts canadiens. Suivant cette vision, le gouvernement de Jean Chrétien se montre particulièrement fervent d'une approche multilatérale de la sécurité. En plus d'appuyer explicitement les efforts de réforme de l'ONU, il exerce « de fortes pressions afin que l'ONU se dote d'un « Centre de crises » qui fonctionne vingt-quatre heures par jour et il fut l'un des principaux instigateurs de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA) » ⁹¹. Ce gouvernement a aussi œuvré pour que les campagnes militaires internationales ne contournent pas l'ONU et pour que le Conseil de sécurité reste au cœur des décisions politiques et diplomatiques, malgré une tendance croissante à la formation de coalitions de pays disposés à agir dans les cas de blocage au Conseil de sécurité, comme au moment de la guerre en Irak.

Comment un gouvernement aussi largement engagé dans un programme de politique étrangère privilégiant la solution pacifique des conflits internationaux a-t-il choisi de participer à l'invasion de l'Afghanistan et au changement de régime? Comment le régime taliban est-il devenu synonyme d'une terrible menace, au point de devenir la principale cible de la politique de sécurité canadienne ? Le premier élément à considérer dans l'analyse des conditions d'énonciation de l'engagement canadien en Afghanistan concerne la construction des attentats du 11 septembre 2001 comme une attaque contre la démocratie et la civilisation, contre les valeurs de sécurité humaine et contre la règle de droit. L'interprétation de la menace terroriste comme une menace aux fondements des sociétés occidentales dans un processus d'« articulation » associant liberté, démocratie, droit et diversité culturelle, permet de sécuriser l'identité libérale canadienne comme objet concentré d'une menace globale. Cette chaîne d'association est complétée par un processus d'« interpellation », au

⁹¹ C. Létourneau et J. Massie. « Un symbole à bout de souffle ? », op. cit., p. 565.

cours duquel des positions de sujets sont octroyées aux participants de l'imaginaire sécuritaire canadien : les terroristes (et leurs associés talibans) se voient interpellés comme « barbares » et comme « marchands de terreur » ⁹² tandis que les sociétés libérales, et la société canadienne en premier lieu, sont définies comme « justes » et « civilisées » ⁹³.

Un puissant mécanisme d'interpellation des sujets consiste notamment en l'utilisation des pronoms « nous » et « eux ». Quand le « nous » est mobilisé dans un énoncé de politique étrangère, le référent pronominal peut à la fois signifier « l'État », « les dirigeants de l'État », « la population canadienne » ou les trois en même temps. Cette phrase adressée aux militaires canadiens à la veille de leur mobilisation en Afghanistan illustre ce processus d'interpellation : « Nous étions tous ciblés par les attentats commis aux États-Unis. (...) Au nom d'une idéologie perverse, ils veulent s'attaquer aux fondements de nos sociétés. En perturbant nos économies. En ébranlant nos institutions »94. Comme le remarque Jutta Weldes : « the referent "we" [or "our"] is often deliberatly ambiguous. (...) It might also, depending on the specific context, refer more broadly to "we, the Americans of the Western Hemisphere", to "we of the advanced West", or even to "we, human beings" »95. Cette utilisation pronominale sert à la fois à définir la position du sujet que l'on demande à l'audience d'assumer, ainsi qu'à rassembler tous les membres de l'audience en une seule identité unifiée, en déjouant leurs désaccords potentiels et en rendant leur association naturelle.

Ce double processus d'articulation et d'interpellation fut le fer de lance d'une déclaration de guerre globale contre le terrorisme, opposant les représentants du

94 Ibid. (Nous soulignons)

⁹² J. Chrétien, « Notes pour une allocution du Premier ministre à l'occasion du départ des Navires canadiens de Sa Majesté Preserver, Iroquois et Charlottetown dans le cadre de l'Opération Apollo », on cit

op. cit. ⁹³ Ibid.

⁹⁵ J. Weldes, Constructing National Interests, op. cit., p. 106.

monde libre et industrialisé à ceux des États défaillants. Au sein de cette représentation globale de la conjoncture internationale qui est à l'origine de la participation du Canada à l'invasion de l'Afghanistan, la relation canado-américaine joue un rôle primordial. En effet, la sécurisation de l'identité libérale canadienne, par son inclusion dans le vaste « nous » qui s'oppose à « eux » les terroristes, va de pair avec l'entretien d'une relation privilégiée avec la puissance américaine, qui est aussi présentée comme championne du monde libre et de la démocratie libérale. Dans les discours du gouvernement canadien, les deux pays sont interpellés à la fois comme amis et comme alliés dans la défense de la liberté. La position du Canada dans sa relation avec les États-Unis engage par ailleurs des intérêts spécifiques dont l'analyse exige une présentation plus approfondie du contexte politique entourant la confirmation de l'engagement canadien en Afghanistan. Nous verrons par exemple comment le début de la guerre en Irak jette un éclairage particulier sur les intérêts canadiens en jeu dans le dossier afghan, en offrant un exemple éloquent de la manière dont une certaine interprétation de la relation canado-américaine est susceptible d'influencer les décisions de politique étrangère du pays. Cela nous permettra d'évaluer le poids de cette relation sur l'interprétation de l'intérêt national canadien et d'en identifier les conséquences concrètes pour l'action gouvernementale.

3.1.1.2. Le rôle du Canada en Afghanistan

Au début de l'année 2003, le rôle du Canada en Afghanistan est télescopé par l'éclatement du dossier irakien. Voyant les efforts diplomatiques canadiens échouer pour l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité qui encadre la campagne militaire irakienne, Jean Chrétien refuse son appui au gouvernement américain pour le renversement du régime de Saddam Hussein. Les motifs de ce refus sont multiples. Premièrement, les déclarations des gouvernements américains et britanniques sur l'existence d'armes de destruction massives en Irak, ainsi que sur l'appui présumé de Saddam Hussein au réseau d'Al-Qaeda, ne réussissent pas à faire l'objet d'un

consensus international, ceci malgré l'autorité des locuteurs en tant que principaux responsables de la sécurité étatique. Une raison de cet échec due à la contradiction manifeste de ces déclarations gouvernementales avec d'autres actes de langage, émis par d'autres acteurs de la sécurité dotés d'un pouvoir d'énonciation concurrentiel lié à leur statut d'experts. En effet, dès février 2003, l'équipe d'inspecteurs onusiens dirigée par Hans Blix — un homme envers qui Tony Blair exprimait un jour son « entière confiance » ⁹⁶— rejette catégoriquement les preuves de l'existence d'armes de destruction massive en Irak qui avaient été présentées par Colin Powell à l'ONU le 5 février précédent⁹⁷. La réalité que tentent de définir les actes de langage des gouvernements britanniques et américains se voit aussitôt concurrencée par la vision alternative de ces autres experts de la sécurité⁹⁸. En termes constructivistes, cette contestation publique pose obstacle au processus de transformation des actes de langage déclaratoires et directifs en règles engageantes. Comme le résume Nicholas Onuf: «Whether speech acts accomplish anything depends on whether others respond to what they hear »99. Tant que l'existence même d'armes de destruction massives en Irak n'est pas reconnue par les autres pays du monde, la possibilité d'engager une action coercitive collective contre Saddam Hussein est exclue.

Dans ce contexte marqué par l'incertitude quant à la réalité de la menace irakienne, la décision de Jean Chrétien de ne pas suivre les Américains en Irak s'avère audacieuse. Le pari de Jean Chrétien est risqué puisque la santé économique

-

99 N. Onuf, « Constructivism : a User's Manual », op.cit, p. 66.

⁹⁶ T. Blair, « Statement in response to the unanimous passing of UN resolution 1441 », Friday November 8, 2002: « This resolution sets up a tough, new inspection regime. I have full confidence in Dr Blix and Dr El-Baradei and their teams, and full respect for their integrity and independence, as they embark on such a crucial and difficult task ».

www.politics.guardian.co.uk/foreignaffairs/story/0,11538,836517,00.html

J-F. Rancourt, « Chronologie des principaux évènements », Diplomaties en guerre, op. cit., p. 44.
 La vision de ces derniers fut par ailleurs consolidée par le scandale qui abouti au suicide de David Kelly — premier expert britannique en armement de destruction massive — en avril 2003, ainsi que par les déclarations de Richard Clarke — ancien responsable de la lutte antiterroriste aux États-Unis — qui avoua en 2004 que dès le 11 septembre 2001, le président Bush avait commandé un argumentaire pour la démonstration du rôle irakien dans la coordination des attentats de New York.

canadienne est largement dépendante des exportations aux États-Unis et de leur bonvouloir dans divers partenariats commerciaux, par exemple dans le dossier du bois d'œuvre. Dans un document d'orientation du gouvernement Chrétien, intitulé « Cadre de planification et de priorités stratégiques » (2002)¹⁰⁰, la réduction de la menace internationale et la lutte contre le terrorisme venaient d'ailleurs au deuxième rang des priorités stratégiques après les affaires canado-américaines. Les motifs du refus du gouvernement Chrétien d'appuyer les États-Unis dans leur guerre contre l'Irak sont donc à chercher dans l'analyse de la représentation canadienne de la relation canado-américaine.

Cette dernière peut être saisie dans les termes d'une complexe relation de dévotion et de distinction du Canada envers les États-Unis. Nous employons ici le terme de « dévotion » en référence au contexte de dépendance commerciale et économique, et celui de « distinction » en référence au besoin de différentiation qui anime l'élite politique canadienne dans sa volonté d'affermir la souveraineté et la particularité nationale canadienne sur la scène internationale. Selon Chantal Robichaud et Stéphane Roussel, ce besoin de distinction peut être rationalisé à la fois en termes stratégiques et identitaires 101. Dans le premier cas, il s'agit de créer un contrepoids aux États-Unis pour s'assurer une marge de manœuvre lors des négociations politiques et commerciales. Dans le deuxième cas, il s'agit de se distinguer des Américains dans un effort de renforcement d'une identité nationale propre au Canada, davantage respectueuse du droit international. Dans la perspective constructiviste, ces deux interprétations découlent l'une de l'autre et constituent les deux faces d'une même médaille. Les intérêts commerciaux modulent l'impératif d'affirmation identitaire et ce dernier donne un horizon de sens aux intérêts commerciaux. La décision du gouvernement canadien de ne pas suivre les

Ministère des Affaires étrangères et du commerce international, « Cadre de planification et de priorités stratégiques », 2002. http://geo.international.gc.ca/cip-pic/about/position_papers-fr.asp.
 C. Robichaud et S. Roussel, *op. cit.*, p. 153.

Américains en Irak peut ainsi être interprétée comme la manifestation de l'intérêt national à contrecarrer l'attitude unilatéraliste du gouvernement états-unien, un intérêt issu d'une interprétation de l'identité canadienne comme identité distincte en droit de faire valoir sa propre voix.

En mai 2003, le ministre de la Défense, John McCallum, annonce l'envoi d'un nouveau contingent d'environ 1 900 militaires canadiens pour soutenir la FIAS. C'est probablement en guise de compromis, pour compenser la défection du Canada en Irak et pour permettre la libération de troupes américaines, que le gouvernement canadien offre cette garantie de la prolongation de son engagement en Afghanistan. Le raisonnement du gouvernement Chrétien semble être le suivant : en refusant de participer directement à une guerre illégale (qui n'a pas reçu la sanction du Conseil de sécurité de l'ONU) et illégitime aux yeux de l'électorat canadien, tout en réaffirmant son appui à la guerre au terrorisme par le biais d'un réengagement en Afghanistan, le gouvernement évite de cautionner la démarche unilatéraliste des Américains en Irak, tout en créant les conditions nécessaires à la préservation d'une bonne relation politique et économique avec les États-Unis. De cette manière, et d'autant plus que la guerre en Afghanistan, contrairement à celle en Irak, s'appuie sur des fondements juridiques internationaux non contestés, la décision de Jean Chrétien reste fidèle à la tradition internationaliste.

Cet épisode est crucial pour la compréhension des conditions d'énonciation de l'engagement canadien en Afghanistan : au-delà des légitimations liées à la présence terroriste en Asie centrale, l'analyse précédente montre que c'est la complexe relation de dévotion et de distinction qu'entretient le Canada envers les États-Unis qui semble être le principal fer de lance d'un engagement prolongé du Canada en Afghanistan. Cette perspective nuance l'importance de la menace terroriste dans la chronologie des évènements et replace l'enjeu sécuritaire sur le terrain du continent américain. Elle souligne également le rôle de l'agence dans le processus de construction des intérêts

nationaux. En effet, si un Stephen Harper avait été au pouvoir au moment du déclenchement de la guerre en Irak, l'intérêt national aurait très vraisemblablement été interprété de façon à engager les Forces canadiennes aux côtés des Américains. Ceci, notamment parce que Stephen Harper semble porter beaucoup moins d'importance que ses prédécesseurs libéraux à la consolidation d'une identité canadienne distincte de l'identité américaine, comme nous le verrons plus loin. Il en ressort qu'il y a bien un processus continu d'interactions entre les agents et la structure, qui influence les significations données aux évènements de la politique internationale, et dévoile à son tour le processus de co-constitution des identités et des intérêts nationaux.

3.1.2. L'internationalisme canadien

3.1.2.1. L'approche « 3-D » du gouvernement de Paul Martin

L'atmosphère de méfiance mutuelle qui caractérisait les relations entre les administrations de George W. Bush et de Jean Chrétien, surtout à la suite de la guerre contre l'Irak, se détend quelque peu avec l'arrivée au pouvoir de Paul Martin. Ce dernier oppose néanmoins aux Américains un important refus politique dans le dossier du bouclier anti-missile. Les objectifs politiques visant à contrer l'unilatéralisme américain et à consolider la crédibilité canadienne en tant que puissance moyenne, notamment dans son rôle de médiateur au sein des institutions multilatérales, sont implicitement inscrits dans la Politique de sécurité nationale du gouvernement Martin, *Protéger une société ouverte*, publiée en avril 2004 :

Ces évènements [terroristes] bousculent les vieilles conceptions chauvines de l'intérêt national. Aucun État, aussi puissant soit-il, ne peut se rendre invulnérable en agissant seul. Dans un monde interdépendant, les pays ont plus que jamais des intérêts communs. (...) Ce que cela signifie pour le Canada est clair : pour maintenir sa sécurité et sa prospérité, il doit à la fois promouvoir la

coopération internationale et défendre sa souveraineté. Le Canada doit encourager une action collective, à l'échelle tant régionale que mondiale¹⁰².

D'emblée, il apparaît que les thèmes de la défense de la souveraineté nationale et du multilatéralisme sont posés comme deux impératifs politiques équivalents pour l'intérêt national canadien. En avril 2004, lors d'une conférence à Gagetown, Paul Martin explique d'ailleurs comment la mission du Canada en Afghanistan répond à ces deux impératifs en s'inscrivant dans une approche globale en matière de sécurité nationale. La présentation de cette approche suit le modèle d'un acte de langage déclaratoire. Par une série d'affirmations, le Premier ministre ancre une représentation du « nouveau type d'opération » auquel les Forces canadiennes sont appelées à participer :

Le rôle du Canada en Afghanistan illustre en tous points le nouveau type d'opération que les Forces canadiennes seront appelées à mener. Il s'agit d'une mission multilatérale, autorisée par les Nations Unies, dirigée par l'OTAN, entreprise à l'invitation du gouvernement afghan et destinée à redresser un État à la dérive afin de priver les terroristes d'un terrain d'action.

Cette mission marie défense, diplomatie et développement. Ainsi, nos militaires assurent la sécurité qui permet à des organismes comme l'ACDI de favoriser la tenue d'élections et le développement démocratique en Afghanistan.

Cette approche dite « 3-D », parce qu'elle intègre la *diplomatie*, la *défense* et le *développement*, représente le modèle dont sera inspirée l'intervention canadienne en cas de crise internationale. Par exemple, le multilatéralisme est clairement la voie privilégiée pour dénouer les crises internationales. Mais l'absence de consensus planétaire ne doit en aucun cas nous condamner à l'inaction¹⁰³.

L'approche 3-D permet ainsi au gouvernement Martin de légitimer l'offensive canadienne en Afghanistan dans une double rhétorique de vertu humanitaire et de défense de la souveraineté nationale, dont l'efficacité repose sur la définition parallèle du contexte de mondialisation et d'interdépendance caractérisant l'état des relations

_

¹⁰² Bureau du Conseil privé, « Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale », avril 2004. www.pco-bcp.gc.ca (Souligné dans le texte)

¹⁰³ P. Martin, « Allocution à la base des Forces canadienne de Gagetown », op. cit.

internationales. En rapprochant défense, diplomatie et développement, les questions de sécurité débordent d'un cadre réaliste strict et s'insèrent dans une vision du monde particulière marquée le rapprochement du militarisme par « développementalisme », deux notions qui, dans la deuxième moitié du XXe siècle, avaient plutôt fait les frais de deux domaines de pensée et d'action distincts à travers les approches réaliste et libérale. Rappelons que c'est le contexte post-guerre froide, marqué par une tendance générale en faveur de l'intervention humanitaire et une préoccupation croissante pour la protection des droits de la personne, qui permet ce rapprochement, dont nous analyserons plus en profondeur les implications analytiques dans la conclusion du présent chapitre.

Par son éloquence quant aux visées d'intégration de la politique de sécurité canadienne, l'approche 3-D devient la formulation vedette du gouvernement Martin pour l'année à venir. Paul Martin en fait notamment la promotion au sommet de l'OTAN d'avril 2005, dans une déclaration qui souligne de manière explicite la compatibilité accrue des politiques de défense et de développement :

Vivre l'après-11 septembre suppose une démarche holistique qui associe défense, développement et diplomatie. Le Canada investit dans ces trois secteurs. Nous pensions autrefois que les dépenses militaires étaient aux antipodes de l'aide au développement. Plus maintenant. La sécurité est un pilier essentiel des investissements futurs dans la santé, l'éducation et le développement à plus grande échelle¹⁰⁴.

Par le biais de l'approche 3-D, le gouvernement se donne les moyens de transformer ses actes de langage déclaratoires sur la réalité sécuritaire contemporaine en un acte de langage directif, invitant à une action coordonnée dans les trois secteurs concernés. Toujours au mois d'avril 2005, le Gouvernement du Canada publie un Énoncé de

-

¹⁰⁴ P. Martin, « Allocution au sommet de l'OTAN », Bruxelles, 22 février 2005, Bureau du Conseil privé, http://www.pco-bcp.gc.ca.

politique internationale¹⁰⁵, dont l'ambition est de déterminer l'orientation de la politique étrangère du Canada pour la prochaine décennie. Ce document est entièrement articulé autour de l'approche 3-D, qui divise la stratégie de politique étrangère canadienne en trois volets. Comme l'exprimait la Politique canadienne de sécurité nationale 106 publiée par le même gouvernement un an auparavant, l'Énoncé de politique internationale d'avril 2005 fonde l'approche canadienne de la sécurité nationale sur un engagement envers des valeurs fondamentales de démocratie, de primauté du droit, de respect des droits de la personne et de pluralisme. Cet Énoncé de politique internationale d'avril 2005 se situe en droite ligne avec le dernier énoncé de ce type publié par le gouvernement canadien en 1995¹⁰⁷. Ce dernier circonscrivait les trois « piliers » de la politique étrangère canadienne que sont la sécurité, la prospérité et les valeurs et la culture. La table est donc mise depuis longtemps lorsque, en septembre 2005, le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, intitule sa conférence sur l'Afghanistan devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM): «La mission des forces canadiennes en Afghanistan: application de la politique et des valeurs du Canada ». Au-delà du pléonasme (les forces militaires d'un pays appliquent forcément la politique et les valeurs de ce pays), ce titre souligne que l'identité canadienne est construite à la fois comme objet de et comme rempart à la sécurité nationale.

3.1.2.2. La confrontation du modèle de « maintien de la paix »

Une conséquence de la formulation de la politique étrangère canadienne dans le sens d'une intégration des questions de défense nationale et de développement international, telle que mise en évidence par l'examen de l'approche 3-D, consiste en

¹⁰⁵ Gouvernement du Canada, « Énoncé de politique internationale », avril 2005. http://www.itcancican.gc.ca/ips/menu-fr.asp

Bureau du Conseil privé, « Protéger une société ouverte », op. cit.

¹⁰⁷ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Le Canada dans le monde : le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada », Cadre stratégique de la politique étrangère, des relations diplomatiques et des programmes d'aide internationale du Canada. 1995. www.international.gc.ca/foreign policy/cnd-world/menu-fr.asp

la nécessité de repenser les termes traditionnels de l'action canadienne sur la scène internationale lorsqu'il s'agit de résolution de conflits. En effet, l'expression « maintien de la paix », qui caractérisait depuis un demi siècle le profil d'action canadien en cas de conflits internationaux, ne correspond plus à la réalité, ni même à la théorie de la mission en Afghanistan. Contrairement au modèle traditionnel d'une opération de maintien de la paix, les soldats canadiens basés à Kandahar ne portent pas de casque bleu. Ils font usage de la force pour atteindre leurs objectifs et ne sont pas neutres politiquement puisque leur mandat inclut le renforcement de l'autorité du gouvernement d'Hamid Karzaï.

Le gouvernement de Jean Chrétien avait soigneusement évité de clarifier la nature de la mission en Afghanistan malgré son éloignement manifeste des repères traditionnels des missions de maintien de la paix, en continuant de le présenter comme tel. Ce gouvernement puisa largement au vocabulaire du maintien de la paix et parla de la mission à accomplir en Afghanistan en termes de « rétablissement de la paix » 108, « d'instauration » 109 ou de « reconstruction » 110. On remarque aussi la mobilisation du terme « intervention » 111 pour parler de la mission en Afghanistan, un terme qui à l'origine renvoie à un travail de médiation entre deux parties belligérantes entre lesquelles il s'agit d'intervenir, ce qui n'est pas vrai dans le cas de l'Afghanistan. L'articulation de ces termes dans des chaînes d'association mises en place par une série d'actes de langage déclaratoires a créé les conditions d'un transfert du capital de sympathie des anciennes opérations de maintien de la paix aux « nouvelles opérations de paix ». Néanmoins, après deux ans d'offensive et de

J. Chrétien, « Notes pour un discours du Premier ministre Jean Chrétien à l'occasion du caucus national du parti libéral du Canada », Calgary, 9 mai 2003, Bureau du Conseil privé, http://www.pcobcp.gc.ca

J. Chrétien, « Notes pour une allocution du Premier ministre Jean Chrétien à l'occasion d'une visite au camp Julien », Kaboul, 18 octobre 2003, Bureau du Conseil Privé, http://www.pco-bcp.gc.ca

110 J. Chrétien, « Notes pour un discours du Premier ministre Jean Chrétien à l'occasion du caucus national du parti libéral du Canada », op. cit.

J. Chrétien, « Notes pour un discours du Premier ministre Jean Chrétien à l'occasion de l'ouverture de la 58^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies », op. cit.

rapports journalistiques sur les réussites et les échecs de l'armée canadienne, les débats se multiplient et enflamment peu à peu la scène médiatique du pays : en quoi cette mission se rapproche t-elle d'une mission de maintien de la paix traditionnelle ? Où est la frontière entre la conduite de la guerre et l'entreprise de reconstruction ? Ces interrogations surviennent surtout sous le gouvernement de Paul Martin. Jean Chrétien a semblé profiter de l'effet de colère qu'entraînèrent des évènements du 11 septembre 2001 pour asseoir sa légitimation sur un sentiment d'urgence concernant la guerre contre le terrorisme. Son refus de participer à l'invasion de l'Irak aura peut-être aussi eu pour effet de crédibiliser davantage la mission en Afghanistan, qui profitait d'un meilleur consensus international et de fondements juridiques reconnus. Le gouvernement Martin ne profita pas des même conditions. Sous son gouvernement, l'armée canadienne transféra ses soldats vers la province de Kandahar et commença à subir de plus lourdes pertes. Le gouvernement fut forcé d'offrir davantage d'explications au public sur la nature de la mission des Forces canadiennes. En septembre 2005, Bill Graham résume le problème comme suit :

Cet été, les médias ont beaucoup parlé de notre mission en Afghanistan. Certains l'ont décrite comme une mission de maintien de la paix, tandis que d'autres l'ont qualifiée de rupture par rapport aux missions traditionnelles de maintien de la paix. Dans les faits, ces deux descriptions sont inexactes, et elles révèlent une mauvaise compréhension de l'évolution de nos opérations militaires à l'étranger. (...) Certains croient que le terme « maintien de la paix » devrait être relégué aux livres d'histoire, en tant que relique de l'époque de la guerre froide. D'autres s'y accrochent comme à un symbole de l'identité canadienne. Après tout, les Canadiens sont à l'origine du concept de maintien de la paix, et ce terme reflète ce que nous sommes en tant que peuple.

En ce qui concerne la nature changeante du maintien de la paix, la aussi je suis du même avis que le général Dallaire. Il fait la distinction entre « les missions de maintien de la paix classiques fondées sur le chapitre six de la charte de l'ONU », courantes à l'époque de la guerre froide et menées par des forces militaires légèrement armées qui s'interposent entre deux anciennes factions combattantes, et les opérations militaires multilatérales plus complexes qui ont été le lot des forces armées au cours de la dernière décennie. Le général Dallaire n'abandonne pas le concept de maintien de la paix, mais il le met à jour pour l'adapter aux nouvelles réalités. Comme d'autres spécialistes, il signale avec justesse que pour être efficaces, les « soldats de la paix »

d'aujourd'hui ont souvent besoin d'un mandat et de règles d'engagement plus robustes et plus flexibles, et de meilleures capacités de combat¹¹².

Cet extrait donne un exemple frappant de la manière dont un membre du gouvernement tente de réaligner le sens de l'identité nationale canadienne sur un nouveau type d'intervention davantage militariste. Certes, le maintien de la paix témoignait des valeurs canadiennes en assurant la stabilité internationale. Mais on nous assure dans cet extrait que la poursuite du témoignage de nos valeurs fondamentales exige un nouveau type d'action, une conception renouvelée de l'usage de la force, correspondant à une réalité en évolution. Les discours du gouvernement de Stephen Harper abonderont dans le même sens. Par exemple :

Nous ne saurions garantir la sécurité du Canada et des Canadiens sans intervenir dans des pays lointains, dans le cadre de missions difficiles. C'est pourquoi non seulement les Forces canadiennes mais aussi des diplomates, des spécialistes du développement ainsi que des experts des droits de la personne, de la bonne gouvernance, de la primauté du droit et de l'instauration de la démocratie travaillent ensemble à une œuvre commune à l'étranger pour assurer la sécurité du Canada. (...)

Telle est la nouvelle réalité des opérations de soutien de la paix. Le maintien de la paix a donné lieu au rétablissement de la paix — le Canada s'est modernisé et adapté à cette nouvelle réalité. Nous aidons à construire un pays, à favoriser la croissance économique et à renforcer la gouvernance locale, tout en assurant la sécurité et en faisant face à l'insurrection 113.

L'extrait de discours précédent offre l'exemple d'un effort de sécurisation par la combinaison d'actes de langage déclaratoires, directifs et engageants. D'abord, l'affirmation selon laquelle « le maintien de la paix a donné lieu au rétablissement de la paix » contribue à la constitution d'une nouvelle représentation de « la réalité des opérations de soutien de la paix ». Cette « nouvelle réalité » fait référence aux opérations que l'on dit de « deuxième génération », qui permettent aux forces

-

¹¹² B. Graham, « Allocution au Conseil des relations internationales de Montréal », op. cit.

P. MacKay, « Politique étrangère canadienne et rôle de premier plan pour le Canada en Afghanistan », allocution devant le *Canadian Defense and Foreign Affairs Institute*, 30 octobre 2006, Ottawa, Ministère des Affaires étrangères et Commerce international, http://w01.international.gc.c

militaires d'intervenir dans des environnements plus hostiles sans que le consentement des parties belligérantes soit un prérequis. En ce sens, ce n'est ni le nombre, ni le niveau d'hostilité des conflits internationaux qui grandit, mais bien la volonté des États industrialisés d'intervenir plus souvent et plus profondément au cœur de ces conflits. Ce n'est pas la réalité objective, mais la représentation que les acteurs se font de cette réalité qui est transformée par les actes déclaratoires des dirigeants politiques. D'autre part, la formulation de l'idée selon laquelle « nous ne saurions garantir la sécurité du Canada et des Canadiens sans intervenir dans des pays lointains, dans le cadre de missions difficiles », donne l'exemple d'un acte de langage directif. Le ton semi-impératif de l'approche 3-D fait en effet la promotion d'un type d'intervention explicitement coercitive, octroyant plus de pouvoir aux soldats par l'autorisation de l'utilisation de la force. En dernier lieu, la formulation d'un engagement canadien pour la reconstruction de l'Afghanistan (« Nous aidons à reconstruire un pays ») vient couronner la combinaison d'actes de langage entourant la constitution d'une représentation globale des motifs et objectifs de la mission du Canada en Afghanistan.

Dans l'imaginaire sécuritaire canadien que module cette représentation globale, les opérations de maintien de la paix, symboles par excellence de l'identité internationaliste canadienne, sont donc progressivement substituées par des opérations d'imposition, de rétablissement ou de soutien de la paix. Cette substitution terminologique n'empêche pas l'inclusion sémantique des nouvelles opérations de paix dans un imaginaire préexistant, permettant le transfert de la connotation positive liée aux opérations de paix classiques à un autre type d'opérations plus combatives. La vision du monde dans laquelle s'insèrent ces nouvelles opérations évoque celle du Général Dallaire, dont les propos retentissants sur le devoir de faire usage de la force pour la protection des populations en danger touchent une fibre de culpabilité émotive liée à l'inaction des grandes puissances devant le génocide rwandais.

Les défis que pose ce nouveau type d'intervention à la communauté internationale sont cependant plus complexes. Ils concernent principalement l'interopérabilité des forces militaires et civiles pour l'intégration des objectifs de contre-insurrection et de développement institutionnel. La détérioration de la situation sécuritaire de l'Afghanistan depuis 2002 montre que cette interopérabilité ne va pas de soi et que la coordination du travail de l'OTAN et des ONG de développement constitue un vrai défi. La prise en compte de cette détérioration engendre de plus en plus de divisions au sein des parlementaires canadiens sur la question de la mission en Afghanistan. Même au sein du Parti libéral du Canada, la raison suffisante il y a six ans — éliminer les bases terroristes de l'Afghanistan — n'apparaît plus suffisante aujourd'hui. La réaction de Denis Coderre aux propos du Ministre de la Défense 114 témoigne d'un conflit persistant entre les deux registres de légitimation de la mission, soit entre les objectifs d'aide au développement et de défense de la sécurité nationale, ainsi qu'entre les visions traditionnelles et contemporaines des opérations de paix.

Les termes utilisés par le gouvernement canadien pour présenter le contexte de la mission en Afghanistan puisent ainsi dans deux registres alternatifs : le principe de la défense de l'intérêt national et celui de l'aide au peuple afghan pour son émancipation et pour la modernisation de ses institutions. Les dirigeants étatiques en privilégient l'un ou l'autre selon les circonstances. Par exemple, au lendemain des attentats de New York, le principe de la défense de l'intérêt national est la priorité, tandis que dans les moments de crise de légitimité de la mission, comme lors de la

-

Le 22 janvier 2007, le ministre de la Défense nationale, Gordon J. O'Connor, déclare que le Canada combat les talibans en Afghanistan en représailles des attentats de New York qui ont eu lieu six ans auparavant, tuant au moins 3000 personnes incluant 25 Canadiens. Il a ajouté que son gouvernement et le gouvernement précédent ne permettaient pas que des canadiens soient tués sans représailles. Il a également soutenu que le Canada a la responsabilité d'aider, en tant que l'un des pays les plus riches, et que la guerre est dans l'intérêt du Canada. Le porte-parole libéral en matière de Défense, Denis Coderre, a jugé ces propos inacceptables : « les soldats canadiens sont en Afghanistan pour établir la démocratie dans ce pays et en assurer la reconstruction en collaboration avec l'OTAN ». Source : notes personnelles.

recrudescence des violences sur le terrain afghan au mois d'août 2005, c'est plutôt le thème de l'aide au développement. Jusqu'au mois de mars 2007, la justification de la présence canadienne en Afghanistan a été l'objet d'étranges chassés-croisés entre ces deux registres d'argumentation, réaliste et libéral, au prix d'une confusion croissante sur le rôle des Forces canadiennes en Afghanistan. En effet, l'augmentation progressive de la militarisation des nouvelles missions de paix auxquelles le Canada est appelé à participer au XXIe siècle entraîne une crise de légitimité de plus en plus évidente, comme en témoigne la division croissante des canadiens sur la prolongation de la mission en Afghanistan¹¹⁵. Cette crise prouve qu'au lieu de se renforcer l'un l'autre dans le cadre d'une stratégie de légitimation efficace, le double langage de l'aide au développement et de la défense de l'intérêt national, entretient plutôt une confusion quant aux fondements de la politique étrangère canadienne et quant au sens de la doctrine internationaliste. Cette confusion témoigne également de la difficulté qu'ont les dirigeants à transformer leurs actes de langage en règles contraignantes, étant donné les contradictions de plus en plus manifestes entre l'intégration d'une politique de sécurité offensive et la finalité de la protection des communautés humaines que révèle la persistance de l'état de guerre en Afghanistan (et en Irak). Voyons maintenant quelles sont les conséquences de cette politique de sécurité intégrée pour l'OTAN et pour le rôle de cette organisation dans le processus de construction de l'identité nationale canadienne.

115 En mars 2006, un sondage révéla que 62 % des Canadiens s'opposaient à la présence des Forces canadiennes en Afghanistan. Une semaine plus tard, cette opposition baissa à 45 %, puis remonta à 54 % en mai 2006. En septembre 2006, un sondage Ekos révèle que près de deux canadiens sur trois s'oppose à la mission en Afghanistan (49%). Voir B. Descôteaux *Le Devoir*, 18 septembre 2006. Voir A. Castonguay, « Afghanistan – Une mission de 2,6 milliards pour le Canada », *Le Devoir*, 4 et 5 mars 2006. ; SRC, « Le président Karzaï remercie le Canada », *Nouvelles*, 14 mars 2006.

3.1.3. La place du Canada dans l'OTAN

3.1.3.1. La revitalisation de l'armée par le gouvernement de Stephen Harper

En ce qui concerne la promotion du multilatéralisme en politique étrangère, le gouvernement de Stephen Harper ne fait pas complètement exception à la règle, mais adopte une rhétorique plus explicitement centrée sur la défense de l'intérêt national canadien. Tandis que la stratégie des deux gouvernements précédents était de présenter les objectifs de développement international et de défense de l'intérêt national comme deux priorités équivalentes à l'égard de la mission canadienne en Afghanistan, le gouvernement Harper fait de l'intérêt national la priorité dont sont issus les autres objectifs de politique étrangère, comme l'aide au développement et le multilatéralisme. Le principe de la responsabilité de protéger devient plus clairement subordonné au thème de la menace du terrorisme international dans la justification offerte par le gouvernement Harper à la mission afghane. Par exemple, selon le Ministre de la Défense, Gordon O'Connor:

Les Forces canadiennes en Afghanistan mènent des opérations militaires pour protéger les intérêts des Canadiens. Elles sont en Afghanistan pour déloger ceux qui ont protégé et appuyé les auteurs des attaques du 11 septembre 2001. Elles travaillent pour que nous n'ayons pas à subir d'attaques violentes dans nos communautés¹¹⁶.

Cet objectif est reformulé six mois plus tard par le ministre MacKay :

Laissez-moi vous rappeler pourquoi le gouvernement est tellement résolu à assurer le succès de la mission du Canada en Afghanistan : un Afghanistan stable et débarrassé des extrémistes renforce la sécurité internationale, et donc celle du Canada. Nous sommes donc là-bas pour protéger la sécurité du Canada et des Canadiens, en procurant stabilité, sécurité, développement et aide

¹¹⁶ G. J. O'Connor, « Notes d'allocution à l'intention de l'honorable Gordon J. O'Connor, C.P., député, ministre de la Défense nationale, pour une présentation devant le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes », Ottawa, 18 octobre 2006. http://www.dnd.ca/site/newsroom/view news f.asp?id=2127

humanitaire aux Afghans. C'est là l'une des premières responsabilités de tout gouvernement¹¹⁷.

La priorité que revêt l'intérêt national pour le gouvernement conservateur était annoncée par le slogan « le Canada d'abord » du frontispice de son programme électoral. Ce gouvernement ne balaie pas les politiques d'aide au développement du revers de la main, mais les pose clairement comme moyens plutôt que comme fins, comme dans la perspective de la thèse de la paix démocratique. C'est ainsi que la motion de Stephen Harper adoptée en mai 2006 pour prolonger la mission canadienne jusqu'en 2009 insiste bien sur l'aspect humanitaire de l'opération. Lors d'un débat exploratoire en avril précédant, le ministre de la Défense Gordon O'Connor avait pourtant fait l'éloge de la mission uniquement au nom de la lutte contre le terrorisme.

Les raisons de l'évolution des priorités de politique étrangère canadienne depuis le passage du ministre Axworthy jusqu'à celui de Harper ne se résument pas seulement aux idéologies respectives des individus, mais proviennent aussi d'un changement de la conjoncture internationale et de la modification corollaire de l'imaginaire sécuritaire canadien. Concrètement, les événements du 11 septembre 2001 et la guerre globale contre le terrorisme ont stimulé l'attention des pays occidentaux sur les moyens d'assurer leur sécurité nationale, d'une manière qui ne s'était pas encore vue depuis la fin de la Guerre froide. Après les attentats de New York, le Canada s'est aussi fait sérieusement reproché, par les autorités américaines et européennes, d'être une passoire pour les terroristes. Face à cette accusation, le gouvernement canadien a adopté toute une série de mesures pour renforcer le contrôle de la sécurité intérieure et frontalière, et a augmenté le budget global de ses dépenses

117 P. MacKay, « Allocution présentée devant le Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international », Ottawa, 20 mars 2007. http://w01.international.gc.ca/minpub/Publication

liées à la sécurité nationale¹¹⁸. Cette tangente fut consolidée par le gouvernement de Stephen Harper, qui approfondit le vaste mouvement de redéfinition des objectifs politiques du ministère de la Défense nationale enclenché en 2001¹¹⁹, par le lancement d'une importante campagne de revitalisation de l'armée canadienne.

Cette campagne est élevée au statut de priorité nationale avec la publication du budget conservateur de mai 2006. Celui-ci consacre la réorientation militariste du gouvernement canadien avec une hausse du budget de la Défense nationale de 1.1 milliard de dollars sur deux ans¹²⁰. Une partie de ce budget est dépensée dans une campagne de visibilité de l'armée canadienne, qui multiplie ses associations à plusieurs activités grand public des métropoles, et plus particulièrement aux évènements sportifs. Comme le souligne Raymond Legault, cette offensive de relations publiques permet de mettre l'armée en valeur « en détournant le capital de sympathie dont jouissent les vedettes sportives et la convivialité des activités pour toute la famille »¹²¹.

Malgré un appel continu à l'appartenance canadienne aux valeurs de droit, de démocratie, de coopération internationale et d'aide au développement pour la légitimation de la mission en Afghanistan, Harper affiche une nette préférence pour la formulation de sa politique de défense en termes d'intérêts nationaux plutôt que de valeurs collectives. Comme nous l'avons mentionné, l'orientation plutôt réaliste de sa

1

¹¹⁸ Sous J. Chrétien, le budget spécial du 10 décembre 2001 annonçait une augmentation des dépenses liées à la sécurité de l'ordre de 7.7 milliards de dollars sur cinq ans. H. Hassan-Yari, « Perspective de changements pour la défense et les forces armées du Canada » dans C-P. David (dir.) *Repenser la sécurité*, FIDES, 2002, p. 241-242.

¹¹⁹ *Ibid.*, pp. 234-249.

Gouvernement du Canada, « Budget fédéral canadien», mai 2006, http://www.fin.gc.ca/budget06/pdf/brieff.pdf.

R. Legault, « Sport, guerre et commandites », Le Devoir, 21 juin 2006. À Montréal seulement : le Grand Prix Champ Car en août 2006, le Marathon international de Montréal en septembre 2006, la Fête des neiges à l'hiver 2007.

politique étrangère est peut-être autant redevable aux mouvements de la conjoncture internationale qu'à la philosophie du Premier ministre lui-même. Avant le 11 septembre, l'intérêt national canadien, s'il était déjà compris en termes de consolidation d'une puissance intermédiaire et diplomatique, n'engageait pas une telle entreprise de militarisation. Dans le contexte suivant les attentats de New York, les accusations américaines ciblant le Canada comme ventre mou de l'Amérique du Nord sont venues peser sur les moyens de répondre à cette définition de l'intérêt national canadien. Cet épisode montre deux choses : premièrement, un nouvel aspect de la façon dont la relation canado-américaine influence le processus de définition de la sécurité nationale canadienne ; deuxièmement, un nouvel aspect du processus de co-constitution de l'agence et de la structure internationale.

De plus, la revitalisation de l'armée canadienne sous la gouverne de Stephen Harper montre que l'affirmation de Peter Katzenstein n'est plus guère défendable lorsqu'il écrit que « l'identité canadienne, en ce qui a trait aux questions de sécurité, est définie en termes de maintien de la paix plutôt que de défense de la souveraineté nationale » ¹²². Cela dit, le gouvernement Harper ne délaisse pas pour autant le discours internationaliste. Il s'en sert toujours dans une optique de renforcement d'une identité nationale *interne* cohésive. Si les gouvernements libéraux dévoilaient aussi, au cœur de leur politique étrangère, un processus dynamique de renforcement mutuel de l'identité interne et externe, caractérisé par un aller-retour entre l'externalisation d'une identité canadienne libérale dans la tradition de l'internationalisme pearsonien, et l'internalisation d'une identité nationale canadienne internationaliste, le gouvernement conservateur rend ce mouvement de balancier encore plus explicite. L'identification des politiques militaristes du gouvernement Harper invite maintenant une analyse contextuelle élargie au rôle de la principale

¹²² P. J. Katzenstein, « Conclusion », op. cit., p. 518, note 48 et p. 535.

institution internationale à participer au processus de construction de la sécurité nationale canadienne : l'OTAN.

3.1.3.2. La reformulation du mandat de l'OTAN

Le processus de revitalisation de l'armée canadienne s'inscrit ainsi dans un contexte politique marqué par un bouleversement des mentalités quant aux conditions d'usage de la force militaire, parallèlement à la popularité croissante du principe de la responsabilité de protéger. Comme l'explique Louise Fréchette, ex-vice secrétaire générale de l'ONU entre 1998 et avril 2006, la saturation des ressources exécutives de l'appareil onusien, due à l'augmentation des demandes d'intervention pour la protection des populations en danger, poussa certains pays occidentaux à se tourner vers d'autres organismes, même si ces derniers sont en partie responsables de cette inefficacité, comme l'OTAN:

L'ONU a une force de commandement et de soutien militaire plus professionnel qu'il y a 15 ans, mais les moyens restent limités comparativement à une force comme l'OTAN. Quand il faut faire face à du solide, à des situations dangereuses, l'ONU n'est pas équipée pour ça. (...) [l'ONU] n'avait pas la capacité militaire d'intervenir en Afghanistan. (...) Dans certains cas [l'OTAN devient tranquillement le bras armé de l'ONU]. L'OTAN est une force cohésive, elle travaille ensemble, elle s'entraîne ensemble et elle achète du matériel militaire compatible. Quand elle arrive sur un terrain de combat, elle est très efficace. À l'ONU, ce sont des armées disparates rassemblées pour l'occasion, provenant de plusieurs pays qui n'ont pas toujours grand-chose en commun. (...) Ce n'est pas l'idéal [que l'OTAN prenne tant d'importance], mais pour l'instant on n'a pas vraiment le choix. L'OTAN ne menace de toute façon pas la légitimité de l'ONU, les deux organismes peuvent coexister et se compléter les soutes de l'ONU, les deux organismes peuvent coexister et se compléter les soutes de l'ONU, les deux organismes peuvent coexister et se compléter les soutes de l'ONU, les deux organismes peuvent coexister et se compléter les soutes soutes de l'ONU, les deux organismes peuvent coexister et se compléter les soutes de l'ONU, les deux organismes peuvent coexister et se compléter les soutes de l'ONU, les deux organismes peuvent coexister et se compléter les soutes de l'ONU, les deux organismes peuvent coexister et se compléter les soutes de l'ONU, les deux organismes les moyens de les soutes de l'ONU, les deux organismes peuvent coexister et se compléter l'ONU, les deux organismes les moyens de l'ONU, les deux organismes peuvent coexister et se compléter l'ONU, les deux organismes le complete l'ONU, les deux organismes les moyens de l'ONU, les deux organismes le complete l'ONU, les deux organismes le complete l'ONU, les deux organismes les les moyens de l'ONU, les deux organismes les moyens de l'ONU, les deux organismes les moyens de l

Mais au-delà de la saturation des ressources onusiennes, ce sont surtout les dissensions entre les pays membres du Conseil de sécurité qui sont à l'origine des blocages décisionnels qui ont incité à la prise en charge de certains conflits par

¹²³ L. Fréchette, une entrevue d'A. Castonguay, « De gardiens de la paix à combattants », *Le Devoir*, 1er juillet 2006.

l'OTAN, comme dans le cas de l'opposition russe à une intervention au Kosovo. Ainsi, depuis une quinzaine d'années, les opérations auxquelles participent les soldats canadiens se déroulent de plus en plus sous le giron de l'OTAN que sous celui de l'ONU. « Les missions en Somalie, en 1992-1993, en Bosnie et, depuis 1995, au Kosovo et à Timor-Est, en 1999, le démontrent bien. Le nombre de soldats déployé aussi » 124. Selon Marc-André Boivin: « Le Canada est un de ceux qui poussent le plus pour avoir une OTAN forte. Les États-Unis ont toujours été assez unilatéralistes, alors que l'Europe cherche à travailler comme une seule entité. Le Canada ne veut pas être marginalisé, alors l'OTAN est son véhicule » 125. Dans la dernière décennie, le Canada a d'ailleurs considérablement réduit sa contribution d'effectifs aux Nations unies pour les concentrer dans les missions de l'OTAN. Alors qu'au début des années 1990, environ 10 % des Casques bleus mondiaux étaient des Canadiens, cette proportion a drastiquement chutée au point où, en décembre 2006, le Canada arrive au 61e rang des fournisseurs de troupes avec seulement 132 soldats ou policiers qui oeuvrent comme casques bleus (sur un total de 80 368 soldats onusiens). En revanche, à cette même date, le Canada a plus de 2500 soldats avec l'OTAN en Afghanistan¹²⁶. Cette préférence de plus en plus marquée du Canada pour la gestion de conflit dans le cadre de l'OTAN s'explique par divers facteurs. Selon Létourneau et Massie:

Ce phénomène n'est pas uniquement attribuable aux décisions du gouvernement Chrétien, mais également à la prolifération exponentielle du nombre de missions autorisées par le Conseil de sécurité, à la tendance américaine d'intervenir de plus en plus unilatéralement, au refus quasi systématique de la Russie de donner son aval au déploiement d'effectifs onusiens dans des conflits inter-étatiques, à une tendance des pays occidentaux de privilégier l'OTAN à l'ONU, ainsi qu'à une participation de plus en plus importante des pays en développement aux opérations de paix de l'ONU¹²⁷.

124 J. Coulon (dir.), « Le Canada s'engage en Afghanistan », op. cit. p. 72.

¹²⁵ M-A. Boivin, une entrevue d'A. Castonguay, op. cit.

¹²⁶ Voir UNITED NATIONS, « Contributors to the United Nations Peacekeeping Operations », *Monthly Summary of Contributors*, December 2006, http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/contributors/
¹²⁷ C. Létourneau et J. Massie. « Un symbole à bout de souffle ? », *op. cit.*, p. 567.

Dans le cas de la mission en Afghanistan, les intérêts du Canada à s'impliquer davantage dans l'OTAN s'expliquent aussi en ces termes : si Ottawa se désengageait maintenant, il perdrait tout potentiel d'influence politique auprès de ses alliés et aggraverait l'état de ses relations bilatérales avec les États-Unis 128. Or ce potentiel d'influence politique favorisé par une forte présence du Canada à l'OTAN n'est pas indépendant de l'interprétation du statut et du rôle du Canada comme force active pour la paix et la stabilité internationale, soit de l'identité nationale canadienne comme telle. La participation canadienne à l'OTAN peut être perçue comme le résultat d'un renouvellement de l'identité internationaliste canadienne. Celle-ci tient compte de la « nouvelle réalité » des opérations de maintien de paix, c'est-à-dire du contexte de plus en plus belliqueux dans lequel la communauté internationale se donne la responsabilité d'intervenir pour la défense conjointe de la sécurité collective et des populations vulnérables. Les conséquences de ce renouvellement de l'identité internationaliste canadienne marqué par un investissement accru dans l'OTAN concernent principalement la légitimation croissante de l'usage de la force lors de campagnes d'intervention internationales.

Dans ce contexte, la mission en Afghanistan est construite comme le moment d'une redéfinition historique du mandat de l'OTAN. Pendant la Guerre Froide, la raison d'être de l'OTAN était de défendre la région Atlantique nord contre une attaque soviétique. Celle-ci n'est jamais venue et l'OTAN fut obligée de redéfinir sa mission à partir des années 1990. L'organisation est alors intervenue ponctuellement dans les crises qui secouèrent les Balkans. L'opération en Afghanistan se distingue toutefois des interventions en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo sur trois points principaux. Premièrement, la mission en Afghanistan constitue la plus ambitieuse opération jamais menée par l'OTAN en termes d'effectifs militaires, avec ses

128 Comme le soutient le diplomate R. Chrétien. J-F. Légaré-Tremblay, Raymond Chrétien, Le Canada dans le monde d'hier à aujourd'hui, Varia, Montréal, 2007.

quelques 32 000 militaires venus de 37 pays (dont 11 qui n'en sont pas membres). Deuxièmement, il s'agit de la première mission de l'OTAN dans laquelle des soldats sont engagés dans des combats au sol. Les opérations de combats menées dans les Balkans avaient en effet été principalement aériennes. Troisièmement, la mission en Afghanistan est la première que l'organisation mène aussi loin de la région de l'Atlantique Nord. Le changement de cap de l'OTAN, déjà marqué par le simple fait de la présence de ses troupes en Asie centrale, fut consacré par l'élargissement du mandat de la FIAS à la fin de l'été 2006. Au moment de la création de cette dernière, en décembre 2001, les opérations de l'OTAN se limitaient en effet à la stabilisation et à la reconstruction de la région de Kaboul. Les troupes de la FIAS pouvaient soutenir les opérations de lutte contre le terrorisme du gouvernement afghan, mais elles n'étaient pas autorisées à faire usage de la force autrement que dans une perspective d'autodéfense. Lors de la passation du commandement de la totalité des opérations internationales en territoire afghan à l'OTAN, celle-ci fut contrainte d'élargir son mandat pour rester active dans les provinces du sud en toute légalité, c'est-à-dire dans des provinces où la continuité d'une présence internationale exige la conduite d'opérations offensives de contre-insurrection.

Lors d'une rencontre des chefs des États membres de l'Alliance au mois de décembre 2006, l'Afghanistan fut déclarée comme « priorité essentielle » de l'OTAN. Un document déclarant la « transformation » de l'Alliance dans le sens d'une organisation politique et militaire mieux adaptée au nouveau siècle fut entériné ¹²⁹. Parmi les transformations envisagées, le document mentionne notamment la nécessité de rendre l'organisation capable de mener de front plusieurs opérations d'envergure. Le consensus au sein des pays membres de l'OTAN n'est cependant pas unanime en ce qui concerne ce changement de cap. Certains pays limitent par exemple leur implication dans la FIAS en continuant d'imposer des restrictions qui empêchent

129 C. Lévesque, « L'OTAN joue son avenir en Afghanistan », Le Devoir, 2 décembre 2006.

leurs troupes de prendre directement part aux opérations de combats. Les degrés d'implication variables des différents pays participant à l'opération en Afghanistan (le Canada et les États-Unis contribuant beaucoup plus substantivement que les autres) témoignent des négociations caractéristiques du processus de transformation des actes de langage déclaratoires et directifs sur l'avenir de l'OTAN en règles engageantes. Le gouvernement canadien joue un rôle clef au cœur de ce processus et milite ouvertement pour l'élargissement du champ d'intervention de l'OTAN sur la scène mondiale, pour des interventions à la fois plus éloignées (de l'Atlantique Nord) et plus musclées. Cet objectif politique est défendu en construisant l'OTAN de façon rhétorique comme un outil du monde libre dans la conduite de la guerre globale contre le terrorisme :

Le Canada croit aussi que la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN contribue de façon vitale à la sécurité mondiale. Cette force démontre le rôle que l'OTAN peut jouer dans la réduction des menaces dont l'origine est au delà de la région euro atlantique, et le Canada est fier d'avoir été parmi les premiers à prêter main forte. Faire en sorte que l'Afghanistan soit stable et sécuritaire – et qu'il ne soit jamais plus un refuge pour les terroristes – constitue une priorité essentielle pour l'OTAN et pour le Canada 130.

Lors d'une réunion des parlementaires de l'OTAN, le ministre O'Connor rappelle les objectifs de l'OTAN en Afghanistan :

Nous devons empêcher les Talibans de retrouver la proéminence qu'ils exerçaient, c'est à dire de prendre le contrôle de l'Afghanistan et de poursuivre leur régime de terreur et de tyrannie, de faire fi des droits de la personne sans scrupule, de punir et de terroriser leurs concitoyens, d'assassiner des innocents, et de donner refuge à des individus qui n'hésiteraient pas à nous menacer sur notre territoire et à l'étranger¹³¹.

_

¹³⁰ G. J. O'Connor, « Notes d'allocution pour l'honorable Gordon J. O'Connor, C.P., député, ministre de la Défense nationale pour la réunion de l'Association des Parlementaires de l'OTAN », 17 novembre 2006. http://www.dnd.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=2145
¹³¹ Ibid.

La présentation de l'Alliance atlantique comme outil du devoir international d'intervention pour la protection des collectivités passe ainsi par son association à la défense des droits de la personne. Cette construction de l'OTAN comme force d'opposition au « régime de terreur » des Talibans engage une transformation parallèle du rôle de l'organisation dans la représentation de l'identité nationale canadienne. Si l'affection populaire dirigée vers le casque bleu et le maintien de la paix 132 au cours du dernier demi-siècle a contribué à faire de l'ONU un lieu d'investissement symbolique plus significatif que l'OTAN dans l'imaginaire sécuritaire collectif, cette configuration est en train de changer étant donné la manifestation d'un souci accru pour l'efficacité des nouvelles interventions internationales, liée à la responsabilité de protéger.

De plus, l'implication canadienne au sein de l'OTAN et plus spécifiquement en Afghanistan, est représentée comme un moyen de répondre concrètement aux priorités de politique étrangère canadienne 133 :

Cette mission permet aussi au Canada d'assumer ses responsabilités sur la scène internationale. (...) Les pays de l'OTAN travaillent ensemble pour éliminer le terrorisme à la source (...) Nous avons un devoir à titre de membres des Nations unies, du G8 et de l'OTAN. Nous avons un devoir parce que notre gouvernement veut rétablir sa réputation comme chef de fil et de partenaire fiable pour la défense de la liberté et de la démocratie dans le monde 134.

132 C. Létourneau et J. Massie. « Un symbole à bout de souffle ? », op. cit.

Le ministre P. MacKay les résume : « Nos priorités sont de jouer un rôle de chef de file dans l'instauration de la paix et la reconstruction en Afghanistan; de restaurer les relations entre le Canada et les États-Unis; de reconstruire nos capacités de défense; de promouvoir les valeurs canadiennes que sont la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit; d'assurer la compétitivité internationale du Canada et enfin, de jouer un rôle plus déterminant dans cet hémisphère où l'histoire nous lie les uns aux autres, où nous avons des intérêts substantiels, et où les liens interpersonnels ne cessent de croître ». P. MacKay, « Notes pour une allocution du ministre des Affaires étrangères et ministre de l'agence de promotion économique du Canada atlantique et du développement international », op. cit.

¹³⁴ G. J. O'Connor, « Notes d'allocution à l'intention de l'honorable Gordon J. O'Connor, C.P., député, ministre de la Défense nationale, pour une présentation devant le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes », *op. cit.* (Nous soulignons)

Une fois constitué comme lieu clef de l'action canadienne en matière de politique étrangère, l'OTAN offre l'occasion de consolider l'identité canadienne comme puissance mondiale intermédiaire. Lors de la fête du Canada, le 1 juillet 2007, le Premier ministre offre un exemple frappant d'un acte de langage déclaratoire participant de cette construction identitaire. Il affirme que « la nouvelle se propage à travers le monde : le Canada est de retour sur la scène internationale. Les Canadiens sont des citoyens du monde et nous faisons une contribution positive dans tous les champs de l'activité humaine » ¹³⁵. Entre les lignes, cette déclaration laisse entendre que le Canada n'est actif internationalement que depuis l'arrivée du gouvernement de Stephen Harper au pouvoir, que ce sont ses politiques qui ont haussé le statut canadien au titre d'acteur mondial, mais aussi que sa participation aux missions de combat lui permet d'affirmer son identité.

Finalement, si l'alliance transatlantique constitue un axe thématique primordial de l'imaginaire canadien, c'est dans la mesure où elle est construite comme lieu d'affirmation d'une identité canadienne internationaliste dans le contexte sécuritaire global crée par la mondialisation et l'interdépendance. En ce sens, l'OTAN a toujours été au cœur du discours internationaliste. Selon les pratiques représentationnelles des acteurs de la politique étrangère canadienne, l'investissement accru du Canada dans l'OTAN répond donc à des intérêts à la fois stratégiques et identitaires, liés à l'interprétation du rôle du Canada sur la scène internationale.

¹³⁵ « Le Canada est redevenu un joueur majeur sur la scène internationale, selon Harper », *Le Devoir*, 3 juillet 2007, p. A3.

3.2. CONCLUSIONS ANALYTIQUES

3.2.1. Le rapprochement du militarisme et du « développementalisme » dans l'imaginaire sécuritaire canadien

L'analyse précédente a mis au jour les modes de raisonnement à l'origine de l'engagement canadien en Afghanistan. Pour le gouvernement de Jean Chrétien, ce raisonnement s'est principalement articulé autour d'une représentation de la relation canado-américaine. L'engagement en Afghanistan suivait une interprétation particulière de l'identité et des intérêts canadiens dans le cadre de cette relation. L'analyse des discours du gouvernement de Paul Martin a plutôt mis en relief un raisonnement lié à une volonté d'intégration des thèmes de la défense nationale et de l'aide au développement au cœur de l'approche 3-D. En effet, l'analyse a montré que les politiques gouvernementales en matière de sécurité nationale s'articulent alternativement autour des deux registres d'argumentation que sont la menace terroriste et la responsabilité de protéger. Selon les circonstances, les dirigeants étatiques privilégient le principe de la défense nationale, ou celui de l'aide au peuple Afghan pour son émancipation et pour la modernisation de ses institutions. Selon la perspective développée dans l'approche 3-D, ces thèmes se rejoignent au point de confronter le modèle traditionnel des opérations de maintien de la paix et de réaligner l'identité nationale canadienne sur un nouveau type d'intervention davantage militariste. Quant au gouvernement de Stephen Harper, il poursuit ce mouvement de réalignement identitaire en insistant sur l'occasion que représente l'Afghanistan, pour le Canada, de participer à la redéfinition historique du mandat de l'OTAN. Dans cette optique, l'interprétation de l'identité nationale canadienne reste fidèle à l'objectif internationaliste de conservation du leadership canadien sur la scène mondiale, mais prend une orientation davantage interventionniste et plus explicitement militariste.

On peut conséquemment affirmer, avec Tom Porteus, que l'on assiste, au tournant du XXI^e siècle, à l'émergence de ce qu'il appelle un « complexe militaro-

développemental », né « de la convergence des préoccupations et efforts de l'establishment occidental du développement et de la sécurité » 136, en vue de mettre en œuvre un grand projet d'ordonnance d'une paix démocratique et libérale à travers le monde. Les implications analytiques du rapprochement entre militarisme et développementalisme dans l'imaginaire sécuritaire canadien rejoignent celles qui découlaient de la recomposition des notions de territorialité et de souveraineté. C'està-dire qu'elles concernent à nouveau l'usage de la force dans la théorie et la pratique des relations internationales, en augmentant le spectre des cas où elle devient nécessaire et légitime. L'usage de la force devient désormais la première étape d'un programme de développement normalisé, à l'image du Pacte pour l'Afghanistan¹³⁷, qui engage la communauté internationale, le gouvernement de l'Afghanistan et l'ONU, à réaliser des progrès dans trois domaines connexes : premièrement la sécurité; deuxièmement la gouvernance, ce qui comprend la primauté du droit, les droits de la personne et la lutte contre la corruption; et troisièmement, le développement économique et social. Inversement, les objectifs de développement justifient un certain usage de la force, comme premier pas vers la stabilisation nécessaire à la poursuite d'un programme de développement.

Plutôt que de contribuer à la clarification du rôle des Forces canadiennes en Afghanistan, les chassés-croisés entre ces registres d'argumentation ont cependant semblé en augmenter la confusion. La division des parlementaires et de la population canadienne sur la prolongation de la mission a davantage fait ressortir une contradiction qu'une complémentarité des objectifs militaires et d'aide au développement. Il en résulte une crise de légitimité qui menace le rôle historique de pôle de ralliement identitaire joué par l'internationalisme canadien, et dont les opérations de maintien de la paix étaient le plus puissant symbole. De plus, la

136 T. Porteus, « États fragiles ou faillis : une notion à dépasser », op. cit., p. 506.

^{137 «} Pacte pour l'Afghanistan », Conférence de Londres, 31 janvier 2006. Disponible en ligne : http://www.fco.gov.uk/servlet/Front?pagename=OpenMarket/Xcelerate/ShowPage&c=Page&cid=113 2599286730

distinction canado-américaine, qui résidait précisément dans la prédilection canadienne pour le règlement pacifique des conflits internationaux, le gouvernement américain ayant toujours fait preuve d'un interventionnisme plus agressif, va en s'atténuant. L'épisode irakien avait confirmé cette distinction, mais les politiques du gouvernement conservateur semblent l'infirmer. La distinction canadienne devra donc se trouver d'autres lieux d'affirmation, sous peine de devoir faire face à des contestations internes grandissantes.

3.2.2. Forces et faiblesses de l'approche constructiviste critique

L'approche constructiviste critique a montré que la sécurisation de la menace afghane procède par l'articulation des Talibans et du terrorisme au non droit et à l'autoritarisme, dans une chaîne de connotation présentée comme naturelle et non problématique. Parallèlement, l'identité nationale canadienne est interpellée comme réceptacle et promoteur des valeurs opposées de démocratie et de droit, et s'inscrit ainsi à la fois comme objet et comme adversaire des Talibans. Prise au sein d'une vision globale de la politique internationale et de la place du Canada dans ce monde, l'interpellation des Talibans et de l'identité canadienne participe de la construction d'un modèle de conflictualité qui module le raisonnement des dirigeants politiques canadiens dans leurs prises de décision et dans leur interprétation de l'intérêt national. Au cœur de ce raisonnement, la perspective constructiviste a mis à jour le processus de co-constitution des identités et des intérêts nationaux.

Plutôt que de se limiter au constat de la « structurance » de l'identité dans l'interprétation de la menace, comme dans la perspective postmoderne, l'analyse constructiviste critique a permis d'analyser les conditions de l'interdépendance fondamentale entre les intérêts matériels et les impératifs d'affirmation identitaires au cœur de la politique de sécurité du Canada en Afghanistan. Elle a donc nuancé l'hypothèse postmoderne selon laquelle la mission canadienne en Afghanistan relève avant tout de la défense d'une identité nationale canadienne internationaliste pour

mettre l'emphase sur le processus de formation (et d'évolution) de cette identité, c'est-à-dire le processus social continu de son interaction avec les intérêts de l'État, qui s'articulent autour des trois axes thématiques que sont la relation canado-américaine, l'internationalisme et le rôle de l'OTAN. En ce sens, la principale force de l'approche constructiviste critique est d'avoir élargi l'analyse de discours pour répondre de manière plus exhaustive à la question des motifs et objectifs de la mission canadienne en Afghanistan.

CONCLUSION

L'approche postmoderne a dévoilé une remarquable continuité dans les stratégies de légitimation des trois gouvernements à l'étude. La menace du terrorisme international, le principe de la responsabilité de protéger, le concept d'État défaillant ainsi que la thèse de la paix démocratique, sont apparus comme quatre volets d'une même stratégie pour la protection et la reproduction d'une identité canadienne fondée sur le respect des droits humains et la promotion de la démocratie. En plus d'avoir mis en évidence la centralité de l'affirmation identitaire dans le processus de construction de la menace, l'analyse postmoderne a fait la lumière sur le processus de recomposition des notions de souveraineté et de territorialité dans la pratique et la théorie des relations internationales contemporaines. Parmi les conséquences de ce bouleversement, on note la fragilisation du droit international institutionnalisé et l'élargissement du champ de légitimité de l'usage de la force militaire. En effet, l'enjeu délimité par les quatre thèmes justificatifs de la mission en Afghanistan est la détermination de normes et d'objectifs de politique étrangère en vertu desquels doit s'élaborer, entre pouvoir et limitation, la marge de manœuvre des États. L'analyse de ces thèmes a cependant fait valoir leur manque de neutralité pour l'exercice de cette tâche, puisqu'ils participent tous, dans une certaine mesure, à la reproduction d'un rapport de pouvoir fondamental qui divise l'arène mondial en deux camps, les États solides d'une part et les États défaillants de l'autre.

L'analyse constructiviste critique est ensuite venue compléter l'hypothèse postmoderne en examinant plus précisément le rôle crucial de l'identité dans le processus de construction de la sécurité nationale, c'est-à-dire en montrant comment l'identité est à la fois l'objet et le support de politiques de sécurité fondées sur l'interprétation d'intérêts qui découlent eux-mêmes d'une interprétation identitaire particulière. En ce sens, le rapport crucial entre identité et sécurité a été appréhendé

grâce au concept de co-constitution, utilisé pour nommer le processus continu d'interactions entre les agents et la structure, soit entre les dirigeants étatiques et l'imaginaire sécuritaire. Dans ce processus, les actions des dirigeants influencent les significations partagées qui sont liées aux thèmes de la relation canado-américaine, de l'internationalisme et du rôle de l'OTAN. Inversement, ces trois thèmes structurent, contraignent ou façonnent les comportements des dirigeants, en même temps que l'imaginaire sécuritaire délimité par les trois thèmes est remodelé par les comportements des dirigeants. En d'autres termes, il apparaît que les deux couples conceptuels, agence/structure et identité/sécurité, participent du même épistèmê¹³⁸, c'est-à-dire d'un même ordre de penser occidental et moderne, s'articulant autour d'un problème philosophique fondamental : le rapport de l'homme au monde, ou le rapport sujet/objet. Compris dans ce cadre épistémologique plus large, le problème de l'articulation conceptuelle des notions d'identité et de sécurité perd de son originalité. Il devient la manifestation, ou l'incarnation, d'une question philosophique fondamentale, telle que problématisée dans le cadre d'une discipline particulière, ici les relations internationales. En effet, l'identité apparaît aujourd'hui comme un outil conceptuel de choix pour aborder la question du sujet en science sociale. Quant à la sécurité, elle constitue l'angle privilégié de regard sur le monde de la discipline des relations internationales. Ainsi, de la même manière que les constructivistes ont résolu le problème de la relation agence/structure en termes de co-constitution, nous avons ici pu résoudre celui de la relation entre l'identité et la sécurité dans les mêmes termes. Comme l'homme et le monde, comme le soi et l'autre, l'identité et la sécurité sont « archéologiquement » — pour reprendre l'expression de Michel Foucault indissociables.

Dans cette perspective, le discours internationaliste est apparu comme un pôle de l'imaginaire sécuritaire canadien, actif de manière structurelle, mais dont l'évolution

¹³⁸ M. Foucault, L'archéologie du savoir, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1969.

est dynamiquement liée au comportement des dirigeants étatiques. Appliquées côte à côte, les approches théoriques postmoderne et constructiviste critique ont démontré que la politique de sécurité du Canada en Afghanistan se fonde sur une définition de l'identité nationale canadienne qui peut encore être définie en termes d'internationalisme. C'est-à-dire que l'identité nationale, qui participe au processus de construction de la sécurité nationale, mobilise toujours la série de principes et d'objectifs politiques de la doctrine internationaliste : faire entendre la voix du Canada dans le monde, contrer l'unilatéralisme américain, entretenir une solidarité transatlantique, renforcer les institutions multilatérales et promouvoir le respect du droit international en privilégiant la résolution pacifique des conflits internationaux. L'ordre de ces principes de politique étrangère se montre cependant très important, car comme cette étude en a donné la preuve, la résolution pacifique des conflits internationaux s'avère moins contraignante que le besoin de faire entendre la voix du Canada dans le monde, comme le montre le cas de l'engagement en Afghanistan. Il y a également lieu de noter la nuance suivante : si les principes internationalistes continuent de diriger la politique étrangère canadienne, l'interprétation de ces principes directifs se transforme. Par exemple, la représentation générale du rôle du Canada sur la scène international a évoluée depuis le passage du ministre Axworthy : l'engagement militaire en Afghanistan est construit comme le moment d'une transformation du rôle traditionnel de gardien de la paix que le Canada s'est donné sur la scène internationale depuis la création des Nations Unies, vers un rôle davantage axé sur le rétablissement de la paix, avec ce que ce terme implique concernant l'autorisation élargie de l'usage de la force militaire.

Malgré cette importante nuance, la mission en Afghanistan ne marque finalement pas de rupture fondamentale avec la tradition de politique étrangère internationaliste, mais en constitue plutôt une suite logique en octroyant un rôle de premier plan au Canada dans un dossier chaud de politique internationale. Contrairement aux sousentendus de Stephen Harper le 1 août 2007, ce rôle de premier plan constitue un des

objectifs de l'action politique canadienne depuis près d'un demi-siècle. Au terme de cette étude, nous pouvons donc décrire le processus de renouvellement de l'internationalisme canadien dans le sens d'une politique étrangère davantage interventionniste, fondée sur une redéfinition des notions de souveraineté et de territorialité, ainsi que sur un rapport contradictoire entre militarisme et développementalisme.

Terminons par quelques considérations sur les implications de ce rapprochement du militarisme et du développementalisme dans l'imaginaire sécuritaire canadien. Quoi que présentés par les dirigeants canadiens comme deux volets d'une politique de sécurité intégrée, le rapprochement de ces deux modèles d'action internationale souffre d'une importante contradiction interne en ce qu'il omet de reconnaître que les problèmes de gouvernance des États défaillants ne relèvent pas seulement de leur dynamique interne, mais aussi du comportement et des politiques militaires et de développement de la communauté internationale. En d'autres termes :

La difficulté réside en partie dans le fait que (...) le « complexe militarodéveloppemental » applique au développement une eurocentrique de ce qu'il doit être. Celle-ci a pour hypothèse fondamentale que, si l'ensemble des mesures économiques, militaires et politiques recommandé est adopté et mis en œuvre, les « dysfonctionnements » et « aberrations », manifestés à travers les conflits, l'instabilité et le sousdéveloppement, vont disparaître, et que le sujet, c'est-à-dire l'État fragile ou failli, sera fermement mis sur une trajectoire de modernisation et de développement - ou, en d'autres termes, de paix et de prospérité. Cette attitude exclut toute prise en considération des systèmes et tendances réels de développement qui animent les États fragiles ou faillis (tel que l'importance de l'économie informelle, les réseaux politiques et économiques qui opèrent derrière la façade des institutions de l'État, ou les nouveaux scénarios sociaux et politiques d'autorité forgés dans le chaudron de conflits violents ou de transitions instables), parce que ces réalités ne sont pas suffisamment dans le discours reconnues officiel du « complexe militarodéveloppemental » 139.

¹³⁹ T. Porteus, *op. cit..*, p. 507.

_

Le principal problème du projet d'imposition d'une paix mondiale qui anime le complexe militaro-développemental est autrement dit qu'il tend à esquiver la prise en compte de la responsabilité des États solides dans la dynamique de fragilisation des États défaillants, par l'insertion de ces derniers dans un réseau économique, politique et militaire mondial que les États solides dominent. Ayant soulevé cette aporie du complexe militaro-développemental, Tom Porteus conclut par la nécessité d'avoir recours à des approches plus larges en matière de politique de sécurité, et suggère notamment que « le comportement des gouvernements et des acteurs non étatiques dans les États solides (y compris les marchands d'armes, les industries extractives et les autres acteurs d'affaires transnationaux) doit être modifié au niveau d'une grande partie de leurs interactions économiques et politiques avec les États fragiles ou faillis »¹⁴⁰.

Bien entendu, cette recommandation ne concerne pas directement le présent travail, dont l'objectif est d'étudier l'interaction entre l'identité et la sécurité nationale canadienne. Elle suggère néanmoins une direction à prendre pour un éventuel élargissement de la recherche sur les conséquences du complexe militaro-développemental sur la formulation de la politique étrangère canadienne. En effet, le présent mémoire laisse croire que l'idée selon laquelle l'intégration des politiques militaires et humanitaires ne garantit pas le succès de n'importe quelle intervention internationale : bien que très séduisante, elle est plus ambiguë qu'elle ne le paraît, autant au plan théorique que pratique. Dans le cas de l'Afghanistan, le Conseil SENLIS a évalué que « Between 2001 and 2006 Canada spent over US\$3.6 billion on its military deployments, but has spent and pledged less than US\$1 billion for humanitarian and development aid »¹⁴¹. La disproportion est encore plus grande si l'on considère la contribution financière globale de la coalition internationale.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 508.

¹⁴¹ The SENLIS Council, « Canada in Kandahar: No Peace to Keep. A Case Study of the Military Coalitions in Southern Afghanistan », June 2006, p. 18. http://www.senliscouncil.net/modules/publications

SENLIS écrit que cette dernière a dépensé 82,5 milliards de dollars américains pour mener ses opérations militaires en Afghanistan et 7 milliards pour la reconstruction du pays. C'est seulement dix pour cent de l'argent défrayé pour l'effort militaire qui sont dépensés en programmes de développement¹⁴². Au-delà de la mise en évidence du décalage entre les déclarations et les actions politiques, ce fossé chiffré jette le doute sur la faisabilité d'une intégration effective des politiques militaires et des objectifs de développement. Il pointe également vers la principale omission, le principal non-dit, qui mine la cohérence des discours de légitimation, ainsi que vers le principal obstacle à la transformation imminente des actes de langage engageants du gouvernement canadien en règles engageantes.

-

¹⁴² SENLIS Council, « Afghanistan Five Years Later: The Return of the Taliban », op. cit., chapter 2, p. 2. Les sources de cette évaluation sont les suivantes : Government of Afghanistan/UNDP Donor Assistance Database. http://aacadad.undp.org/; World Bank, Report No. 34582-AF, Afghanistan: Managing Public Finances for Development. Vol. V, "Improving Public Financial Management in the Security Sector", 22 December 2005. http:

^{//}siteresources.worldbank.org/AFGHANISTANEXTN/Resources/305984-

^{1137783774207/}AfgPfmVol5.pdf; CRS Report for US Congress, "The Cost of Iraq, Afghanistan, and Other Global War on Terror Operations Since 9/11", The Library of Congress, 16 June 2006. http://www.fas.org/sgp/crs/natsec/RL33110.pdf

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bardin, Laurence. L'analyse de contenu, Paris, Presses universitaires de France, 6^e éd., 1991.

Berger, Peter L. et Thomas Luckmann. *The Social Cosntruction of Reality : A Treatise in the Sociology of Knowle*dge, New York, Doubleday, 1966.

Buzan, Barry, Ole Waever et Jaap de Wilde. Security: A New Framework for Analysis, Boulder (Colorado): Lynne Rienner Publishers, 1998.

Campbell, David. Writing security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity, Manchester University Press, 1998.

Chowdhry, Geeta et Sheila Nair (eds), *Power, Post-colonialism and International Relations: Reading Race, Gender and Class*, London, Routledge, 2002.

Connolly, William E. *Identity / Difference : democratic negociations of political paradox*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2002

Croft S., Terrif, T. Critical Reflections on Security and Change, Frank Cass Publishers, London, 2000.

David, Charles-Philippe (dir.). Repenser la sécurité, Montréal, FIDES, 2002.

Der Derian, James et Michael Shapiro (dir.). *International/Intertextual Relations : Postmodern Readings of World Politics*, Lexington Books, 1989.

Defarges, Philippe Moreau. Droits d'ingérence dans le monde post-2001, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

Finnemore, Martha. The Purpose of Intervention, Changing Beliefs About the Use of Force, Cornell University Press, 2003.

Foucault, M. L'archéologie du savoir, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1969.

Fukuyama, F. La fin de l'histoire et de dernier homme, Paris, Flammarion, 1992.

George, Jim. Discourses of Global Politics: A Critical (Re)Introduction to International Relations, Rienner Publisher, Boulder Colorado, 1994.

Hentsch, Thierry. L'Orient imaginaire. La vision politique occidentale de l'Est méditerranéen, Paris, Minuit, 1988.

Hollis, Martin et Steve Smith, *Understanding and Explaning International Relations*, Oxford Clarendon Press, 1991.

Katzenstein, Peter J. (dir.). The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics, New York, Columbia University Press, 1996.

Kubálková, Vendulka, Nicholas Onuf et Paul Kovert (eds) *International Relations in a Constructed World*, New York, M. E. Sharpe, 1998.

Lapid Yosef and Friedrich Kratochwill (eds.), *The Return of Culture and Identity in IR Theroy*, Lynne Rienner, London, 1996, chapter 3.

Légaré-Tremblay, J-F. Raymond Chrétien, Le Canada dans le monde d'hier à aujourd'hui, Varia, Montréal, 2007.

Legault, Alain et Manon Tessier, Le Canada et le maintien de la paix. Trois grands débats. Clemensport, Centre canadien international Lester B. Pearson, 1999.

Macleod, Alex et Morin, David (dir.). Diplomaties en guerre : sept États face à la crise irakienne, Montréal, Athéna Éditions et CEPES, 2005.

Macleod, Alex et Morin, David (dir.). « Numéro spécial : sécurité et identité nationale », Études internationales, Vol. XXXV, no. 1, mars 2004.

Maingueneau, D. *Genèse du discours*, Bruxelles, Pierre Mardaga, coll. « Philosophie et Langage », 1984.

McSweeney, Bill. Security, Identity and Interests. A Sociology of International Relations, New York, Cambridge University Press, 1999.

Onuf, Nicholas G. A World of our making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations, Columbia, University of South Carolina Press, 1989.

Russett, B. « Grasping the Democratic Peace: Principles for a Post-Cold War World », Princeton University Press, 1993.

Saïd, Edward. Orientalism, Paris, Seuil, 1980.

Sylvester, Christine. Feminist International Relations: An Unfinished Journey, Cambridge University Press, 2002.

Walker, R. J. B. *Inside / Outside : International Relation as Political Theory*, Cambridge University Press, 1993.

Weldes, Jutta, Constructing National Interests: The United States and the Cuban Missile Crisis. Minneapolis, Minnesota University Press, 1999.

Weissman, Fabrice (dir.) À l'ombre des guerres justes, Paris, Flammarion, 2003.

Zakaria, F. From Wealth to Power: The Unusual Origins of America's World Role, Princeton University Press, 1998.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

Abbott, Chris. « Rights and responsabilities. Resolving the Dilemma of Humanitarian Intervention », *Gobal Dialogue*, Vol. 7, no. 1-2, Winter-Spring 2005.

Bigo, Didier. « Grands débats dans un petit monde : Les débats en relations internationales et leur lien avec le monde de la sécurité », *Cultures et Conflits*, no 19-20, automne-hiver 1995, pp. 7-48.

Boivin, Marc André et Charles Létourneau. « L'Afghanistan fait irruption sur la scène politique canadienne », dans Michel Venne et Miriam Fahmy (dir.). *L'Annuaire du Québec 2007 : Le Québec en panne ou en marche ?*, Montréal, Fides, 2006, p. 372-378.

Coulon, Jocelyn (dir.) « Le Canada s'engage en Afghanistan », *Guide du maintien de la paix 2004*, Montréal, Athéna, 2003, pp.71-88.

Delphy, Christine. « Une guerre pour les femmes afghanes ? », *Nouvelles questions féministes*, Vol. 21, no. 1, 2002. Disponible en ligne : http://lmsinet/article.php3?id—article=464#nh3.

Devetak, Richard. « Postmodernism », dans S. Burchill et Andrew Linklater (dir.), *Theories of International Relations*, New York, St-Martin's Press, 1996.

Doyle, M. et B. Russett. « On Democratic Peace », *International Security*, Vol. 19, no 4, pp. 164-184

Dunne, Tim. « 'Fighting for values', Atlanticism, Internationalism and the Blair Doctrine », Paper presented to the ISA Conference, Hawaii, March 2005.

Elshtain, Jean Bethke. « Just War and Humanitarian Intervention », *Ideas*, The National Humanities Center, Vol. 8, no. 2, 2001, pp. 2-21.

Hassan-Yari, H. « Perspective de changements pour la défense et les forces armées du Canada » dans C-P. David (dir.) *Repenser la sécurité*, FIDES, 2002, p. 241-242.

Huntington, S. « The clash of civilizations? », Foreign Affairs, été 1993, pp. 22-49.

Huysmans, Jef. « Dire et écrire la sécurité : le dilemme normatif des études de sécurité », *Cultures et Conflits*, no 19-20, automne-hiver 1995, pp. 177-202.

Létourneau, Charles et Justin Massie. « L'Afghanistan : archétype d'une « nouvelle » politique étrangère canadienne ? », *Options politiques*, décembre 2006-janvier 2007, pp. 28-34.

Létourneau Charles et Justin Massie. « Un symbole à bout de souffle ? Le maintien de la paix dans la culture stratégique canadienne », Études internationales, vol. 37, no. 4, décembre 2006, p. 547-573.

Peterson, V. Spike. « Security and Sovereign States: What is at Stake in Taking Feminism Seriously? », Gendered States: Feminist (Re) Visions of International Relations Theory, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, 1992, pp. 31-63.

Tickner, J. Ann (dir.). « Man, State and War: Gendered Perspective on National Security », *Gender in International Relations: Feminist Perspectives on Achieving Global Security*, Columbia University Press, 1994, pp. 27-67.

Weldes, Jutta. « Bureaucratic Politics : A Critical Constructivist Assessment », *Mershon International Studies Review*, no 42, 1998, pp. 205-255.

Wendt, Alexander. Anarchy is What State Make of it: The Social Construction of Power Politics, International Organization, vol. 46, no2 1992, p. 391-425.

ALLOCUTIONS GOUVERNEMENTALES

GOUVERNEMENT CHRÉTIEN

Jean Chrétien. « Notes pour une allocution du Premier ministre à l'occasion du départ des Navires canadiens de Sa Majesté Preserver, Iroquois et Charlottetown dans le cadre de l'Opération Apollo », 17 octobre 2001, Halifax. Bureau du Conseil Privé, http://www.pco-bcp.gc.ca

Jean Chrétien. « Notes pour un discours du Premier ministre Jean Chrétien à l'occasion du caucus national du parti libéral du Canada », Calgary, 9 mai 2003, Bureau du Conseil privé, http://www.pco-bcp.gc.ca

Jean Chrétien. « Notes pour un discours du Premier ministre Jean Chrétien à l'occasion de l'ouverture de la 58^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies », 23 septembre 2003, New York. Bureau du Conseil privé, http://www.pco-bcp.gc.ca

Jean Chrétien. « Notes pour une allocution du Premier ministre Jean Chrétien à l'occasion d'une visite au camp Julien », 18 octobre 2003, Kaboul. Bureau du Conseil Privé, http://www.pco-bcp.gc.ca

Bill Graham. « Un dialogue sur la politique étrangère. Rapport à la population canadienne. » Ottawa, juin 2003. Ministère des Affaires étrangères et du commerce internationale, http://www.foreign-policy-dialogue.ca/fr/rapport/index.html

Bill Graham. « Notes pour une allocution de l'honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la conférence internationale sur l'Afghanistan », 30 mars 2004, Berlin, Gouvernement du Canada, http://www.canada-afghanistan.gc.ca/afghan-donors-fr.asp

John McCallum. « Allocution de l'honorable John MaCallum, C.P., député ministre de la Défense national à l'Université de la Défense nationale de Chine », 10 septembre 2003, Beijing. Gouvernement du Canada, http://www.beijing.gc.ca/beijing/fr/574/575/861.htm

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. « Le Canada dans le monde : le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada », Cadre stratégique de la politique étrangère, des relations diplomatiques et des programmes d'aide internationale du Canada. 1995.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. « Cadre de planification et de priorités stratégiques », 2002. http://geo.international.gc.ca/cip-pic/about/position_papers-fr.asp.

GOUVERNEMENT MARTIN

Paul Martin. « Notes pour une allocution du Premier ministre devant la BFC Gagetown », Nouveau-Brunswick, 14 avril 2004, Bureau du Conseil Privé, http://www.pco-bcp.gc.ca

Paul Martin. « Déclaration du très honorable Paul Martin, Premier ministre du Canada, au sommet de l'OTAN », Bruxelles, 22 février 2005, Bureau du Conseil Privé, http://www.pco-bcp.gc.ca.

Bill Graham. « Notes d'allocution à l'intention de l'honorable Bill Graham, C.P., parlementaire, ministre de la Défense nationale, au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), 22 septembre 2005, Montréal. Défense nationale et les Forces canadiennes, http://www.forces.gc.ca

Bureau du Conseil privé. « Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale », avril 2004, www.pco-bcp.gc.ca

Gouvernement du Canada. « Énoncé de politique internationale », avril 2005. http://www.itcan-cican.gc.ca/ips/menu-fr.asp

GOUVERNEMENT HARPER

Stephen Harper. « Discours en hommage aux victimes des attentats du 11/09/01 », 11 septembre 2006, Ottawa, Cabinet du Premier Ministre. http://news.gc.ca

Stephen Harper. « Discours au *New York Economic Club* », 20 septembre 2006. http://news.gc.ca

Stephen Harper. « Discours du Premier ministre à l'occasion de l'ouverture de la 61^e session de l'Assemblée Nationale des Nations Unies », 21 septembre 2006, New York, Cabinet du Premier Ministre. http://news.gc.ca

Gordon J. O'Connor. « Débat à la Chambre des communes, 39^e Législature, 1^{ère} session, Hansard révisé no 025 », 17 avril 2006. http://www2.parl.gc.ca/HousePublications

G. J. O'Connor. « Notes d'allocution pour l'honorable Gordon J. O'Connor, C.P., député, ministre de la Défense nationale pour la réunion de l'Association des

Parlementaires de l'OTAN », 17 novembre 2006. http://www.dnd.ca/site/newsroom/view news f.asp?id=2145

Gordon J. O'Connor. « Notes d'allocution à l'intention de l'honorable Gordon J. O'Connor, C.P., député, ministre de la Défense nationale, pour une présentation devant le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes », Ottawa, 18 octobre 2006.

http://www.dnd.ca/site/newsroom/view news f.asp?id=2127

Peter MacKay. « Pourquoi nous sommes là-bas : le rôle de premier plan du Canada en Afghanistan », allocution devant les membres du Conseil international du Canada, Ottawa, 19 octobre 2006. http://w01.international.gc.ca/minpub/Publication

Peter MacKay. « Politique étrangère canadienne et rôle de premier plan pour le Canada en Afghanistan », allocution devant le *Canadian Defense and Foreign Affairs Institute*, 30 octobre 2006, Ottawa, Ministère des Affaires étrangères et Commerce international, http://w01.international.gc.c

Peter MacKay. « Notes pour une allocution du ministre des Affaires étrangères et ministre de l'agence de promotion économique du Canada atlantique et du développement international », Ottawa, 20 mars 2007. http://w01.international.gc.ca/minpub/Publication

Gouvernement du Canada, « Budget fédéral canadien», mai 2006, http://www.fin.gc.ca/budget06/pdf/brieff.pdf.

« Pacte pour l'Afghanistan », Conférence de Londres, 31 janvier 2006. http://www.fco.gov.uk/servlet/Front?pagename=OpenMarket/Xcelerate/ShowPage&c=Page&cid=1132599286730

RAPPORTS ET PUBLICATIONS D'ORGANISMES INDÉPENDANTS

Amnesty International. « Afghanistan 'No one listens to us and no one treats us as human beings': Justice denied to women », October 6th 2003, http://www.web.amnesty.org/library/index/engasa110232003

Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM), « Le Canada en Afghanistan », http://www.cerium.ca/mot366.html

Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité. « Les troupes canadiennes en Afghanistan : il faut voir les choses en face », Rapport intérimaire,

février 2007, www.parl.gc.ca/39/1/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/rep-f/repfeb07-f.pdf -

Human Rights Watch Backgrounder. « Afghanistan on the Eve of the Parliamentary and Provincial Elections: Key Areas of Concern. The Threat from Taliban and other Insurgent Forces », August 2005,

http://hrw.org/backgrounder/asia/afghanistan0905/3.htm

ICISS. « The Responsability to Protect », Report of the International Commission of Intervention and State Sovereignty, December 2001.

Nations Unies, « Résolution 1373 », adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4345 séance, le 28 septembre 2001. Document disponible en ligne : http://www.un.org/french/docs/sc/2001/res1373f.pdf

Oxford Reasearch Group. Chris Abbott, Paul Rogers and John Sloboda, Beyond Terror: The Truth About the Real Threats to Our World, Rider, April 2007.

The SENLIS Council. « Canada in Kandahar: No Peace to Keep. A Case Study of the Military Coalitions in Southern Afghanistan », June 2006, http://www.senliscouncil.net/modules/publications

The SENLIS Council. « Afghanistan Five Years Later: The Return of the Taliban », September 2006, http://www.senliscouncil.net/modules/publications

The SENLIS Council. « Canadian Policy Papers », June 2006, http://www.senliscouncil.net/modules/publications

ARTICLES DE JOURNAUX

Létourneau, Charles et Justin Massie. « Les Casques bleus canadiens : une espèce en voie de disparition », *Le Devoir*, 29 mai 2006.

Castonguay, Alec. « Afghanistan – Une mission de 2,6 milliards pour le Canada », *Le Devoir*, 4 et 5 mars 2006.

Castonguay, Alec. « De gardiens de paix à combattants, les Forces canadiennes se métamorphosent », Le Devoir, 1 juillet 2006.

Descôteaux, B. « 62 % des Canadiens s'opposent à la présence des Forces canadiennes en Afghanistan» *Le Devoir*, 18 septembre 2006.

Legault, R. « Sport, guerre et commandites », Le Devoir, 21 juin 2006.

Lévesque, C. « L'OTAN joue son avenir en Afghanistan », Le Devoir, 2 décembre 2006.

« Le Canada est redevenu un joueur majeur sur la scène internationale, selon Harper », *Le Devoir*, 3 juillet 2007, p. A3.